Quatre-vingt-deuxième année. — N° 189. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 10 Août 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-916 du 9 août 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1er janvier 1949 (p. 8343).

Loi n° 50-917 du 9 août 1950 modifiant la loi n° 49-588 du 25 avril 1949 créant des promotions dans la Légion d'honneur au profit des combattants décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre dans la période qui va du mois d'août 1914 à la promotion Fayolle incluse (p. 8343).

Loi n° 50-918 du 9 août 1950 modifiant l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises (p. 8343).

Loi n° 50-919 du 9 août 1950 tendant à modifier certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs (p. 8344).

Loi n° 50-920 du 9 août 1950 complétant le quatrième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme (p. 8344).

Loi n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris (p. 8344).

Loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories des personnels de l'Etat (p. 8346).

Loi n° 50-923 du 9 août 1950 homologuant certaines dispositions d'une décision votée par l'assemblée algérienne, au cours de sa session ordinaire février-mars 1949, ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions (p. 8346).

(2 f.)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 8346).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêtés du 3 août 1950 portant dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse (p. 8346).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêtés du 2 août 1950 portant création d'une régie d'avances pour le payement des dépenses de fonctionnement de la conférence inter-Etats à Pau et nomination d'un régisseur (p. 8347).

Ministère de la justice.

Décrets du 7 août 1950 portant nominations et reports d'ancienneté (magistrature) (p. 8348).

Décrets du 7 août 1950 portant réunions de justices de paix et nominations de juges de paix (p. 8349).

Décret du 7 août 1950 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat et rectificatif (p. 8352).

Décret du 7 août 1950 portant nomination d'un interprète judiciaire (p. 8353).

Arrêtés portant nominations, mutations, mises en disponibilité, admission à la retraite, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 8353).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés du 1er août 1950 portant délégations de signature (p. 8353).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés portant nomination de régisseurs d'avances (p. 8353).

Arrêté portant nomination (commissariat de la marine) (p. 8353).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décrets du 9 août 1950 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8353).

Arrêtés du 17 mai 1950 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants des personnels au sein de diverses commissions administratives paritaires instituées à l'administration centrale du ministère des finances (p. 8354).

Arrêté du 7 juillet 1950 portant remise de débet (p. 8357).

Arrêté du 31 juillet 1950 portant agrément d'une société d'assurance (p. 8357).

Arrêté du 31 juillet 1950 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 8357).

Arrêtés des 3 et 8 août 1950 portant délégations de signature (p. 8357).

Arrêté portant détachements (services du Trésor) (p. 8358).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 4 août 1950 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (§ 3) de la loi du 19 octobre 1946 (p. 8358).

Arrêté nommant de[illegible]ciers de l'instruction publique et des officiers d'académ[illegible] *suivre*) (p. 8359).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 6 [illegible]950 portant rattachement provisoire de l'institut supérieur [illegible]matériaux et de la construction mécanique à une école nationale professionnelle (p. 8380).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 4 août 1950 modifiant le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local (p. 8380).

Arrêtés portant affectation et attribution de fonctions (ponts et chaussées) (p. 8381).

Tableaux d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1950, des ingénieurs des ponts et chaussées et *arrêté* portant promotions (p. 8381).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal (rectificatif) (p. 8382).

Arrêtés du 27 juillet 1950 fixant les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées aux bureaux publics de conditionnement administrés par les chambres de commerce d'Elbeuf, de Roubaix et de Tourcoing (p. 8382).

Arrêté du 2 août 1950 portant homologation de normes (p. 8386).

Arrêté du 3 août 1950 abrogeant la décision n° 17 du comité d'organisation de la production du sel relative aux zones normales d'action des groupes producteurs (p. 8387).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et portant promotion (administrateurs civils) (p. 8387).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 31 juillet 1950 portant agrément d'une coopérative salicole (p. 8389).

Arrêté relatif au régime de l'échange blé-pain, blé-farine ou farine-pain (rectificatif) (p. 8389).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant nominations, rétablissements de situation administrative, admission à la retraite et acceptations de démission (agriculture et enseignement) (p. 8387).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Circulaire n° 148 S.S. du 29 juillet 1950 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens (p. 8388).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 4 août 1950 fixant la date et le lieu d'ouverture, pour l'année 1950, de la session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical dans les institutions privées de jeunes aveugles (p. 8389).

Arrêtés du 4 août 1950 fixant la date et les lieux d'ouverture, pour l'année 1950, de la session d'examens pour l'obtention des certificats d'aptitude du premier degré à l'enseignement général dans les institutions privées de jeunes aveugles et de sourds-muets (p. 8389).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décrets des 18, 22 juillet et 9 août 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8390).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Rectifications au compte rendu *in extenso* des séances des 1er, 2, 3 et 4 août 1950 (p. 8390).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — *Errata* au compte rendu *in extenso* des séances des 1er et 4 août 1950 (p. 8390).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 467 de l'office des changes relatif au service des titres d'emprunts extérieurs français libellés en livres sterling (p. 8391).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de bovins à destination de l'Irlande (p. 8391).

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) d'origine et en provenance du Danemark (p. 8392).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis concernant les sessions d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable (p. 8391).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) d'origine et en de l'Irlande (p. 8391).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) d'origine et en provenance du Danemark (p. 8392).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste provisoire complémentaire de classement de 1948 des candidats aux emplois réservés (deuxième liste) (p. 8392).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (mois de février 1950) (p. 8397).

Annonces (p. 8398).

LOIS

LOI n° 50-916 du 9 août 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants atteints d'une affection de longue maladie avant le 1er janvier 1949.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le bénéfice des dispositions de l'article 4 (2°) de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles peut être demandé par les personnes qui, atteintes de longue maladie au 1er janvier 1949 et non encore guéries, étaient, lors de la première constatation médicale de la longue maladie, inscrites dans l'un des établissements visés par l'article 2 de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 et âgées de moins de vingt-six ans, l'âge limite étant reculé d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux et du temps pendant lequel les étudiants bénéficiaires de l'ordonnance du 4 août 1945 n'ont pu poursuivre leurs études.

Art. 2. — Pour bénéficier des dispositions de la présente loi, les intéressés devront, dans les six mois de sa promulgation, adresser à la caisse primaire de sécurité sociale de leur résidence une demande appuyée d'un certificat médical dûment motivé.

L'examen spécial prévu à l'article 33 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 devra avoir lieu dans le délai d'un mois à dater de la réception de cette demande.

Art. 3. — Les étudiants bénéficiaires des dispositions de la présente loi sont affiliés à la caisse primaire de sécurité sociale dans le ressort de laquelle se trouve l'établissement où ils étaient inscrits lors de la première constatation médicale de la longue maladie.

Ils bénéficient du régime prévu par la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

LOI n° 50-917 du 9 août 1950 modifiant la loi ns 49-588 du 25 avril 1949 créant des promotions dans la Légion d'honneur au profit des combattants décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre dans la période qui va du mois d'août 1914 à la promotion Fayolle incluse.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions de l'article unique de la loi n° 49-588 du 25 avril 1949 créant des promotions dans la Légion d'honneur au profit des combattants décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire pour faits de guerre dans la période qui va du mois d'août 1914 à la promotion Fayolle incluse, sont remplacées par les dispositions suivantes:

« *Article unique.* — Des contingents de croix de la Légion d'honneur sont mis à la disposition des départements militaires pour récompenser les anciens combattants rayés des cadres, décorés pour mérites acquis au cours de la guerre 1914-1918. Ces contingents de croix sont ajoutés à ceux prévus en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active.

« Ces décorations sont décernées aux officiers rayés des cadres et aux sous-officiers ou hommes de troupe, dégagés d'obligations militaires qui, décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, pour faits de guerre, entre le 2 août 1914 et le 18 octobre 1921, se sont acquis pendant cette période un minimum de cinq titres de guerre (blessures de guerre et citations avec croix de guerre) et n'ont pas fait l'objet, postérieurement, d'une nomination ou promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, à quelque titre que ce soit.

« Ces contingents de croix de la Légion d'honneur sont répartis ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION	ARMÉE DE TERRE	ARMÉE DE MER	ARMÉE DE L'AIR
Commandeur ...	5	2	2
Officier	240	30	30
Chevalier	500	50	50

« Il ne pourra être attribué, chaque année, à compter du 25 avril 1949, que le tiers de ces contingents ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

LOUIS JACQUINOT.

LOI n° 50-918 du 9 août 1950 modifiant l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le paragraphe Ier de l'article 27 modifié du décret du 29 juillet 1939 est complété comme suit:

« *g*) Les bénéficiaires ou les conjoints des bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

LOI n° 50-919 du 9 août 1950 tendant à modifier certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 45, 123, 133, 138, 147, 148, 152, 154, 164 et 171 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 sont modifiées ainsi qu'il suit:

A l'article 45. — Le chiffre de 276.000 F est remplacé par celui de 324.000 F.

A l'article 123. — Les chiffres de 31.600 F et 4.400 F sont remplacés respectivement par les chiffres de 36.340 F et 5.060 F.

A l'article 133. — Le chiffre de 105.000 F est remplacé par celui de 121.200 F.

A l'article 138. — Les chiffres de 7.200 F et 2.400 F sont remplacés respectivement par ceux de 8.280 F et 2.760 F.

A l'article 147. — Les chiffres de 105.000 F et 3.500 F sont remplacés respectivement par ceux de 121.200 F et 4.040 F.

A l'article 148. — Les chiffres de 52.500 et 3.500 F sont remplacés respectivement par ceux de 60.600 F et 4.040 F.

A l'article 152. — Les chiffres de 78.720 F, 65.600 F et 52.480 F sont remplacés respectivement par ceux de 90.520 F, 75.440 F et 60.360 F.

A l'article 154. — Les chiffres de 52.480 F, 78.720 F, 39.360 F et 20.120 F sont remplacés respectivement par ceux de 60.360 F, 90.520 F, 45.280 F et 23.120 F.

A l'article 164. — Le chiffre de 3.160 F est remplacé par celui de 3.640 F.

A l'article 171. — Le chiffre de 2.360 F est remplacé par celui de 2.720 F.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 134 du décret du 27 novembre 1946 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« *Art.* 134. — Dans le cas où l'invalidité générale dont l'affilié est atteint le rend absolument incapable d'exercer une profession quelconque et où il se trouve, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, le taux de la pension d'invalidité générale est majoré de 40 p. 100, sans que cette majoration puisse être inférieure au minimum prévu à l'article 56, paragraphe 3, de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifié ».

Art. 3. — L'article 170 du décret du 27 novembre 1946 est complété par les deux alinéas suivants:

« Les pensions prévues aux articles 145, 146, 147 et 148 sont majorées d'une somme égale à la moitié du taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés des villes de plus de 5.000 habitants, lorsque le conjoint à charge du titulaire atteint l'âge de soixante-cinq ans ou de soixante ans en cas d'inaptitude au travail, et n'est pas bénéficiaire d'un avantage au titre d'une législation de la sécurité sociale.

« Les pensions prévues aux articles 145, 146, 147, 148, 155, 156 et 157 sont augmentées d'un dixième pour tout bénéficiaire de l'un ou l'autre sexe ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de seize ans. Lorsque les deux conjoints ont droit en même temps à une majoration pour enfants, au titre d'un régime de retraite quelconque, le service de la majoration dont le montant est le plus faible est suspendu ».

Art. 4. — Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date du 1er juin 1950; toutefois, pour la période allant du 1er mars 1950 au 1er juin 1950, les bénéficiaires des prestations invalidité, vieillesse et décès (pensions de survivants) prévues par le décret du 27 novembre 1946, à l'exception de celles visées à l'article 149 dudit décret ont droit à un supplément égal à 15 p. 100 des arrérages afférents à cette période.

D'autre part, pour les décès survenus entre le 1er mars 1950 et le 1er juin 1950, le montant de l'allocation au décès et celui des majorations pour orphelins de moins de seize ans prévues par l'article 123 du décret susvisé sont portés respectivement à 36.340 F et 5.060 F.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

LOI n° 50-920 du 9 août 1950 complétant le quatrième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de medecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le quatrième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les sages-femmes sont autorisées à pratiquer les vaccinations et revaccinations antivarioliques et les soins prescrits ou conseillés par un médecin ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

LOI n° 50-921 du 9 août 1950 relative à l'organisation de la compagnie des commissionnaires agréés près la bourse de commerce de Paris.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la Républiques ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE Ier

Commissionnaires agréés.

Art. 1er. — Des intermédiaires dénommés « commissionnaires agréés » sont seuls habilités à effectuer, à la bourse de commerce de Paris, les négociations sur les marchés réglementés.

Les commissionnaires agréés agissent en qualité de commissionnaires. Ils ont la charge et le droit exclusif de produire sur les marchés réglementés les ordres, et d'en rechercher la contrepartie. Il leur est interdit, en cette qualité, de traiter par contrat direct avec la clientèle et de faire aucune opération de contrepartie, sous quelque forme que ce soit.

Ils sont ducroires responsables à tout événement de la solvabilité de leurs clients et de l'exécution des ordres reçus, que ces

ordres soient recueillis par eux-mêmes, ou par leurs agents, ou par leurs employés. Ils ne peuvent par convention se soustraire aux responsabilités qu'ils ont en qualité de ducroire.

Leurs commissions leur sont acquises dans les conditions déterminées par le règlement général prévu à l'article 11 de la présente loi.

Le taux desdites commissions est fixé par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce après avis de la chambre de commerce de Paris.

Les commissionnaires agréés peuvent traiter des affaires sur le marché pour leur propre compte, mais exclusivement avec d'autres commissionnaires.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est représenté auprès de la compagnie des commissionnaires agréés prévue à l'article 6 de la présente loi par le commissaire du Gouvernement près la bourse de commerce de Paris, qui a pour mission dans l'exercice de ses fonctions de veiller au respect des lois et règlements par les commissionnaires agréés.

Art. 3. — La liste des commissionnaires agréés est établie par la compagnie des commissionnaires agréés prévue à l'article 6 de la présente loi dans la limite d'un maximum fixé par le règlement général prévu à l'article 11 ci-après. Toutefois, lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, la première liste des commissionnaires agréés est établie par la chambre de commerce de Paris.

Le commissaire du Gouvernement et tout intéressé peuvent faire appel devant la chambre de commerce de Paris, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de toute décision d'admission ou de rejet, dans un délai de trente jours à dater du jour de sa notification et de son affichage à la bourse de commerce. La chambre de commerce de Paris statue sur réquisitions du commissaire du Gouvernement. Sa décision peut faire l'objet de recours devant le conseil d'Etat.

Art. 4. — Les commissionnaires agréés doivent remplir les conditions de compétence, d'honorabilité et de solvabilité déterminées par le règlement général prévu à l'article 11 ci-dessous. Ils doivent être de nationalité française, à moins d'une autorisation spéciale accordée par le ministre de l'industrie et du commerce, dans le cadre d'un accord de réciprocité.

Les sociétés commerciales peuvent être admises en qualité de commissionnaires agréés au même titre que les personnes physiques si leurs administrateurs, directeurs, gérants ou mandataires agissant en leur nom remplissent les conditions fixées à l'alinéa précédent du présent article. Toutefois, le principe de leur admission doit être à nouveau examiné par la compagnie des commissionnaires agréés lorsque survient une modification des statuts de la société ou un changement de titulaires des fonctions précitées.

S'il s'agit d'une société par actions, ces dernières sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être cotées à une bourse de valeurs; elles ne peuvent être négociées qu'après autorisation du conseil d'administration.

Art. 5. — Tout commissionnaire agréé doit, avant d'entrer en fonctions, déposer à une caisse mutuelle de garantie une somme destinée à garantir, à l'égard de la clientèle, la bonne exécution des opérations de l'ensemble des commissionnaires agréés sur les marchés réglementés. Le montant de cette somme ainsi que le fonctionnement de la caisse mutuelle de garantie sont déterminés par le règlement général prévu à l'article 11 ci-dessous.

Un fonds commun garantit également les engagements des commissionnaires agréés selon des règles déterminées par ledit règlement général.

Art. 6. — Tout commissionnaire agréé ou représentant qualifié de société admis en cette qualité doit prêter devant le tribunal de commerce de la Seine, dans la huitaine de son inscription, le serment de remplir avec honneur et probité les devoirs de sa profession.

Il est tenu au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal.

Les commissionnaires agréés sont obligatoirement affiliés à la compagnie des commissionnaires agréés, dont les attributions sont ci-après précisées.

TITRE II

Compagnie des commissionnaires agréés.

Art. 7. — La compagnie des commissionnaires agréés près la Bourse de commerce de Paris est constituée et fonctionne conformément à la législation sur les syndicats professionnels.

Ses statuts doivent être approuvés par la chambre de commerce de Paris et homologués par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 8. — La compagnie des commissionnaires agréés est chargée notamment:

1° D'étudier les questions intéressant l'exercice de la profession et de représenter collectivement les commissionnaires agréés pour faire valoir leurs droits et intérêts communs;

2° D'assurer le contrôle et la surveillance de ses membres;

3° D'assurer la discipline de la profession par voie de règlement particulier et de prendre les mesures disciplinaires nécessaires dans les conditions prévues à l'article 14 ci-dessous;

4° D'administrer la caisse mutuelle de garantie et le fonds commun.

Art. 9. — La compagnie des commissionnaires agréés élit un conseil de direction dont les pouvoirs sont définis par la présente loi et par ses statuts.

Si le conseil de direction manque aux devoirs de sa charge, il pourra être dissous par arrêté du ministre de l'industrie et du commmerce, après avis de la chambre de commerce de Paris; de nouvelles élections auront lieu dans les conditions fixées par les statuts.

Art. 10. — Le fonds commun visé aux articles 5 et 8 ci-dessus pourvoit aux dépenses administratives de la compagnie des commissionnaires agréés et sert à la constitution d'une réserve destinée notamment à garantir les engagements et la responsabilité professionnelle de ses membres.

Il est alimenté à titre principal par une cotisation perçue sur les commissionnaires agréés et dont le taux est fixé par la compagnie, après accord de la chambre de commerce de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement.

La portion des ressources applicable aux dépenses administratives est fixée dans les mêmes formes.

Les fonds de la réserve ne peuvent être utilisés qu'après agrément de la chambre de commerce de Paris et consultation du commissaire du Gouvernement.

TITRE III

Dispositions diverses.

Art. 11. — Le règlement général et les règlements particuliers afférents aux marchés visés à l'article 1er de la présente loi sont établis par la chambre de commerce de Paris, après avis de la compagnie des commissionnaires agréés. Ils sont homologués par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce. La nomenclature des produits traités sur ces marchés est fixée dans les mêmes formes.

Art. 12. — La chambre de commerce de Paris désigne des contrôleurs, tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal, qui peuvent, à tout moment, exiger des commissionnaires la présentation du répertoire et toutes justifications de la réalité des affaires traitées et de leur conformité aux règlements.

Art. 13. — Toute infraction aux dispositions de la présente loi, du règlement général et des règlements particuliers des marchés, ou tout fait contraire à la probité, à l'honneur ou à la correction commerciale, donne lieu à une sanction disciplinaire prononcée par le conseil de direction de la compagnie.

Art. 14. — Les sanctions disciplinaires sont:

1° L'avertissement;

2° Le blâme avec ou sans affichage;

3° La suspension à temps;

4° La radiation de la liste.

Les décisions de sanction sont notifiées à l'intéressé, à la chambre de commerce et au commissaire du Gouvernement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Art. 15. — La décision de sanction est définitive si, dans un délai de quinze jours à compter de la notification qui leur en est faite, l'intéressé ou le commissaire du Gouvernement ne l'a pas déférée à la chambre de commerce de Paris.

Le recours est suspensif. La chambre de commerce de Paris statue sur réquisition du commissaire du Gouvernement. Sa décision peut faire l'objet de recours devant le conseil d'Etat.

Art. 16. — Des décrets en conseil d'Etat détermineront en tant que de besoin les modalités d'application de la présente loi.

Les dispositions du règlement général homologué par l'arrêté ministériel du 28 août 1935 compatibles avec les dispositions de la présente loi restent en vigueur jusqu'à la publication du nouveau règlement général prévu à l'article 11 ci-dessus.

Art. 17. — La présente loi pourra être rendue applicable à d'autres marchés réglementés français, dans des conditions déterminées par des décrets en conseil d'Etat.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

LOI n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories des personnels de l'Etat.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré.

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La troisième majoration de reclassement prévue par l'article 30 de la loi de finances du 31 janvier 1950 prendra effet du 25 décembre 1950.

Son montant sera calculé de façon à assurer aux fonctionnaires et aux militaires intéressés des traitements ou soldes d'un montant brut égal à celui résultant de l'adjonction aux traitements et soldes applicables à compter du 1er janvier 1949 d'une majoration double de celle qui a été allouée conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949.

Art. 2. — Dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi, des dispositions seront prises par décret en conseil des ministres en vue de l'amélioration de la situation des personnels de l'Etat les moins favorisés et de ceux qui sont chargés de famille dans la limite d'une dépense de 1.800 millions de francs à la charge de l'exercice 1950.

Art. 3. — Les dépenses supplémentaires entraînées par l'application des articles 1er et 2 ci-dessus seront imputées sur le budget des finances et des affaires économiques (I. — Finances): « Chap. 1840. — Couverture des mesures diverses prévues en faveur des personnels de l'Etat ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

LOI n° 50-923 du 9 août 1950 homologuant certaines dispositions d'une décision votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire février-mars 1949 ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le paragraphe 1er de l'article 6 et le 1° du paragraphe III de l'article 7 de la décision votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de février-mars 1949 ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions, sont homologués.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

M. le Président de la République a reçu le mercredi 2 août 1950, à quinze heures, Son Excellence M. Tulio Franco Franco, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la république Dominicaine en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse.

Le ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 27 mai 1950 faisant application de la loi susvisée à la société « Le Petit Var » à Toulon;

Vu le décret du 15 juillet 1950 portant délégation d'attribution au ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 27 mai 1950, sont compris, dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse, les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la société « Le Petit Var », société anonyme au capital de 799.000 F, dont le siège social est à Toulon, 10, rue Truguet:

1° Un immeuble sis à Toulon 10, rue Truguet, d'une contenance de 625 m², paraissant cadastré B 1794, à usage d'imprimerie de presse et de bureaux rédactionnels et avec lui toutes installations indus-

trielles d'imprimerie de presse, matériel fixe et roulant, l'outillage, notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit immeuble, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

2° Un immeuble sis 40, rue Picot, à Toulon, d'une contenance de 451 m² 20, paraissant cadastré B 1794, à usage de bureau et d'habitation, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

3° Un immeuble sis à Toulon 26, rue Truguet, d'une contenance de 126 m², paraissant cadastré A 1184, à usage de bureaux et d'habitation, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

4° Une propriété rurale dite domaine de la Chaulanne, quartier de Laurent, à Seynes-sur-Mer (Var), d'une contenance de 9 hectares 33;

5° Le droit au bail d'un local sis au rez-de-chaussée d'un immeuble sis à Toulon 2, rue d'Autrechaux, à usage commercial, et avec lui le matériel et le mobilier y existant;

6° Le droit à la location verbale d'un entrepôt sis à Toulon, 28 *bis*, rue Picot, et avec lui toutes installations, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit entrepôt, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant;

7° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, approvisionnements, archives, mobilier de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local;

8° Les espèces en caisses, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent ces livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

9° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Toulon sous le n° 4639.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

ALBERT GAZIER.

Le ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 27 mai 1950 faisant application de la loi susvisée à la société nouvelle du journal « La République du Var », à Toulon;

Vu le décret du 15 juillet 1950 portant délégation d'attribution au ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 27 mai 1950, sont compris, dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse, les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la Société nouvelle du journal « La République du Var », société anonyme au capital de 75.000 F, dont le siège social est à Toulon, 10, rue Truguet.

1° Un immeuble sis à Toulon, 56, boulevard de Strasbourg, et 35, rue Picot, paraissant cadastré B 1490, à usage de magasin, d'entrepôt et d'habitation et avec lui le matériel et le mobilier y existant;

2° Les espèces en caisse, soldes créditeurs de banques et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

3° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Toulon sous le n° 14717.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

ALBERT GAZIER.

Le ministre de l'information,

Vu la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 27 mai 1950 faisant application de la loi susvisée à la Société nouvelle des imprimeries toulonnaises, à Toulon;

Vu le décret du 15 juillet 1950 portant délégation d'attributions au ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 27 mai 1950, sont compris, dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse, les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de la Société nouvelle des imprimeries toulonnaises, société anonyme au capital de 450.000 F, dont le siège social est à Toulon, 10, rue Truguet:

1° Un immeuble sinistré sis à Toulon, 23, rue Pasteur et rue de l'Unité, d'une contenance de 410 m² et paraissant cadastré A 709 et avec lui le droit à faire participer l'Etat dans la réparation des dommages mobiliers et immobiliers;

2° Le droit au bail d'un immeuble sis à Toulon, 10, rue Truguet et avec lui le matériel et le mobilier de bureau y existant;

3° Le droit au bail des locaux situés dans un immeuble sis à Toulon, 40, rue Picot, et avec lui le matériel et le mobilier de bureau y existant;

4° Le matériel d'imprimerie et avec lui toutes installations industrielles d'imprimerie de presse, matériel fixe et roulant, l'outillage, notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks, ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau;

5° Le matériel automobile et tous véhicules en général appartenant à ladite société, ainsi que tous matériels, approvisionnements, archives, mobilier de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local;

6° Les espèces en caisse, soldes créditeurs de banques et de chèques postaux, créances cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946;

7° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Toulon sous le n° 24198.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

ALBERT GAZIER.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Création d'une régie d'avances pour le payement des dépenses de fonctionnement de la conférence inter-Etats à Pau.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général de la comptabilité publique;

Vu le décret n° 50-713 du 24 juin 1950 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (budget de la France d'outre-mer, dépenses civiles),

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une régie d'avances pour le règlement:

a) Des frais de déplacement alloués aux fonctionnaires délégués ou employés à la conférence inter-Etats;

b) De l'indemnité spéciale de représentation éventuellement allouée par décret à ces mêmes personnels;

c) Des frais de déplacement alloués aux délégués n'appartenant pas à l'administration;

d) Des salaires du personnel temporaire embauché à l'occasion de la conférence;

e) Des dépenses de matériel nécessitées par le fonctionnement de la conférence et dont le montant ne dépasse pas la limite fixée pour les achats sur simple facture.

Art. 2. — Le montant des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 4.500.000 F. Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — L'avance sera mandatée par le préfet des Basses-Pyrénées sur les crédits à lui délégués à cet effet par le ministre de la France d'outre-mer sur le chapitre ouvert sous le n° 3220 à son budget pour les dépenses de la conférence. Elle se renouvellera de la même façon.

Art. 4. — Le régisseur est désigné par arrêté du ministre de la France d'outre-mer. Il est assujetti à un cautionnement de 450.000 F qui pourra être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé. Il perçoit, à compter de son entrée en fonctions, une indemnité de caisse d'un montant annuel de 6.800 F.

Art. 5. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au ministère de la France d'outre-mer et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1950.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
JACQUES DAVOUT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté ministériel en date du 2 août 1950, M. Carboni (Félix), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale de la France d'outre-mer, est nommé régisseur de la caisse d'avances pour le payement des dépenses de fonctionnement de la conférence inter-Etats à Pau.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 août 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 7 août 1950:

Sont nommés:

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Marion, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Flatte, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger, M. Bertrand, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Labatut, décédé.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Quest, substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Bertrand.

Substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Schmelck, procureur de la République de 3e classe mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), en remplacement de M. Quest.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Blondeau, substitut du procureur général près la cour d'appel de Limoges, en remplacement de M. Palis, décédé.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Limoges, sur sa demande, M. Gouyon, substitut du procureur général près la cour d'appel de Poitiers, en remplacement de M. Blondeau.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Poitiers, M. Limon-Duparcmeur, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers, en remplacement de M. Gouyon.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Toulouse, M. Jansou, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse, en remplacement de M. Meroc, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse, sur sa demande, M. Rivière, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montpellier, en remplacement de M. Jansou.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montpellier, sur sa demande, M. Bousquet, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Rivière.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille, M. Rouede, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Grasse, en remplacement de M. Bousquet.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alès, M. Astraud, procureur de la République près le tribunal de première instance de Carpentras, en remplacement de M. Arles, qui a été nommé président du tribunal de première instance d'Alès.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Carpentras, sur sa demande, M. Peyre, procureur de la République près le tribunal de première instance de Largentière, en remplacement de M. Astraud.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Largentière, sur sa demande, M. Teissier, procureur de la République près le tribunal de première instance de Ribérac, en remplacement de M. Peyre.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avignon, sur sa demande, M. Fortoul, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Evreux, en remplacement de M. Block de Friberg, qui a été nommé avocat général près la cour d'appel de Fort-de-France.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Evreux, M. Rouquet, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Argentan, en remplacement de M. Fortoul.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger (poste créé), M. Lapeyre, ancien magistrat (loi du 28 avril 1919, art. 18).

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Amiens, sur sa demande, M. Preux, procureur de la République près le tribunal de première instance de Montdidier, en remplacement de M. Bourely, qui a été maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Montdidier, M. Puissegur, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Péronne, en remplacement de M. Preux.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Péronne, sur sa demande, M. Teissonnière, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Sétif, en remplacement de M. Puissegur.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, sur sa demande, M. Larivière, procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Gontier, en remplacement de Mme Léo-Lagrange, née Weiller, qui a été nommée juge au tribunal de première instance de Lille.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Gontier, M. Marcombes, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Beauvais, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de M. Larivière.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oran (poste créé), M. Morichère, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance d'Orléansville.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléansville, sur sa demande, M. Girard, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, en remplacement de M. Morichère.

Substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Gouguenheim, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Laon, en remplacement de M. Borel, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Casablanca.

Substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Touzet, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Verdun, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de M. Sornay, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Verdun, sur sa demande, M. Hennion, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Douai, en remplacement de M. Touzet.

Substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, M. Mathieu, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance d'Evreux, en remplacement de M. Lanoire, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Reims.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance d'Avesnes, M. Dumontet, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Mâcon, en remplacement de M. Delcourt, non acceptant, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions de juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rouen.

M. Schmelck, nommé par le présent décret substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes).

M. Picoche, secrétaire général de la première présidence de la cour de cassation, est nommé substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Schmelck, qui a été maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères.

M. Marcombes, nommé par le présent décret procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Gontier, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Sont rapportées les dispositions du décret du 31 décembre 1949 par lesquelles a été nommé substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Dunkerque, M. Cabannes, non acceptant, qui reprend, sur sa demande, ses fonctions d'attaché titulaire au ministère de la justice.

Sont rapportées les dispositions du décret du 24 juin 1950 par lesquelles a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Wassy, M. Garnier, non acceptant qui est maintenu, sur sa demande, dans ses fonctions de substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Chaumont.

Décret du 7 août 1950 portant report d'ancienneté de deux magistrats.

Par décret en date du 7 août 1950:

L'ancienneté de M. Sauvel dans ses fonctions d'attaché titulaire au ministère de la justice est reportée du 5 juillet 1918 au 31 décembre 1915.

M. Sauvel, attaché titulaire au ministère de la justice, est nommé substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Beauvais, avec ancienneté du 1er janvier 1918, en remplacement de M. Marcombes, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Gontier.

L'ancienneté de M. Pignier dans ses fonctions d'attaché titulaire au ministère de la justice est reportée du 5 juillet 1918 au 1er juillet 1915.

M. Pignier, attaché titulaire au ministère de la justice, est nommé substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Dunkerque, avec ancienneté du 1er janvier 1918, en remplacement de M. Cabannes, non acceptant et dont la nomination a été rapportée.

Décret du 7 août 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 7 août 1950:

Sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Argentan, M. Le Saout, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Châteaulin, en remplacement de M. Rouquet, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance d'Evreux.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Rocroi, sur sa demande, M. Perrin, vice-président au tribunal de première instance de Boulogne, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de M. Ropers, qui a été nommé secrétaire général de la première présidence de la cour de cassation.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Metz, M. Tanneur, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Thionville, en remplacement de M. Miesch, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Limoges.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers, M. Cornardeau, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Saumur, en remplacement de M. Limon-Duparcmeur, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Poitiers.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mascara, M. Jousse, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Girard, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléansville.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Evreux, M. Beck, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Mathieu, qui a été nommé substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Grasse, M. Sigalas, juge suppléant rétribué, qui est maintenu en congé de longue durée, en remplacement de M. Rouède, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Laon, M. Morel, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Gouguenheim, qui a été nommé substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Macon, M. Gien, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Dumontet, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes.

Attaché titulaire au ministère de la justice, sur sa demande, M. Rocher, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Riom, en remplacement de M. Sauvel, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Beauvais.

Attaché titulaire au ministère de la justice, sur sa demande, Mme Ludwig, épouse Rozes, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bourges, en remplacement de M. Pignier, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dunkerque.

M. Perrin, nommé par le présent décret procureur de la République près le tribunal de première instance de Rocroi, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Décret du 7 août 1950 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 7 août 1950, sont nommés:

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Delacroix, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut adjoint du procureur de la République près ledit tribunal, en remplacement de M. Marion, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de 1re instance de la Seine, M. Porre, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe, en remplacement de M. Delacroix.

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe, M. Metayer-Mathieu, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, en remplacement de M. Porre.

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, M. Bodevin, attaché titulaire au ministère de la justice (reçu au concours de l'administration centrale), en remplacement de M. Metayer-Mathieu.

Attaché titulaire au ministère de la justice, M. Veuillet (Alphonse), docteur en droit, avocat stagiaire (liste d'admission à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, première session de 1950), en remplacement de M. Bodevin.

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, M. Locqueneux, attaché titulaire au ministère de la justice (reçu au concours de l'administration centrale), en remplacement de M. Gigault de Crisenoy, qui a été nommé magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe.

Attaché titulaire au ministère de la justice, Mme Bose, épouse Guilhem (Thérèse-Louise), avocat stagiaire (liste d'admission à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, deuxième session de 1949), en remplacement de M. Locqueneux.

Magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, M. Gaillat, attaché titulaire au ministère de la justice (reçu au concours de l'administration centrale), en remplacement de M. Bouly, qui a été nommé magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe.

Décret du 7 août 1950 portant nomination d'un magistrat.

Par décret du 7 août 1950, M. Olagnier, attaché titulaire au ministère de la justice, est nommé substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Grasse, en remplacement de M. Sigalas, qui a été maintenu en congé de longue durée.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Rennes et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL DE RENNES

Département du Morbihan.

Les dispositions du décret du 1er juin 1926 par lesquelles la justice de paix de Pluvigner a été rattachée à celle d'Auray, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL DE RENNES

Département du Morbihan.

La justice de paix de Pluvigner (3e classe) à celles déjà réunies de Locminé et Baud (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les justices de paix déjà réunies de Quiberon, Belz et Belle-Isle-en-Mer (3e classe), à celle d'Auray (3e classe), sous juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix, sous la juridiction d'un même magistrat;
Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Rennes et du procureur général près ladite cour;
La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL DE RENNES

Département d'Ille-et-Vilaine.

Les dispositions du décret du 19 avril 1935 par lesquelles la justice de paix de Rétiers a été rattachée à celle de la Guerche-de-Bretagne, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 30 décembre 1925 par lesquelles la justice de paix de Saint-Aubin-du-Cormier a été rattachée à celle de Fougères (canton Sud), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL DE RENNES

Département d'Ille-et-Vilaine.

Les justices de paix déjà réunies de Fougères (canton Sud) et Antrain (3e classe) à celles déjà réunies de Saint-Brice-en-Coglès, Louvigné-du-Désert et Fougères (canton Nord) (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les justices de paix déjà réunies de la Guerche-de-Bretagne et Argentré-du-Plessis (3e classe) à celles déjà réunies de Châteaubourg, Vitré (canton Est) et Vitré (canton Ouest) (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de Rétiers (3e classe) à celles déjà réunies de Janzé, Châteaugiron et Rennes (canton Sud-Est) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de Saint-Aubin-du-Cormier (3e classe) à celles déjà réunies de Saint-Aubin-d'Aubigné, Liffré et Rennes (canton Nord-Est) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix, sous la juridiction d'un même magistrat;
Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Paris et du procureur général près ladite cour;
La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réunies:

COUR D'APPEL DE PARIS

Département de Seine-et-Oise.

Les justices de paix déjà réunies de Dourdan (canton Nord) et Dourdan (canton Sud) (3e classe) à celle d'Arpajon (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;
Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Orléans et du procureur général près ladite cour;
La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Département de Loir-et-Cher.

Les dispositions du décret du 20 mars 1935 par lesquelles la justice de paix de Bracieux a été rattachée à celle de Blois (canton Est), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 16 août 1949 par lesquelles la justice de paix de Neung-sur-Beuvron a été rattachée à celle de Blois (canton Est), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 16 août 1949 par lesquelles la justice de paix de Mer a été rattachée à celle de Blois (canton Ouest), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 16 août 1949 par lesquelles la justice de paix de Marchenoir a été rattachée à celle de Blois (canton Ouest), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 16 août 1949 par lesquelles la justice de paix d'Ouzouer-le-Marché a été rattachée à celle de Blois (canton Ouest), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 29 juillet 1922 par lesquelles la justice de paix de Contres a été rattachée à celle de Saint-Aignan-sur-Cher, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Département de Loir-et-Cher.

La justice de paix de Bracieux (3e classe), la justice de paix de Contres (3e classe) et la justice de paix de Neung-sur-Beuvron (3e classe) à celle de Blois (canton Ouest) (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de Marchenoir (3e classe), la justice de paix de Mer (3e classe) et la justice de paix d'Ouzouer-le-Marché (3e classe) à celles déjà réunies d'Herbault et Blois (canton Est) (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de Montrichard (3e classe) à celles déjà réunies de Menneton-sur-Cher, Selles-sur-Cher et Saint-Aignan-sur-Cher (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;
Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Orléans et du procureur général près ladite cour;
La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Département d'Indre-et-Loire.

Les dispositions du décret du 19 novembre 1921 par lesquelles la justice de paix de Vouvray a été rattachée à celle d'Amboise sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Les dispositions du décret du 16 février 1933 par lesquelles la justice de paix de Bléré (Indre-et-Loire) a été rattachée à celle de Montrichard (Loir-et-Cher), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Département d'Indre-et-Loire.

La justice de paix de Bléré (3e classe) à celles déjà réunies de Châteaurenault et Amboise (3e classe) sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de Vouvray (3e classe) à celles déjà réunies de Tours (canton Nord) et Tours (canton centre) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Orléans et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'État entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL DE LYON

Département de la Loire.

Les dispositions du décret du 30 mai 1945 par lesquelles la justice de paix de Saint-Etienne (canton Sud-Est) a été rattachée à celle de Saint-Etienne (canton Nord-Est), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL DE LYON

Département de la Loire.

Les justices de paix déjà réunies de Saint-Etienne (canton Nord-Ouest) et Saint-Béand (1re classe) à celle de Saint-Etienne (canton Nord-Est) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les justices de paix déjà réunies de Saint-Etienne (canton Sud-Ouest) et Saint-Genest-Malifaux (1re classe) à celle de Saint-Etienne (canton Sud-Est) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Angers et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'État entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de la Sarthe.

Les dispositions du décret du 24 octobre 1933 par lesquelles la justice de paix de Loué a été rattachée à celle de Sillé-le-Guillaume, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les dispositions du décret du 16 février 1933 par lesquelles la justice de paix de la Suze-sur-Sarthe a été rattachée à celle du Mans (2e canton), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de la Sarthe.

La justice de paix de Loué (3e classe) à celle du Mans (2e canton) (1re classe) sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les justices de paix déjà réunies de Sillé-le-Guillaume et Conlie (3e classe) à celles déjà réunies de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnaye-sur-Sarthe (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix de la Suze-sur-Sarthe (3e classe) à celles déjà réunies de Brulon et Sablé-sur-Sarthe (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix, sous la juridiction d'un même magistrat;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Angers et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'État entendue,

Décrète:

Art. 1er — Sont abrogées:

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de Maine-et-Loire.

Les dispositions du décret du 17 février 1920 par lesquelles la justice de paix du Louroux-Béconnais a été rattachée à celle de Candé, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de Maine-et-Loire.

La justice de paix de Candé (3e classe) à celles déjà réunies du Lion-d'Angers, Pouancé et Segré (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

La justice de paix du Louroux-Béconnais (3e classe) à celles déjà réunies de Saint-Georges-sur-Loire et Angers (canton Nord-Ouest) (1re classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant réunion de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 9 février 1949 relative à la réunion de plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un même magistrat;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel d'Amiens et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'État entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées:

COUR D'APPEL D'AMIENS

Département de l'Oise.

Les dispositions du décret du 30 décembre 1925 par lesquelles la justice de paix de Crépy-en-Valois a été rattachée à celle de Senlis, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Sont réunies:

COUR D'APPEL D'AMIENS

Département de l'Oise.

La justice de paix de Senlis (3e classe) à celles déjà réunies de Pont-Sainte-Maxence et Creil (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Les justices de paix déjà réunies de Betz et Nanteuil-le-Haudoin (3e classe) à celles de Crépy-en-Valois (3e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL D'AMIENS

Crépy-en-Valois (Oise) (3e classe), M. Bosquier, juge de paix de Betz et Nanteuil-le-Haudouin (Oise) (3e classe).

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL D'ANGERS

Segré, Pouance et le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire) (2e classe) (3e classe personnelle) (décret du 6 novembre 1939, art. 3, et décret du 21 juin 1946), M. Guillore de La Landelle, juge de paix de Candé (Maine-et-Loire) (3e classe), en remplacement de M. Santelli, qui a été nommé juge de paix de Rouen (6e canton) et Grand'Couronne (Seine-Inférieure) (1re classe).

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL DE LYON

Saint-Etienne (canton Sud-Est) (Loire) (1re classe), M. Puig, juge de paix de Saint-Etienne (canton Nord-Ouest) et Saint-Héand (Loire) (1re classe).

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Amboise et Châteaurenault (Indre-et-Loire) (3e classe), M. Negro, juge de paix de Montrichard (Loir-et-Cher) (3e classe), en remplacement de M. Alphen-Salvador, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL DE PARIS

Arpajon (Seine-et-Oise) (3e classe), M. Charpentier, juge de paix de Dourdan (cantons Nord et Sud) (Seine-et-Oise) (3e classe), en remplacement de M. Falco, qui a été nommé juge de paix de Douai (canton Sud) et Arleux (Nord) (2e classe).

Décret du 7 août 1950 portant nomination de juge de paix.

Par décret en date du 7 août 1950, est nommé juge de paix de:

COUR D'APPEL DE RENNES

Fougères (canton Nord), Louvigné-du-Désert et Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) (2e classe), M. Godet, juge de paix de 2e classe personnelle de Fougères (canton Sud) et Antrain (Ille-et-Vilaine) (3e classe), en remplacement de M. Bernard, qui a été nommé juge de paix de Mayenne (cantons Est et Ouest), Ambrières-le-Grand et le Horps (Mayenne) (2e classe).

Décret du 7 août 1950 portant nominations, démissions de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 7 août 1950:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Astaffort (Lot-et-Garonne), M. de Camiade (François), en remplacement de M. Vidallon, décédé.

Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), M. Peyrouton (Aristide), en remplacement de M. Pelieu, qui a été atteint par la limite d'âge.

Brou (Eure-et-Loir), M. Gaudichau (Maurice), en remplacement de M. Bredier, décédé.

Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), M. Levy (Jean), en remplacement de M. Verdon, décédé.

Challans (Vendée), M. Vignard (Jean), en remplacement de M. Burgaud, décédé.

Le Châtelet (Cher), M. Pallienne-Taillandier du Plaix (Hubert), en remplacement de M. Letouze, dont la démission a été acceptée.

La Ciotat (Bouches-du-Rhône), M. Gaviggia (Henri), en remplacement de M. Biscaye, dont la démission a été acceptée.

Cologne (Gers), M. Delavat (Emile), en remplacement de M. Bedes, décédé.

Ducey (Manche), M. Dehousse (Emile), en remplacement de M. Lecacheux, qui a été atteint par la limite d'âge.

Firminy (Loire), M. Vincendon (Paul), en remplacement de M. Collard, décédé.

Flogny (Yonne), M. Heau (Pierre), en remplacement de M. Lacreuse, dont la démission est acceptée.

Lanouaille (Dordogne), M. Puivif (René), en remplacement de M. Duvergt, dont la démission est acceptée.

Mathia (Charente-Maritime), M. Lagache (Marcel), en remplacement de M. Tasse, dont la démission a été acceptée.

Monflanquin (Lot-et-Garonne), M. Gorin (Etienne), en remplacement de M. Guy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Montereau (Seine-et-Marne), M. Duclos (Gabriel), en remplacement de M. Lavergne, dont la démission est acceptée.

Niort (1er canton) (Deux-Sèvres), M. Rossard (Victor), en remplacement de Mlle Charrier, qui a été appelée à d'autres fonctions.

Piana (Corse), M. Maitrepierre (Nicolas), en remplacement de M. Alessandri, qui a été atteint par la limite d'âge.

Pont-sur-Yonne (Yonne), M. Brisson (Maurice), en remplacement de M. Saussoy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Rouen (1er canton) (Seine-Inférieure), M. Lachau (Jean), en remplacement de M. Chevalier, dont la démission a été acceptée.

Saint-Simon (Aisne), M. Boullion (Marcellin), en remplacement de M. Gout, qui a été admis à cesser ses fonctions.

Saint-Tropez (Var), M. Lambot (Emile), en remplacement de M. Mouren, dont la démission a été acceptée.

Samatan (Gers), M. Lassegue (Bernard), en remplacement de M. Dufrechou, qui a été atteint par la limite d'âge.

Le Teilleul (Manche), M. Fautrat (Pierre), en remplacement de M. Beudin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Tourcoing (canton Sud) (Nord), M. Dumortier (Paul), en remplacement de M. Salembien, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vence (Alpes-Maritimes), M. Chapignac (Georges), en remplacement de M. Baussy, qui a été appelé à d'autres fonctions.

La Voulte (Ardèche), M. Arnaud (Henri), en remplacement de M. Boyer, dont la démission a été acceptée.

Sont acceptées les démissions de:

M. Antonini, suppléant du juge de paix de Sallce (Corse).

M. de Courcy, suppléant du juge de paix de Sées (Orne).

M. Fenez, suppléant du juge de paix de Thizy (Rhône).

M. Garros, suppléant du juge de paix de Lézignan-Corbières (Aude).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Delacour, ancien suppléant du juge de paix de Saint-Fargeau (Yonne).

M. Dufrechou, ancien suppléant du juge de paix de Samatan (Gers).

M. Salembien, ancien suppléant du juge de paix de Tourcoing (canton Sud) (Nord).

Décret portant nominations de suppléants rétribués de juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 août 1950 : page 8123, 2e colonne, 73e ligne, au lieu de : « Fort-Lyautey », lire : « Port-Lyautey » ; 78e ligne, au lieu de : « M. Mounne », lire : « M. Mounie ».

Décret du 7 août 1950 portant nomination d'un interprète judiciaire.

Par décret en date du 7 août 1950, M. Bouzar Slimane ben Mohamed, interprète judiciaire, sans affectation, est nommé interprète judiciaire à la justice de paix de Mansourah-les-Bibans, en remplacement de M. Bencharif, qui a été nommé à El Arrouch.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 3 août 1950 :

Est admis à faire valoir ses droits à pension à compter du 13 juillet 1950 : M. Cousineau (André), premier surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Rouen (application des dispositions de l'article 26 de la loi du 20 septembre 1948).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité :

A la maison centrale d'Ensisheim : M. Grimaud (Norbert), surveillant chef adjoint (2e classe) au centre pénitentiaire de la Vierge à Epinal.

A la maison centrale de Doullens : Mme Ploye (Irène), surveillante (1re classe) au centre pénitentiaire de Maurzac.

Est rapportée, sur la demande de l'intéressé, la disposition de l'arrêté du 7 juillet 1950 mutant au centre pénitentiaire de Fort-Charlet, à Calvi, M. Landolfini (Joseph), surveillant (2e classe) à la maison de correction de Marseille.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité :

Au centre pénitentiaire de Fort-Charlet, à Calvi : M. Landolfini (Philippe), surveillant (5e classe) aux prisons de Fresnes.

A la maison centrale de Melun : M. Bouguereau (Marcel), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire du Vigeant.

A la maison de correction de Strasbourg : M. Puisais (André), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison centrale d'Ensisheim.

Education surveillée.

Par arrêté du 1er août 1950, sont nommés :

Professeur technique adjoint de 3e classe au centre d'observation de Paris : M. Ormes (Emile), instructeur technique (4e classe) à cet établissement.

Professeur technique adjoint de 6e classe au centre d'observation de Lyon : M. Bourdon (Roger), instructeur technique (8e classe) à cet établissement.

Par arrêté du 1er août 1950, est muté, en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Marseille : M. Bianchi (Honoré), éducateur (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Par arrêté du 1er août 1950, sont placés en position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 1er juillet au 1er octobre 1950. M. Blanc (Ernest), éducateur au centre d'observation de Paris.

Du 15 août au 1er octobre 1950 : Mlle Saulnier (Andrée), éducatrice à l'institution publique d'éducation surveillée de Brecourt.

Par arrêté du 1er août 1950, est acceptée, à compter du 1er juillet 1950, la démission de M. l'abbé Masclaux (Gabriel), aumônier du centre d'observation de Lyon.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégations de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête :

Article unique. — Délégation permanente est donnée à M. Alexandre Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes, ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 1er août 1950.

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête :

Article unique. — En cas d'absence ou d'empêchement du ministre des affaires étrangères et de M. Parodi, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, délégation est donnée à M. Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes, marchés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Fait à Paris, le 1er août 1950.

SCHUMAN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Régisseurs d'avances.

Par arrêtés en date du 27 juillet 1950, ont été nommés régisseurs d'avances :

M. le lieutenant Mistral (François-David), auprès du parc d'aviation n° 2/701 à Salon-de-Provence.

M. le lieutenant Chevlet (Edmond), auprès du parc d'aviation n° 2/140 à Blida.

M. le sous-lieutenant Miedougé (Jean), auprès du parc d'aviation n° 2/702 à Avord.

M. le capitaine Jacques (Lucien-Charles), auprès du parc d'aviation n° 2/106 à Bordeaux-Mérignac.

M. le capitaine Leterrier (Jacques-Henri-Robert), auprès du parc d'aviation n° 2/107 à Villacoublay.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 28 juillet 1950, est nommé au grade de stagiaire du commissariat de la marine, pour compter du 15 octobre 1950, le secrétaire administratif de 2e classe (branche Commissariat et santé) Lazennec (Jean-Vincent-Francis).

Le stagiaire du commissariat de la marine Lazennec devra se présenter le 15 octobre 1950 au commissaire général, directeur du commissariat de la marine à Toulon.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 9 août 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 août 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1950, portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Allix (Pierre-Henri), directeur général des impôts au ministère des finances. Officier du 10 juillet 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 9 août 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 août 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1950, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Rozner (Jacques-Benjamin), rédacteur en chef du journal *Les Echos;* 18 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 11 mois de mobilisation, au total : 19 annuités. Titres exceptionnels.

Nomination des représentants de l'administration et des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires instituées à l'administration centrale du ministère des finances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 21 juillet 1947, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances, modifié par l'arrêté du 27 janvier 1950;

Vu l'arrêté du 21 avril 1950 portant institution d'une commission administrative paritaire locale à l'administration centrale des finances;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres des commissions administratives paritaires ci-après désignées, en qualité de représentants de l'administration et de représentants des personnels auxdites commissions, les fonctionnaires de l'administration centrale dont les noms suivent:

I. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 1

(Administrateurs civils, traducteurs et traducteurs adjoints.)

A. — Représentants de l'administration

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Milfred, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction du Trésor.
Leonnet, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de la dette publique.
Michel, administrateur civil de 1re classe à l'administration des monnaies et médailles.
Ferrand, administrateur civil de 1re classe à la direction du budget.
Larroque, administrateur civil de 1re classe à la direction des finances extérieures.
Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Dupoirier, administrateur civil de classe exceptionnelle en service détaché.
Laborde, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de la dette publique.
Leclerc, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.
Le Cars, administrateur civil de 1re classe à la direction des finances extérieures.
Gingreau, administrateur civil de 1re classe à la direction de l'imprimerie nationale.
Clause, administrateur civil de 1re classe au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor.
Vion, administrateur civil de 1re classe à la direction de la comptabilité publique.
Mathey, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.

B. — Représentants des personnels

I. — *Membres titulaires.*

MM. Gibelin, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de la comptabilité publique (liste C.G.T.-force ouvrière).
Germain de Saint-Pierre, administrateur civil de classe exceptionnelle au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor (liste indépendante).
Brel, administrateur civil de 1re classe à la direction du Trésor (liste C.G.T.-force ouvrière).
de Montalembert de Cers, administrateur civil de 1re classe à la direction des finances extérieures (liste indépendante).
Merieux, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget (liste C.F.T.C.).
Grosdemange, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor (liste C.G.T.-force ouvrière).
Barre, administrateur civil de 3e classe à la direction du Trésor (liste C.G.T.-force ouvrière).
Coli, administrateur civil de 3e classe à la direction du budget (liste C.G.T.-force ouvrière).

II. — *Membres suppléants.*

MM. Lescarret, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de la comptabilité publique (liste C.G.T.-force ouvrière).
Forestier, administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction de la dette publique (liste indépendante).
MM. Villard, administrateur civil de 1re classe à la direction de la dette publique (liste C.G.T.-force ouvrière).
Duquesne, administrateur civil de 1re classe en service détaché (liste indépendante).
Bessy, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures (liste C.F.T.C.).
David, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel (liste C.G.T.-force ouvrière).
Brineau, administrateur civil de 3e classe à la direction du Trésor (liste C.G.T.-force ouvrière).
Teyssier d'Orfeuil, administrateur civil de 3e classe à la direction des finances extérieures (liste C.G.T-force ouvrière).

II. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 4

(Agents supérieurs et assimilés.)

A. — Représentants de l'administration

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
M. Le Corre, agent supérieur de 1re classe à la direction de l'imprimerie nationale.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Loyer, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Buiron, agent supérieur de 1re classe à l'administration des monnaies et médailles.
Floquet, agent supérieur de 1re classe, en service détaché.

B. — Représentants des personnels

I. — *Membres titulaires.*

MM. Juilliot, agent supérieur de 1re classe à la direction de la comptabilité publique (liste C.G.T.-force ouvrière).
Monceau, agent supérieur de 2e classe à la direction des finances extérieures (liste C.G.T.-force ouvrière).
Pivault, agent supérieur de 3e classe à la direction de l'imprimerie nationale (liste C.G.T.-force ouvrière).

II. — *Membres suppléants.*

MM. Henry, agent comptable à l'imprimerie nationale (liste C.G.T.-force ouvrière).
Gingreau, agent supérieur de 2e classe à la direction de l'imprimerie nationale (liste C.G.T.-force ouvrière).
Bellon, agent supérieur de 3e classe à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.-force ouvrière).

III. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 5

(Secrétaires d'administration.)

A. — Représentants de l'administration

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.
Sutlin, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Marchal, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Mas, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Loyer, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Maudet, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Langlois, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Baudet, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures.
Courtes, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Martin (Jean-Baptiste), administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.

B. — Représentants des personnels

I. — *Membres titulaires.*

MM. Chaude, secrétaire d'administration principal à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.).
Santoni, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.-force ouvrière).
Durandeau, secrétaire d'administration de 1re classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. F. T. C.).

MM. Desprez, secrétaire d'administration de 1re classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Lacroix, secrétaire d'administration de 2e classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. F. T. C.).
Vallée, secrétaire d'administration de 2e classe à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.-force ouvrière).

II. — *Membres suppléants.*

MM. Dupré, secrétaire d'administration principal à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.).
Facaleata, secrétaire d'administration principal à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Pierson, secrétaire d'administration de 1re classe à la direction du budget (liste C. F. T. C.).
Voirin, secrétaire d'administration de 1re classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Bobier, secrétaire d'administration de 2e classe à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Kerjean, secrétaire d'administration de 2e classe à la direction du budget (liste C. G. T.-force ouvrière).

IV. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 6

(Adjoints administratifs, agents du cadre spécial des anciens services départementaux d'apurement des dommages de guerre [groupe IV B, commis du cadre provisoire, secrétaires sténodactylographes].)

A. — Représentants de l'administration

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.
Denizet, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor.
Juste, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures.
Aubineau, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Roussel, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Neuille, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor.
Muzerolles, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Lapassade, administrateur civil de 2e classe à l'administration des monnaies et médailles.
Laleuf (André), administrateur civil de 2e classe à la direction des assurances.
Jurine, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Langlois, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Calinaud, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Costes, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Moreau, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor.
Piel, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Caslets, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Hirsch, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures.
Valette, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Pons, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Menebrier, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Toledano, administrateur civil de 2e classe au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor.
Bousseau, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.

B. — Représentants des personnels

I. — *Membres titulaires.*

MM. Antigny, adjoint administratif de classe exceptionnelle à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Clopin, adjoint administratif de classe exceptionnelle à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Mme Pequin, adjoint administratif de 1re classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Mlle Charpentier, adjoint administratif de 1re classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Mme Thouvenel, adjoint administratif de 2e classe à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
M. Robineau, adjoint administratif de 2e classe à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.).
Mme Levillain, adjoint administratif de 3e classe à la direction du budget (liste C. F. T. C.).
Mme Raich, adjoint administratif de 3e classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Mlle Chole, commis principal du cadre provisoire à la direction des finances extérieures (liste C. F. T. C.).
M. Ferrand, commis de 2e classe du cadre provisoire au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor (liste C. G. T.).
Mlle Boucly, secrétaire sténodactylographe de 4e échelon à la direction des finances extérieures (liste C. F. T. C.).
Mme Garin, secrétaire sténodactylographe de 4e échelon à la direction des assurances (liste C. G. T.).

II. — *Membres suppléants.*

Mme Plessy, adjoint administratif de classe exceptionnelle à la direction du Trésor (liste C. F. T. C.).
MM Croizer, adjoint administratif de classe exceptionnelle à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Bodard, adjoint administratif de 1re classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Mmes Trechot, adjoint administratif de 1re classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Lemée, adjoint administratif de 2e classe à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Vedie, adjoint administratif de 2e classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Rebillat, adjoint administratif de 3e classe à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Mlle Decarpentry, adjoint administratif de 3e classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.).
MM. Page, commis principal du cadre provisoire au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor (liste C. F. T. C.).
Marais, commis de 3e classe du cadre provisoire à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.).
Mlles Beaufils, secrétaire sténodactylographe de 4e échelon à la direction de la comptabilité publique (liste C. F. T. C.).
Decouvette, secrétaire sténodactylographe de 4e échelon aux services sociaux (liste C. G. T.).

V. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 7

(Sténodactylographes.)

A. — Représentants de l'administration

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel, ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Loyer, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Colin, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Langlois, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Martinet (Guy), administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Hebrard, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor.
Leblois, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures.

B. — Représentants des personnels

I. — *Membres titulaires.*

Mlle Graat, sténodactylographe de 3e classe à la direction du personnel et du matériel (liste C. F. T. C.).
Mmes Carreau, sténodactylographe de 5e classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Lantier, sténodactylographe de 6e classe à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Fartet, sténodactylographe de 7e classe aux services sociaux (liste C. F. T. C.).

II. — *Membres suppléants.*

Mmes Ravet, sténodactylographe de 5e classe à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Christ, sténodactylographe de 7e classe à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Mmes Chastrusse, sténodactylographe de 4e classe au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor (liste C. G. T. Force ouvrière).
Capblancq, sténodactylographe de 2e classe à la direction des finances extérieures (liste C. F. T. C.).

VI. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 8

(Employés de bureau et dactylographes.)

A. — Représentants de l'administration

I — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.

MM. Lacrampe, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Coutaud, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Rispail, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Savioz, administrateur civil de 2e classe à la direction des finances extérieures.
Colas, administrateur civil de 2e classe à la direction des assurances.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Langlois, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Chavard, administrateur civil de 2e classe à la direction du Trésor.
Boudoux, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Palon, administrateur civil de 2e classe au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor.
Gordon, administrateur civil de 2e classe à la direction de la dette publique.
Schneider, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Eraud, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Fuzier, administrateur civil de 2e classe au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor.

B. — REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

I. — *Membres titulaires.*

Mmes Parent, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la comptabilité publique (liste C. F. T. C.).
Dorothée, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T.).
MM. Lansade, employé de bureau de 5e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T. Force ouvrière).
Catherine, employé de bureau de 7e échelon à la direction du personnel et du matériel (liste C. F. T. C.).
Pecquenard, employé de bureau de 3e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T.).
Joseph-Rose, employé de bureau de 2e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T. Force ouvrière).
Mlles Gigleux, employée de bureau de 7e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. F. T. C.).
Santelli, employée de bureau de 2e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T.).

II. — *Membres suppléants.*

Mmes Herbert, dactylographe de 1er échelon à la direction du personnel et du matériel (liste C. F. T. C.).
Sarre, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T.).
Mavre, employée de bureau de 7e échelon à la direction de la Dette publique (liste C. G. T. Force ouvrière).
Mlle Philippe, employée de bureau de 7e échelon à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Mmes Amar, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Berlhet, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la dette publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Mlles Vayne, employée de bureau de 3e échelon à la direction de la dette publique (liste C. F. T. C.).
Groisillier, dactylographe de 1er échelon à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.).

VII. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE DES CONTROLEURS PRINCIPAUX ET CONTROLEURS DU TRESOR RATTACHES A L'ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES

A. — REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du personnel et du matériel, président.
Le directeur adjoint du personnel et du matériel ou, en son absence, le sous-directeur du personnel et du matériel.
MM. Labonnelie, administrateur civil de 1re classe à la direction du personnel et du matériel.
Desnues, administrateur civil de 2e classe à la direction des assurances.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Loyer, administrateur civil de 2e classe à la direction du personnel et du matériel.
Le Masne, administrateur civil de 2e classe à la direction du budget.
Morcheoine, administrateur civil de 2e classe à la direction de la comptabilité publique.
Marcus, administrateur civil de 2e classe au service des affaires générales.

B. — REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

I. — *Membres titulaires.*

MM. Denis, contrôleur principal du Trésor à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.-force ouvrière).
Meric, contrôleur principal du Trésor à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
M. Champigny, contrôleur du Trésor à la direction de la comptabilité publique (liste C. F. T. C.).
Mme Vallet, contrôleur du Trésor à la direction du personnel et du matériel (liste C. G. T.-force ouvrière).

II. — *Membres suppléants.*

MM. Brigault, contrôleur principal du Trésor à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).
Rouzeau, contrôleur principal du Trésor à la direction de la dette publique (liste C. G. T.).
Barlier, contrôleur du Trésor au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor (liste C. F. T. C.).
Billion, contrôleur du Trésor à la direction de la comptabilité publique (liste C. G. T.-force ouvrière).

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 17 mai 1950.

MAURICE-PETSCHE.

Nomination des représentants de l'administration et des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires nos 2 et 3 instituées au ministère des finances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 24 juillet 1947 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances, modifié par l'arrêté du 27 janvier 1950;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres des commissions administratives paritaires, ci-après désignées, en qualité de représentants de l'administration et de représentants des personnels auxdites commissions, les fonctionnaires du ministère des finances dont les noms suivent:

I. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 2
(Contrôleurs des dépenses engagées.)

A. — REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur du budget, président.
MM. Lamic, administrateur civil de 1re classe à la direction du budget.
Legrand, contrôleur des dépenses engagées de 1re classe.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Pinon, contrôleur des dépenses engagées hors classe.
Martial, contrôleur des dépenses engagées de 1re classe.
Berlin-Mourot, contrôleur des dépenses engagées de 2e classe.

B. — REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

I. — *Membres titulaires.*

MM. Merillon, contrôleur des dépenses engagées hors classe.
Gourguel, contrôleur des dépenses engagées de 1re classe.
Rivière, contrôleur des dépenses engagées de 2e classe.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Thiery, contrôleur des dépenses engagées hors classe.
Billy, contrôleur des dépenses engagées de 1re classe.
Bonnald, contrôleur des dépenses engagées de 2e classe.

II. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 3
(Corps de contrôle des assurances.)

A. — REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

I. — *Membres titulaires.*

Le directeur des assurances, président.
MM. Labrousse, commissaire contrôleur général des assurances.
Raillard, commissaire contrôleur général des assurances.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Girard, commissaire contrôleur principal de 2e classe.
Delatte, commissaire contrôleur principal de 2e classe.
Lemonnier, commissaire contrôleur de 1re classe.

B. — REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

I. — *Membres titulaires.*

MM. Duchez, commissaire contrôleur principal de 2e classe.
Picard, commissaire contrôleur de 3e classe.
Coutant, commissaire contrôleur adjoint de 3e classe.

II. — *Membres suppléants.*

MM. Dulac, commissaire contrôleur principal de 3e classe.
Trompette, commissaire contrôleur de 4e classe.
Guillermin, commissaire contrôleur adjoint de 1re classe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 17 mai 1950.

MAURICE-PETSCHE.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 7 juillet 1950, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse aux héritiers appelés à la succession de M. Cerutti (Jean-Baptiste) des sommes, en capital et intérêts, mises à la charge de leur auteur commun au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Agrément d'une société d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu l'arrêté du 6 août 1941, relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 6 mars 1947 portant règlement d'administration publique pour le contrôle des sociétés d'assurances en Algérie, notamment son article 1er;

Vu, avec les pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée par la société d'assurances La Confiance-Incendie;

Vu l'avis émis par le gouverneur général de l'Algérie;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La société d'assurances La Confiance-Incendie, dont le siège social est à Paris, 26-28, rue Drouot, est agréée, dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, pour pratiquer en France et en Algérie les catégories d'opérations visées aux paragraphes 8°, 9°, 9° *bis*, 10°, 12°, 14°, 15°, 16°, 18° (réassurance des risques d'accidents du travail) de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, et les opérations d'assurance « bris de glaces », « dégâts des eaux », « contre-assurance spéciale », « bris des machines », rentrant dans la catégorie visée au paragraphe 17° du même article.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 31 juillet 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI LORAIN.

Approbation du transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société anonyme d'assurances La Confiance-grêle tendant à l'approbation du transfert de son portefeuille de contrats d'assurances directes, à l'exception des contrats d'assurance contre les dégâts causés par la grêle, à la société anonyme d'assurances La Confiance-Incendie;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 17 février 1950, invitant les créanciers de la société anonyme d'assurances La Confiance-grêle, dont le siège social est à Paris, 26-28, rue Drouot, et ceux de la société anonyme d'assurances La Confiance-Incendie, dont le siège social est à la même adresse, à présenter, dans un délai de trois mois, leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée sur le transfert envisagé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société anonyme d'assurances La Confiance-Incendie, dont le siège social est à Paris, 26-28, rue Drouot, du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société anonyme d'assurances La Confiance-grêle, dont le siège social est à la même adresse, et afférent aux catégories d'opérations visées aux paragraphes 8°, 9°, 10°, 12° 16° et 17° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI LORAIN.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature, et notamment l'article 2;

Vu le décret du 3 juillet 1950 et l'arrêté de la même date relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Soule, sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques à l'effet de signer toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs aux chapitres budgétaires concernant le service de l'expansion économique à l'étranger.

Art. 2. — Délégation est donnée à M. Dally, sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques à l'effet de signer toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs au budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 3. — Délégation est donnée à M. Poireau, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer toutes pièces justificatives de dépenses de matériel afférentes à l'exécution du budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 4. — Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 13 juillet 1950 sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

ROBERT BURON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 13 juillet 1950 et l'arrêté de la même date relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de signature est donnée à M. Grimanelli, directeur des programmes économiques, pour toutes ordonnances de délégation et de payement et toutes pièces justificatives de dépenses relatives à la gestion des chapitres 901, 902 et 9010 du budget des dépenses civiles de reconstruction et d'équipement du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débats et des états exécutoires;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, a la délégation permanente du ministre des finances et des affaires économiques pour statuer sur les affaires suivantes et signer les décisions les concernant, savoir:

Octroi de congés aux comptables et agents des services du Trésor dans tous les cas où ces congés doivent réglementairement être accordés par décision ministérielle;

Octroi de congés avec ou sans retenue au titre de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 et de l'article 51 de la loi du 30 mars 1929 aux comptables et agents des services du Trésor;

Octroi d'avances sur pension aux comptables et agents des services du Trésor ou à leurs ayants droit;

Liquidation des pensions des comptables publics constituées en débet, en application des dispositions du décret du 10 juillet 1935;

Dépenses relatives aux travaux, réparations et fournitures et loyers concernant les bureaux des comptables du Trésor, lorsqu'elles n'excèdent pas le maximum fixé par le ministre en ce qui concerne les directeurs généraux et directeurs à l'administration centrale des finances;

Rémunération des agents spéciaux placés auprès des comptables du Trésor, en exécution de l'article 1298 de l'instruction générale du 20 juin 1859;

Application du cautionnement des comptables directs du Trésor aux débets relevés à leur charge;

Délivrance de titres exécutoires conformément à l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

Débets à l'encontre des comptables publics en déficit et de tous autres débiteurs envers le Trésor, arrêtés portant remise de ces débets;

Décharges de responsabilité prononcées par application de l'article 21 du décret du 31 mai 1862;

Remboursements sur produits indirects et divers;

Remplacement par des certificats administratifs des justifications perdues concernant le payement des dépenses publiques, le remboursement des valeurs du Trésor égarées après leur perforation, la remise de rentes et valeurs du Trésor à des souscripteurs ou à des déposants;

Décisions d'imputation au compte spécial prévu par les articles 21 et 22 de la loi n° 48-1362 du 9 décembre 1948;

Institution des régies d'avances et des régies de recettes;

Défenses et observations adressées au conseil d'Etat sur les requêtes introduites contre l'administration, recours formés par l'administration devant le conseil d'Etat, pour toutes affaires de la compétence de la direction de la comptabilité publique;

Demandes en remise de frais de poursuites effectuées pour le recouvrement des contributions directes et taxes assimilées;

Demandes en remise des majorations de 10 p. 100 appliquées pour payement tardif des impôts directs;

Ordonnancement des honoraires de plaidoiries et des frais judiciaires engagés à l'occasion d'instances concernant le recouvrement des impôts directs et taxes assimilées et des amendes;

Demandes et pourvois formés par les comptables directs du Trésor dans les cas visés par les articles 435 et 440 de l'annexe III du code général des impôts, lorsque le directeur de la comptabilité publique adopte l'avis émis sur lesdites requêtes par la direction générale des impôts;

Admission en non-valeurs prononcées en application de l'article 198 de l'instruction du 5 juillet 1895 sur le service des amendes;

Approbation du budget des caisses de crédit municipal;

Instructions à l'usage des divers ministères et concernant l'application des régies de la comptabilité publique;

Recours formés devant le ministre en exécution de la loi du 23 août 1941 par les bénéficiaires d'indemnités de réquisition de logement et cantonnement des troupes allemandes d'occupation;

Gestion du compte spécial des importations et des exportations;

Gestion du compte spécial de l'aide américaine;

Liquidation des opérations administratives, financières et contentieuses afférentes aux comptes spéciaux du ravitaillement et gestion comptable des caisses de péréquation de prix des produits alimentaires;

Gestion du personnel du service des importations et des exportations, de l'aide américaine, de la liquidation des opérations administratives, financières et contentieuses afférentes aux comptes spéciaux du ravitaillement et de la gestion comptable des caisses de péréquation de prix des produits alimentaires, dans les mêmes conditions que la gestion des personnels des services extérieurs du Trésor.

Art. 2. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, est autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement:

1° Par M. Garcerins, receveur des finances en service détaché, chargé de mission de 1re classe au service des importations et des exportations, chargé de la liquidation financière de ce service, pour la liquidation et la facturation des créances du service des importations et des exportations et l'émission de titres exécutoires à l'encontre des débiteurs;

2° Par M. Coudry, chargé de mission de 1re classe au service des importations et des exportations, chargé de la liquidation technique de ce service, pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses diverses imputées au débit du compte spécial des importations et des exportations.

Art. 3. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, est autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Rolles, chef de service; à son défaut, M. Rolles peut se faire suppléer respectivement par M. Girard, sous-directeur, et par M. Dairic, administrateur civil de 1re classe;

Pour émettre, à l'encontre des débiteurs des titres exécutoires concernant des créances afférentes:

1° Au compte spécial de l'aide américaine;

2° A la liquidation des opérations des comptes spéciaux du ravitaillement;

3° A la gestion comptable des caisses de péréquation de prix des produits alimentaires;

Pour engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives:

1° Au compte spécial de l'aide américaine;

2° A la liquidation des opérations des comptes spéciaux du ravitaillement;

3° A la gestion comptable des caisses de péréquation de prix des produits alimentaires.

Art. 4. — M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, est autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Blondeau, sous-directeur, pour signer les décisions de remboursements imputables au chapitre « Remboursements sur produits indirects et divers » et les autorisations de remboursements imputables au chapitre « Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie ».

Art. 5. — Pour les affaires visées à l'article premier du présent arrêté et qui ne font pas l'objet des articles 2 à 4, M. Devaux, directeur de la comptabilité publique, est autorisé à se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. Rolles, chef de service, MM. Gibelin et Arnould, directeurs-adjoints, MM. Genet et Blondeau, sous-directeurs, chacun agissant en ce qui concerne les affaires ressortissant de leurs services respectifs.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1950.

MAURICE-PETSCHE.

Services du Trésor.

Par arrêté du 4 août 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, à compter des dates ci-après indiquées, le maintien en service détaché auprès de la trésorerie générale de l'Afrique occidentale française, des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

(A compter du 26 mai 1949.)

M. Brisset (Jacques), contrôleur de 4e échelon du Trésor à la trésorerie générale du Nord.

(A compter du 1er juillet 1949.)

M. Mazet (Jean), chef de service de 1re classe, 1er échelon du Trésor à la perception de Bordeaux, 5e division (Gironde).

M. Monchatre (Maurice), chef de service de 2e classe, 1er échelon du Trésor à la trésorerie générale de la Sarthe.

M. Olier (Henri), sous-chef de service de 1re classe du Trésor à la recette-perception municipale de Paris.

M. Tournier (Maurice), sous-chef de service de 1re classe du Trésor à la trésorerie générale du Cantal.

M. Falgairette (André), contrôleur de 3e échelon du Trésor à la perception de Bessèges (Gard).

M. Fournier (André), contrôleur de 1er échelon du Trésor à la perception de Château-du-Loir (Sarthe).

M. Franc (André), contrôleur de 2e échelon du Trésor à la perception d'Agen (Lot-et-Garonne).

M. Pelloquin (Henri), contrôleur de 6e échelon du Trésor à la perception d'Angers-Est (Maine-et-Loire).

M. Sage (Emile), contrôleur principal de 1er échelon du Trésor à la trésorerie générale de la Dordogne.

(A compter du 16 juillet 1949.)

M. Nihous (Edouard), sous-chef de service de classe spéciale du Trésor à la perception de Verneuil-sur-Avre (Eure).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 4 août 1950 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (§ 3e) de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut des fonctionnaires (art. 99, § 3);

Vu l'instruction n° 3 pour application des dispositions de la loi du 19 octobre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la disposition insérée à l'article 2 (§ 2) des statuts du patronage des jeunes garçons en danger moral ainsi conçue:

« Pour les asiles réservés aux mineurs d'âge scolaire, la nomination aux emplois d'instituteurs dans ces établissements est prononcée avec l'approbation du Gouvernement ».

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les décrets des 24 décembre 1885, 25 mars 1921, 4 février 1922, 13 septembre 1924 et 23 juin 1928,

Arrête:

Art. 1er. — Sont promus ou nommés officiers de l'instruction publique et officiers d'académie:

ACADEMIE DE PARIS

CHER

Officiers de l'instruction publique.

M. Audebert (Georges), directeur d'école retraité à Bourges.
M. Bernard (Georges), directeur d'école retraité a Saint-Florent.
Mlle Lapautre (Pauline-Marie), institutrice retraitée à Sancergues.

Officiers d'académie.

Mme Auge, née Fromenteau (Fernande-Louise-Madeleine), directrice de l'école ménagère de Vouzay, à Bourges.
M. Barbier De Reuille (Jean), professeur à l'école nationale professionnelle de Vierzon.
Mme Barde (Marie-Louise), professeur à l'école nationale professionnelle de Bourges.
Mlle Berthelier (Suzanne-Marie), directrice d'école publique à Chezal-Benoit.
M. Berthomier (Henri), directeur d'école publique à Bourges-les-Bigarelles.
Mme Bonneau, née Prot (Camille-Mauricette-Lucienne), institutrice publique à Plou-Brouillamnon.
M. Boudias (Raoul-Roger), instituteur public à Saint-Just.
M. Cavelier d'Esclavelles (Henry), professeur de lycée à Bourges.
Mme Coffin, née Cassonnet (Jeanne-Germaine-Aurélie), institutrice publique à Saint-Amand-Montrond.
Mlle Dabard (Georgette-Germaine-Charlotte), directrice d'école publique à Foëcy.
M. Delamarre (Paul-Lucien), médecin départemental d'hygiène scolaire à Bourges.
Mme Dezelot, née Couillebeau (Renée-Jeanne), directrice d'école publique à Saint-Amand-Montrond.
Mme Faucheron, née Auzary (Angèle-Gabrielle-Rachel), directrice d'école publique au Chatelet.
Mlle Floquet (Marcelle-Antoinette), directrice d'école publique à Mehun-sur-Yèvre.
M. Labussière (Robert-Paul-Guillaume), instituteur public à Mehun-sur-Yèvre.
M. Lassous (Albin), instituteur public au Gravier-La Guerche.
M. Lecoq (Gaston-Auguste), instituteur public à Levet.
Mlle Mariat (Maria-Célestine-Léonie), directrice d'école à Châteauneuf-sur-Cher.
Mme Mathey, née Rouer (Janine-Solange), professeur d'école normale à Bourges.
M. Michot (Léonard-Constantin), professeur de lycée à Bourges.
Mme Milliot, née Fauconneau (Madeleine), professeur de lycée à Bourges.
Mme Perrin, née Benoit (Andrée-Rose-Amélie), directrice d'école publique à Torteron.
M. Puthiau (Fernand-Emile), directeur d'école publique à Massay.
M. Rivière (Alphonse), instituteur public à Plaimpied.
Mme Roger, née Veançon (Paulette), professeur au collège moderne à Bourges.
Mme Roussillon, née Raimbault (Marguerite), directrice d'école publique à Vailly-sur-Sauldre.
Mme Touraton, née Gibault (Marie-Louise), directrice d'école publique à Saint-Amand-la-Chaume.
M. Tournadre (Jean-Pierre), professeur de collège à Saint-Amand-Montrond.
M. Tournereau (Abel), instituteur public à Ardennais.

EURE-ET-LOIR

Officiers de l'instruction publique.

Mme Beaunez (Madeleine-Lucie), directrice d'école publique à Broué.
M. Denjau (Bernard-Jude), directeur d'école publique à Vieuvicq.
M. Gelé (Albert-Gustave-Raymond), inspecteur de l'enseignement primaire à Nogent-le-Rotrou.
M. Haricot (Léon-Paulin), instituteur honoraire à Dreux.
Mme Martin, née Fagnou (Clémence-Désirée), directrice d'école honoraire à Arrou.
Mlle Pothier (Fernande-Raymonde), directrice d'école honoraire à Boullgny.
M. Rivière (André-Georges-Julien), instituteur honoraire à Bonneval.

Officiers d'académie.

M. Alais (Maurice-Constant), directeur d'école publique à Béville-le-Comte.
Mme Allais, née Valentin (Marie-Louise-Octavie), directrice d'école publique à Ifs.
Mlle Bluteau (Suzanne-Henriette-Charlotte), rédactrice principale à l'inspection académique de Chartres.
M. Bouvier (Maurice-Pierre-Joseph), directeur d'école publique à Bonneval.
Mme Carrère (Marie-Thérèse), institutrice honoraire à Saint-Rémy-sur-Avre.
Mme Charriaud (Yvonne), institutrice publique à Nogent-le-Rotrou.
Mme Chrétien (Gabrielle), directrice d'école à Chérisy.
Mme Clairaud (Jeanne-Camille-Elise), institutrice publique à Verles-Chartres.
Mme Deltheil (Marguerite), professeur d'école normale à Chartres.
M. Deselables (Maurice-Lucien), professeur d'éducation musicale au lycée de Chartres.
Mme Desroches (Angèle-Armandine), institutrice publique à Nogent-le-Rotrou.
Mme Dubois (Thérèse), institutrice honoraire à Dreux.
M. Duclos (Pierre), professeur de collège classique et moderne à Châteaudun.
Mme Fanon (Germaine-Octavie), directrice d'école publique à Chartres.
Mme Faucheux (Marie-Madeleine-Aglaé), institutrice détachée au lycée de Chartres.
Mme Follier (Marie-Emilienne-Charlotte), institutrice honoraire à la Loupe.
M. François (Robert-Louis-Alfred), directeur d'école publique à Tremblay-le-Vicomte.
M. Garreau (Georges-Claude-Denis), instituteur détaché au collège classique de Dreux.
M. Gasnier (Georges-André), directeur d'école publique à Châteaudun.
M. Helle (Pierre-Joseph), adjoint d'enseignement au lycée de Chartres.
Mme Lasne (Louise-Luce), directrice d'école publique à Cloyes.
Mme Lavigne (Renée), directrice d'école publique à Châteaudun.
Mlle Lavigne (Marthe-Joséphine-Marie), institutrice honoraire à Nogent-le-Rotrou.
M. Le Guen (Paul), chef cuisinier au lycée de Chartres.
M. Lemeasle (Justin-Narcisse), agent chef magasinier au lycée de Chartres.
Mme Lhuillier (Georgette-Marie-Antoinette), directrice d'école publique à Luisant.
Mlle Meslage (Nelly), institutrice publique à Châteaudun.
Mme Mesnier (Yvonne), professeur de collège moderne à Illiers.
Mlle Perrin (Suzanne), chef de travaux au collège technique de Dreux.
M. Picault (Robert-Emile), directeur d'école publique à Berchères-les-Pierres.
Mme Pontoire (Renée), institutrice publique à Chartres.
Mme Postaire (Georgette-Germaine-Marie), directrice d'école publique à Dreux.
M. Pradère (Georges-Paul), professeur de lycée à Chartres.
M. Trolle (Robert-Louis), directeur d'école publique à Châteaudun.
Mme Vasseur (Denise), professeur de collège moderne a Illiers.
M. Waquet (Jean), archiviste en chef aux archives départementales de Chartres.

LOIR-ET-CHER

Officiers de l'instruction publique.

Mme Adler-Mesnard (Jeanne), adjointe d'enseignement au lycée de Vendôme.
M. Bernardon (Georges), professeur de lycée à Vendôme.
M. Bouis (Régis), professeur de lycée à Blois.
Mlle Trochet (Marguerite), professeur de collège moderne à Blois.

Officiers d'académie.

Mlle Bonneau (Yvonne), institutrice publique à Mer.
Mme Boulay, née Gonot (Madeleine), directrice d'école publique à Vendôme.
Mlle Brault (Marie), directrice d'école publique à Noyers-sur-Cher.
M. Buisson (Henri), directeur d'école publique à Selles-sur-Cher.
Mme Chaintron, née Robin (Clémentine), directrice d'école publique à Pontlevoy.

Mlle Charrier (Madeleine), chargée d'enseignement au collège moderne de Blois.
M. Clément (Ferdinand-Emmanuel), instituteur retraité aux Montils
M. Cochard (Gabriel), chargé d'enseignement au collège moderne de Saint-Aignan.
Mlle Cognet (Simone), directrice d'école publique à Mont-près-Chambord.
Mlle Courly (Marthe), directrice d'école publique à Saint-Aignan.
M. Courtois (René-Jean), directeur de l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron.
M. Désiré (Yves), inspecteur d'académie à Blois.
M. Dion (André), directeur d'école publique à Neung-sur-Beuvron.
M. Gargouil (Maurice-Albert), instituteur retraité à Fontaines-en-Sologne.
M. Gessat (Roger-Marcel), directeur des services agricoles au lycée de Blois.
Mme Levy, née Sausset (Danyse), institutrice publique à Blois.
M. Manzagol (Noël), adjoint d'enseignement au lycée de Vendôme.
Mme Mariet, née Colas (Justicia), directrice d'école publique à Mondoubleau.
M. Martin-Demezil (Henri-Jean-Marie), archiviste en chef du département du Loir-et-Cher à Saint-Jean.
Mme Maucler, née Robert (Marcelle), institutrice publique à Moutoire.
M. Montaut (Joseph), directeur d'école publique à Mayes.
M. Plessier (Bernard), adjoint d'enseignement au lycée de Blois.
M. Sanchou (Jean-Louis-Bertrand), directeur d'école retraité à Couffy.
M. Yvon (Gérard), instituteur public à Saint-Agil.

LOIRET

Officiers de l'instruction publique.

M. Blanvillain (Georges), professeur de lycée à Orléans.
Mlle Boutault (Rose), directrice d'école honoraire à Orléans.
M. Breton (Marcel-Eugène-Georges), directeur d'école honoraire à Saint-Jean-de-la-Ruelle.
M. Caillaud (Maurice-Hippolyte-Sylvain), médecin au lycée d'Orléans.

Officiers d'académie.

Mlle Albertini (Yolande), répétitrice au collège classique et moderne de Montargis.
Mme Asselineau, née Lefèvre (Alice-Thérèse), institutrice publique à Saint-Denis-en-Val.
Mme Bernard, née Haraut (Gabrielle), directrice d'école publique à Pithiviers.
Mme Bertrand, née Vinot (Marie), institutrice publique à Puiseaux.
Mlle Bilon (Germaine-Marie-Thérèse), directrice de l'école de perfectionnement de Fleury-les-Aubrais.
M. Boudet (Jacques-Marie-Edmond), professeur de lycée à Orléans.
M. Breton (André), instituteur public à Coudroy.
M. Brunet (André-Georges-Emmanuel), professeur au collège classique et moderne à Montargis.
M. Conard (Henri-Georges), professeur de lycée à Orléans.
Mlle Dajoux (Marie-Antonine), directrice d'école publique à Châteaurenard.
M. Dumas (Armand-Jean), instituteur public à Tavers.
M. Faucher (Marcel), directeur d'école publique à Epieds-en-Beauce.
M. Feybesse (Gustave), instituteur détaché à l'inspection académique du Loiret à Orléans.
Mme François, née Gayaud (Renée), institutrice publique à Rébréchien.
M. Gallas (Gaston), instituteur public à Dammarie-en-Puisaye.
Mme Galliot-Bellhoise (Suzanne-Henriette), institutrice publique à Bou.
Mme Grandhomme, née Bourdon (Edith), professeur de lycée à Orléans.
Mme Grand-Roger (Yvonne), institutrice publique à Gien.
M. Guilloteau (Marius-Georges-Louis), directeur du centre d'apprentissage de Saint-Jean-de-la-Ruelle.
M. Guinaudeau (Jacques-Louis-Martial), inspecteur des eaux et forêts aux écoles des Barres à Nogent-sur-Vernisson.
Mlle Hallet (Madeleine), institutrice publique à Montargis.
Mme Henriot, née Henriot (Suzanne), professeur de dessin au collège classique et moderne à Montargis.
Mme Janrot, née Depeint (Germaine-Renée), directrice d'école publique à Orléans.
Mme Launois, née Cortier (Antoinette-Lucienne-Marie), directrice d'école publique aux Aydes.
Mlle Marquenet (Georgette-Marie), directrice d'école publique à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.
Mme Messirejean, née Gourju (Isabelle-Eugénie), professeur de collège moderne à Gien.
Mlle Profizy (Simone), professeur au lycée à Orléans.
M. Régnier (Georges-Adolphe), professeur de collège classique et moderne à Montargis.
M. Reysset (Robert), professeur de collège moderne à Orléans.
M. Robert (René-Henri), instituteur public à Orléans.
Mlle Rossignol (Hélène-Emilia), directrice d'école publique à Orléans.
Mme Soulas, née Fabre (Elisabeth), professeur de lycée à Orléans.
M. Theux (Edouard), professeur technique adjoint au centre d'apprentissage d'Orléans.
M. Wastiaux (Camille), directeur d'école publique à Poilly-lez-Gien.

MARNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Cappe (Henri-James), professeur au conservatoire de musique de Reims.
Mme Fauvet, née Sleffau (Marcelle), professeur technique adjoint au collège technique à Reims.
M. Landréat (Robert), instituteur honoraire à Reims.
Mlle Malval (Marie-Juliette), professeur de collège à Epernay.
M. Marguet (Emile), directeur d'école honoraire à Dormans.
Mme Martin, née Authom (Yvonne), institutrice honoraire à Verneuil.
M. Potie (Emile-Louis), professeur à l'école régionale des beaux-arts à Reims.
Mlle Poulain (Marcelle-Renée), maîtresse primaire de collège à Epernay.
Mme Prin, née Philippe (Berthe), directrice d'école honoraire à Ay.

Officiers d'académie.

M. Bancelin (Achille), instituteur public à Voipreux.
Mme Bar, née Caillart (Yvonne), institutrice publique à Heutregiville.
Mlle Bassuet (Germaine-Augustine), professeur de chant dans les écoles de la ville de Reims.
M. Bondoux (Victor-Léon), rédacteur principal à l'inspection académique de Châlons-sur-Marne.
M. Bonnetain (Lucien), économe de l'école nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.
Mme Bublens (Paulette-Marie-Françoise), directrice du petit lycée de Châlons-sur-Marne.
Mme Colombet, née Prestat (Germaine), directrice d'école publique à Reims.
Mme Costeaux, née Seillier (Eugénie), économe de collège moderne, retraitée à Reims.
M. Deguet (Paul), directeur de l'école annexe à l'école normale de Châlons-sur-Marne.
M. Dervillers (Eugène), instituteur public à Reims.
M. Devavry (Ernest), aide de laboratoire de l'école nationale d'arts et métiers, retraité à Châlons-sur-Marne.
M. Dijon (Ernest-Henri), professeur de lycée à Châlons-sur-Marne.
M. Dupuis (Yves-Guy), professeur de lycée à Reims.
M. Ellner (Louis), directeur d'école publique à Dormans.
M. Garnesson (Julien), professeur de cours complémentaire à Fère-Champenoise.
M. Gertsch (Alfred), instituteur public à Changy.
Mme Got, née Ménétrier (Marie-Jeanne), professeur de cours complémentaire à Epernay.
M. Guillaume (Louis-Albert), instituteur retraité à Reims.
Mme Guillaume, née Colas (Hélène), institutrice publique à Reims.
Mlle Huet (Germaine), institutrice publique à Châlons-sur-Marne.
M. Hussenet (André), instituteur public à Beaumont-sur-Vesle.
M. Jacquet (Maurice-Paul-Joseph), professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Reims.
Mme Lachèze, née Bourdet (Marie), chargée d'enseignement au collège de Vitry-le-François.
M. Langlet (Gérard-Arthur-Emile), professeur de dessin au lycée de Reims.
Mme Lépagnol, née Férauge (Joséphine), institutrice publique à Reims.
Mme Libotte, née Bourgery (Maria), institutrice publique à Reims.
M. Llach (Lucien), professeur à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.
M. Lorin (Georges), instituteur public à Reims.
M. Louvet (Fernand-Maximilien), directeur d'école publique à l'Epine.
Mme Mangeot, née Fanet (Henriette-Pauline), directrice d'école publique à Sainte-Menehould.
M. Mathieu (Raymond), instituteur public à Soilly.
M. Poujois (Marcel-Pol), professeur de lycée à Reims.
Mme Priot, née Dutroux (Blanche), directrice d'école publique à Reims.
M. Ravoux (Jean-Henri), inspecteur de l'enseignement primaire à Vitry-le-François.
Mme Thibaudat, née Auterbe (Bérangère), directrice d'école publique à Châlons-sur-Marne.

Mme Tiveyrat, née Chamberlain (Andrée), directrice d'école publique à Pierry.

Mlle Wucher (Marie-Marguerite), professeur de musique à l'école nationale de musique de Reims.

Mme Ythier, née Pouillot (Armandine), directrice de l'école annexe à l'école normale de Châlons-sur-Marne.

OISE

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Beguin (Louise), professeur de lycée à Compiègne.

M. Gaillard (Marcel-Firmin), instituteur retraité à Bacouël.

Mme Minasse, née Angot (Léontine), institutrice de l'Oise retraitée à Paris.

M. Piani (Marc), directeur d'école retraité à Pont-Sainte-Maxence.

Officiers d'académie.

Mlle Anguise (Marguerite), directrice d'école publique à Noyon.

M. Arnollet (Henri), adjoint d'enseignement au lycée de Compiègne.

M. Barbe (André), directeur d'école publique à Gouvieux.

Mme Bernard (Cécile-Marie-Louise), directrice d'école publique à Venette.

Mme Bruneel-Duez (Valentine), professeur technique adjoint à l'école nationale professionnelle de Creil.

Mme Chaussy, née Trézel (Marie-Eugénie), institutrice publique à Bethancourt-en-Valois.

M. Colbeau (André-Gabriel), censeur de lycée à Beauvais.

M. Delannoy (Robert), directeur d'école honoraire à Hétomesnil.

Mme Demouy, née Lempereur (Germaine), institutrice publique à Breuil-le-Sec.

M. Dhallu (René), directeur d'école publique à Venette.

Mme Doligé, née Mouchel (Simonne-Charlotte), institutrice publique à Méru.

Mlle Fortin (Lucienne-Aimée-Ernestine), directrice d'école retraitée à Noyon.

Mme d'Hardivillers, née Godard (Marguerite), institutrice publique à Fouquerolles.

Mme Groulez, née Girard (Henriette-Renée-Jeanne), directrice d'école publique à Carlepont.

Mme Joubert, née Guilbert (Sophie-Mélanie), institutrice publique à Montataire.

Mme Lainé, née Dubois (Lucia), institutrice publique à Haudivillers.

M. Lanchon (Maurice), instituteur public à Grémévillers.

M. Lecuyer (René-Eugène-Elie), directeur d'école publique à Chaumont-en-Vexin.

M. Mabon (Gabriel-Lucien-Désiré), professeur technique adjoint au collège technique de Beauvais.

Mme Marcellin-Farge, née Darcaigne (Germaine), directrice d'école publique à Creil.

M. Mourgues (Alfred-Louis-Adrien), directeur d'école publique à Margny-les-Compiègne.

Mme Niquet, née Baticle (Françoise), directrice d'école publique à Nogent-sur-Oise.

Mlle Portemer (Gabrielle-Henriette), directrice d'école publique à Rantigny.

M. Provost (Paul-Edmond), directeur d'école publique à Mouy.

M. Rousseau (Louis-Ernest), directeur d'école publique à Saint-Sauveur.

Mme Tézière-Raupert (Jeanne), professeur technique adjoint à l'école nationale professionnelle de Creil.

M. Trémolières (Armand-René-Henri), professeur de collège à Clermont.

SEINE

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Allègre (Denise-Marie-Jeanne), commis de bibliothèque au musée de l'homme à Paris.

Mme Arnaud, née Binda (Suzanna-Marie-Louise), institutrice retraitée à Nogent-sur-Marne.

M. Aufort (Jean), professeur de dessin au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

M. Azema (Jean-Eugène-Louis), professeur au lycée Condorcet à Paris.

M. Baillon (Charles-René), professeur au collège Lavoisier à Paris.

M. Baisset (Germain-Antoine), artiste cartographe en chef à l'institut géographique national à Paris.

Mme Barbillon (Louise-Augustine), commis d'ordre et comptabilité au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Basset (Yvonne), adjointe d'enseignement au lycée Fénelon à Paris.

M. Batisse (Pierre), professeur au lycée Jacques-Decour à Paris.

M. Bertoux (Louis), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine à Paris.

Mlle Besville (Germaine-Marie), directrice d'école publique à Paris.

M. Bobon (Emile-Denis-Marie), professeur agrégé au lycée Condorcet à Paris.

M. Bouton (Edmond-Prosper), chef de l'atelier des moulages des musées nationaux au palais du Louvre à Paris.

Mlle Cannac (Marie-Louise-Jeanne), conservateur adjoint de la Bibliothèque nationale à Paris.

M. Carassus (Emile), censeur du collège Colbert à Paris.

Mme Carrière, née Pes (Marguerite), professeur technique adjoint du collège technique Jacquard à Paris.

M. Carton (Jacques-Emile-Jules-Michel), maître de conférences à l'école polytechnique à Paris.

M. Casati (Marc-Antoine-Constantin), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Mme Cazeaux, née Fabing (Jeanne-Elisabeth-Alice), professeur de collège à Saint-Maur-des-Fossés.

M. Coquard (Fernand), professeur à l'école Boulle à Paris.

M. Crespin (Henri-René), directeur d'école publique à Malakoff.

Mlle Daudet (Marie-Raymonde-Amélie), secrétaire rédacteur à l'établissement de la réunion des musées nationaux du Louvre à Paris.

Mlle Deglaire (Valentine-Marie-Josèphe), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire à Paris.

M. Delienne (Léon-Maurice-Albert), ingénieur à l'institut géographique national à Paris.

Mlle Desjonquères (Andrée), professeur au lycée Victor-Duruy à Paris.

M. Deslandes (Gaston-Maurice-Fernand), ingénieur à l'institut géographique national à Paris.

Mme Dien, née Dien (Hélène), professeur au lycée Molière à Paris.

Mme Dingeon, née Dingeon (Olga), professeur de collège moderne à Courbevoie.

Mlle Dougnas (Marie-Thérèse), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale à Paris.

Mlle Dougnac (Yvonne), professeur de cours complémentaire à Paris.

M. Dozier (Albert-Louis-Joseph), assistant à l'école nationale supérieure des mines à Paris.

M. Durup (Gustave-Ernest), sous-directeur de laboratoire au Collège de France à Paris.

M. Duveau (Désiré-Oscar-Edgard), jardinier chef à la faculté de pharmacie de Paris.

M. Estor (Abel-Michel-Marie), sous-intendant au lycée Henri-IV à Paris.

Mme Février (Marthe-Marie-Cécile), aide technique à la Bibliothèque nationale à Paris.

M. Fontaine (Francis-André), professeur au lycée Saint-Louis à Paris.

M. Forget (Daniel-Jean-Joseph), professeur au lycée Louis-le-Grand à Paris.

M. François (Félix), professeur de dessin au lycée Charlemagne à Paris.

Mlle Gabeaud (Marie-Aline), professeur de chant du département de la Seine à Paris.

Mlle Gatelet (Lucie-Marie), directrice d'école retraitée à Paris.

Mme Germain, née Soudan (Noélie), professeur au collège Sophie-Germain à Paris.

M. Girault (Camille-Fernand), professeur au collège Jean-Baptiste-Say à Paris.

M. Cognard (Louis-Paul), professeur au collège Turgot à Paris.

Mme Goyeneche, née Tourenc (Renée), bibliothécaire universitaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.

M. Guillaume (Louis-François-Jean-Baptiste), ingénieur géologue au bureau de recherches géologiques et géophysiques à Paris.

M. Guinet (Camille), jardinier chef au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

Mlle Hengrave (Suzanne), institutrice publique à Suresnes.

Mlle Hodge (Marianne-Yvonne-Constance), surveillante générale au lycée Hélène-Boucher à Paris.

M. Huisman (André-Jean), professeur au lycée Montaigne à Paris.

M. Jacquinet (Jean-René-Pierre), inspecteur général géographe à l'institut géographique national à Paris.

Mlle de Jaegher (Cécile), professeur à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.

M. Joly (Charles), maître surveillant au collège technique Estienne à Paris.

M. Jourcin (Albert-Jean-Victor), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine.

Mlle Jourdan (Louise-Marie-Anne), maîtresse primaire au lycée Michelet à Vanves.

M. Jublin (Lucien-Paul), professeur de langues vivantes du département de la Seine à Paris.

M. Kehrmann (Victor-René), instituteur retraité à Fontenay-sous-Bois.

Mme Kerberenes, née Anthemayou (Jeanne), institutrice publique à Paris.

Mme Lavergne, née Tollemer (Adèle-Julie-Marie-Eugénie), professeur honoraire de cours complémentaire à Paris.

Mme Lefebvre, née Lagé (Marthe), chargée d'enseignement au collège moderne de Suresnes.

M. Legrand (Georges), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine à Paris.

M. Lelaurain (Félix-Vital), artiste cartographe à l'institut géographique national de Paris.

M. Lheritier (Michel-Jean-Marie), inspecteur de l'enseignement primaire détaché au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Limbour (Andrée-Henriette), professeur au lycée Jules-Ferry à Paris.

Mme Linzeler (Suzanne), aide-technique à la bibliothèque nationale de Paris.

Mlle Macquart (Germaine-Juliette-Fernande-Ernestine), dame sténodactylographe au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Mandart (Laure), professeur de dessin du département de la Seine à Levallois.

Mlle Maquer (Denise), professeur d'éducation physique au lycée Lamartine à Paris.

M. Marcenac (Louis-Noël), professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

Mme Marchioni, née Ciavaldini (Anna), professeur au lycée Buffon à Paris.

Mme Masak, née Allix (Henriette), professeur au collège technique Jacquard à Paris.

M. Maugenest (Jacques-Henri-François-Marie-Paul), ingénieur en chef à l'institut géographique national à Paris.

Mlle Mazurier (Marcelle), professeur au collège moderne Paul-Bert à Paris.

Mme Meriaux, née Vernet (Yvonne), professeur au lycée Camille-Sée à Paris.

M. Monjallon (Albert-Eugène), professeur au lycée Henri-IV à Paris.

Mlle Montagnon (Marguerite), maîtresse primaire au lycée Victor Duruy à Paris.

Mme Nicolas, née Dumas (Suzanne), professeur au lycée Jean-de-la-Fontaine à Paris.

Mlle Nief (Anne-Marie), professeur de collège technique à Paris.

Mme Oléon, née Masson (Suzanne-Blanche), institutrice publique à Paris.

Mme Ortoli, née Nunzi (Marie-Clorinde), directrice d'école retraitée à Paris.

M. Ott (Barthélémy-Louis-Emile), professeur au lycée Saint-Louis à Paris.

M. Papadacci (Alexandre), professeur de dessin au lycée Condorcet à Paris.

M. Patrix (Louis-Hippolyte-Charles), professeur à l'école nationale du génie rural à Paris.

Mlle Peseux (Simone-Marie-Elisabeth), aide-technique à la Bibliothèque nationale de Paris.

M. Piolet (Gaston-Charles), instituteur public à Paris.

M. Planel-Arnoux (Edouard), adjoint d'enseignement au lycée Marcelin-Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

M. Platrier (Charles-Félix-François), professeur à l'école nationale des ponts et chaussées à Paris.

M. Plomion (Pierre-Léon), professeur au collège Chaptal à Paris.

Mlle Portier (Lucienne), professeur au centre d'enseignement par correspondance à Paris.

M. Pradel (Pierre), conservateur du département des sculptures aux musées nationaux du Louvre à Paris.

M. Prut (Lucien-Paul), instituteur public à Boulogne-Billancourt (Seine).

Mlle Puel (Hélène), professeur au lycée Camille-Sée à Paris.

Mme Quentric, née Mazé (Marthe-Anne), professeur au lycée Jules-Ferry à Paris.

M. Raynaud (Lucien), instituteur public à Vincennes (Seine).

M. Renaud (Jean-Raymond), professeur au lycée Carnot à Paris.

M. Richez (Gabriel-Placide), surveillant général au lycée Paul-Langevin à Suresnes (Seine).

Mme Richou, née Gemonet (Jeanne), maîtresse primaire au lycée Victor-Duruy à Paris.

M. Rivet (Pierre), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Mme Robert (Suzanne), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Robillard (Marcel-Charles-Henri), directeur d'école publique à Boulogne (Seine).

M. Robon (Emile-Denis-Marie), professeur au lycée Condorcet à Paris.

Mlle Roudil (Emilienne), professeur au collège Edgar-Quinet à Paris.

M. Roumagnac (Jean), professeur au collège Arago à Paris.

Mme Sabatié, née Caudrillier (Marie-Antoinette), professeur au lycée Racine à Paris.

M. Saintout (Léo-Pierre), professeur de dessin au lycée Henri-IV à Paris.

M. Saint-Genez (Pierre), professeur au lycée Lakanal à Sceaux.

M. Seston (Max), professeur à la faculté des lettres de Paris.

M. Somville (Abel-Hippolyte-Marie), professeur d'éducation manuelle et technique au collège moderne Lavoisier à Paris.

M. Sourgnes (Marcelin-Baptiste-Henri), directeur d'école honoraire à Clichy.

M. Testanière (Hervé-Félix-Joseph), sous-intendant au lycée Louis-le-Grand à Paris.

M. Trioreau (Albert-Emile), professeur de cours complémentaire à Montreuil-sous-Bois.

Mme Trousseau, née Bastide (Madeleine), professeur de dessin au lycée Marie-Curie à Sceaux.

M. Valentin (Félix), sous-intendant universitaire au lycée Claude-Bernard à Paris.

M. Vallet (Rémi), professeur à l'école de la maçonnerie à Paris.

M. Vallette (Jacques), professeur au lycée Charlemagne à Paris.

Mlle Velle (Marguerite), professeur au lycée Hélène-Boucher à Paris.

M. Vilatte (Henri-Gabriel), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Villain, dit Valencienne (Charles-Alfred), conservateur adjoint des bibliothèques de la marine à Paris.

M. Wannesson (André), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Officiers d'académie.

M. Adda (Paul-Elie), professeur au lycée Henri-IV à Paris.

M. Agard (Jean), instituteur détaché au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Agostini (Jean), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Albert, née Noël (Gabrielle), directrice d'école publique à Villejuif.

Mme Albertini, née Paoli (Lunette), directrice d'école publique à Puteaux.

M. Allard (Maurice-Georges), professeur au lycée Henri-IV à Paris.

Mme Allard (Simone-Marie-Isabelle), ingénieur au centre de documentation à Paris.

Mme Allorge (Valentine), chargée de recherches au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

Mme Amiraux, née Pauchet (Renée), professeur de langues vivantes du département de la Seine.

Mme Andrault, née Vigé (Camille), professeur au lycée Victor-Duruy à Paris.

M. Andréani (Simon-François), directeur d'école publique à Issy.

Mme Andrieux, née Vieu (Marie-Louise), institutrice retraitée à Courbevoie.

M. Angeletti (Yves), professeur au lycée Carnot à Paris.

M. Anthouard (René-Léon-Marie-Joseph), professeur au lycée Michelet de Vanves.

M. Antomarchi (Charles-Félix), professeur de cours complémentaire à Bois-Colombes.

M. Antomarchi (François-Alexandre-Louis-Charles), secrétaire de direction à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.

M. Arditti (Joseph-René), professeur à l'école nationale des ponts et chaussées de Paris.

M. Arnou (Pierre), instituteur public à Paris.

Mme Arnou, née Gralepois (Pascaline), institutrice publique à Paris.

M. Artigas (François-Charles-Nicolas), professeur au lycée Louis-le-Grand à Paris.

M. Aubert (Jean-Marie-Louis-Antoine), professeur à l'école nationale des ponts et chaussées de Paris.

M. Aubert (Louis-Jean), surveillant général au collège Chaptal à Paris.

M. Aubert (Maxime-Henri), adjoint au chef de bureau du service central des sports et foyers au ministère de la marine à Paris.

M. Aubin (André-Léon), agrégé à la faculté de médecine de Paris.

Mme Aubineau, née Busquet (Lucile), professeur au lycée Victor-Duruy à Paris.

M. Audouin (Auguste-Constant), garçon de bureau à la faculté de droit de Paris.

M. Aveline (Jacques-Jean-Henri), directeur d'école publique à Paris.

M. Avy (Albau-Paul-Jacques-Antoine), ingénieur en chef à la direction des industries chimiques à Paris.

M. Baby (Louis-Jean-Julien), appariteur à la faculté des sciences de Paris.

Mme Badaire, née Dréno (Yvonne-Joséphine-Blanche), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mlle Baer (Jeanne), professeur d'enseignement ménager du département de la Seine.

M. Baire (Edouard-André-Gustave), aide préparateur à l'école nationale supérieure des mines à Paris.

Mme Bakinn, née Crapet (Marie), directrice d'école publique à Alfortville.

M. Balliccioni (Augustin), assistant à la faculté des sciences de Paris.

M. Bardinet (Maurice), appariteur à la faculté de pharmacie de Paris.

M. Barrère (Valentin-Jean-Marcel), inspecteur général à l'institut géographique national de Paris.

Mlle Barret (Suzanne-Madeleine), directrice d'école publique à Paris.

Mme Bascou, née Girault (Colette-Noëla), institutrice du Vaucluse détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Bastien (Simone), directrice d'école publique à Paris.
M. Baulu (Fernand-François-Xavier), professeur d'éducation physique dans les écoles de la ville de Paris.
M. Baumlin (Marcel), professeur au lycée Buffon à Paris.
Mlle Bazet (Denise-Rose), professeur d'éducation physique au lycée Victor-Duruy à Paris.
Mme Bazin, née Rey (Jeanne-Marie-Madeleine), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Béaslay (René-Louis-Gaston-André), professeur au lycée Paul-Langevin à Suresnes.
M. Beaucaine (Gaston-Alfred), directeur d'école publique à Orly.
Mme Beaugy, née Beaugy (Marie-Thérèse), institutrice publique à Paris.
M. Belleé (Léon-Marie), professeur au collège Jean-Baptiste-Say à Paris.
M. Belves (Pierre), professeur de dessin au lycée Janson-de-Sailly à Paris.
M. Bemont (André-Gustave-Georges), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Benneton (René-Maurice), adjoint d'enseignement au lycée Charlemagne à Paris.
Mme Bernard, née Parre (Jeanne), directrice d'école publique à Paris.
Mlle Bernard (Simone), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mme Bernet, née Gauthier (Juliette-Jeanne), institutrice publique à Asnières.
Mlle Berthelier (Simone), sous-directrice de l'office de documentation au musée des monuments français à Paris.
Mlle Berthon (Suzanne-Eugénie), professeur de chant du département de la Seine.
Mme Bertin, née Perret (Lucienne), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mme Bertrand, née Bouillon (Judith-Julienne-Reine), institutrice publique à Paris.
M. Besançon (Louis), directeur d'école publique à Asnières.
M. Bessat (Robert-Charles), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Beucher (Marguerite), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mlle Biehler (Yvonne), institutrice publique à Vincennes.
Mlle Blaevoet (Alice-Louise-Eugénie), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Blanc, née Testacuzi (Andrée-Juliette-Eugénie), institutrice publique à Paris.
M. Blanchard (Louis), professeur au centre national d'enseignement par correspondance à Paris.
Mlle Blanchard (Berthe-Jeanne-Louise), professeur au lycée Hélène-Boucher à Paris.
M. Blanchin (Paul-Charles), professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles à Paris.
Mlle Blanchon (Solange), institutrice détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Blanchot (Simonne-Adèle-Fernande), directrice d'école publique à Montreuil.
M. Boekholt (Albert), instructeur spécialisé au centre de Marly-le-Roi.
M. Boirin (Marcel-Robert-Louis), instituteur public à Paris.
M. Bollo (Robert), ingénieur géophysicien au bureau des recherches géologiques et géophysiques à Paris.
Mme Bonnardot, née Girod (Renée), contractuelle de bureau au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Bonneaud, née Lanson (Andrée), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Bonnefoy (Suzanne), rédactrice principale à la faculté des lettres de Paris.
Mlle Bonnereau (Huguette), professeur d'éducation physique du département de la Seine.
M. Bonnet (André-Louis), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Bonnet (Clément), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Bonnot (François-Louis), directeur du centre d'éducation populaire à Pl'ay-les-Roses.
M. Bordat (Philibert), chef surveillant au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Bouché, née Fortet (Renée-Ernestine), directrice d'école publique à Paris.
Mme Boucher, née Authier (Yvonne), institutrice publique à Paris.
Mlle Boulenger (Andrée-Marcelle-Maximilienne), directrice d'école publique à Pierrefitte.
Mme Bourcois (Marguerite-Henriette), secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Bourgeois (Pierre-Emile-Achille), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Bourillon (Henri-Etienne), directeur d'école publique à Paris.
Mme Bourrillon, née Delmas (Rose-Marie-Lucie), professeur au collège technique Elisa-Lemonnier à Paris.
M. Bourroux (André), professeur de dessin du département de la Seine.
Mlle Bouteiller (Marcelle-Gabrielle-Céline), assistante au musée de l'homme à Paris.
M. Bouyer (Robert-Henri-André), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mme Boyon, née Barbe (Eliane-Germaine), professeur au collège moderne Paul-Bert à Paris.
Mme Brakgacuzene, née Bédémieux (Julia), institutrice publique à Vincennes.
Mme Bretagne, née Beauchet (Yvonne-Marie-Marthe-Louise), institutrice publique à Paris.
M. Breton (Robert-Eugène), instituteur public à Paris.
M. Brinquier (Albert-Louis), secrétaire à l'inspection principale de l'enseignement technique à Paris.
Mme Brissaud (Germaine-Marthe) professeur détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. de Brommer (Stéphane-Félix-Victor), ingénieur à l'institut géographique national de Paris.
Mlle Bruckler (Suzanne-Marie), directrice d'école publique à Paris.
Mlle Brugère (Jeanne-Marie), professeur d'éducation physique au lycée Fénelon à Paris.
Mlle Brusset (Jeanne-Thérèse-Jacqueline), professeur à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis
Mme Bruzzonne, née Pousselet (Alice), professeur d'éducation physique du département de la Seine.
Mme Burnet, née Hahn (Ida), professeur au collège technique et commercial à Paris
M. Bussière (Eugène-Victor), concierge à la faculté des sciences de Paris.
M. Cabus (Louis), adjudant des gardes au muséum à Paris.
Mme Cahn, née André (Marie-Françoise), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.
Mlle Cahouet (Madeleine-Lazarine), professeur de langues vivantes du département de la Seine.
Mlle Calmels, née Tiburce (Geneviève-Anna), directrice d'école publique à Aubervilliers.
Mlle Campargue (Henriette-Marie), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Canapale (Roger-Charles-Gaston), professeur au lycée Condorcet à Paris.
Mme Candiani, née Vandenborghe (Clothilde-Adèle), professeur de chant du département de la Seine.
Mlle Cantagrel (Reine), professeur au lycée Camille-Sée à Paris.
M. Capomaccio (Sauveur), agent du cadre complémentaire au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Caquot (Jean), chef magasinier au lycée Lakanal à Sceaux.
Mlle Carayon (Rose-Marie-Louise), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mlle Carteile (Renée), professeur au lycée Victor-Duruy à Paris.
Mme Cartier, née Poletti (Laure), professeur au lycée Hélène-Boucher à Paris.
M. Casalis de Pradeilhes (Louis-Samuel-Jean-Pierre), agent supérieur au ministère de l'agriculture à Paris.
Mme Catsiapis, née L'Esprit (Marielle), professeur d'enseignement ménager du département de la Seine.
Mme Caumartin, née David (Germaine), institutrice publique à Paris.
M. de Cayeux de Senarpont (René), professeur au lycée Marcellin-Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés.
Mlle Cazeneuve (Annette-Emilie), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.
M. Ceccaldi (Pierre), sous-directeur de l'éducation surveillée au ministère de la justice à Paris.
M. Cenac (Moïse-Gaston-Joseph), rédacteur principal au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Cérès, née Colen (Anne-Marie), institutrice détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Chabre (Alice-Yvonne), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Chaille (Eugène-Pierre), instituteur public à Paris.
Mme Chaleil, née Demorme (Marthe-Andrée), professeur de cours complémentaire à Stains.
Mlle Charageat (Marguerite), assistante au département des sculptures du musée du Louvre à Paris.
M. Charlier (Bernard-Jules-Félicien), professeur au lycée Condorcet à Paris.
M. Charollais (Claude), directeur d'école publique à Paris.
Mme Chassot, née Baroux (Thérèse-Marthe-Germaine), institutrice publique à Drancy.
Mme Chalaignier, née Bonaventure (Solange), professeur d'enseignement ménager du département de la Seine.
Mlle Chaussat (Suzanne-Marie-Andrée), adjointe d'enseignement au lycée Victor-Hugo à Paris.
M. Chauvet (Emile-Henri-Clémentin), professeur de collège technique à Vitry-sur-Seine.

Mme Chervin, née Perrin (Marcelle-Aimée), professeur au lycée Molière à Paris.

Mlle Chevallier (Gisèle-Lucette), institutrice détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Christophe, née Lepeule (Renée-Jeanne-Marie), directrice d'école publique à Bondy.

M. Clément (Jean-Félix), professeur d'éducation musicale au lycée Michelet à Vanves.

M. Clot (Roger), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mme Clouzet, née Sacré (Simone), institutrice détachée à la direction du service de l'enseignement de la Seine à Paris.

M. Cluzeau (André), professeur au collège Jean-Baptiste-Say à Paris.

Mme Cogné, née Cogné (Luce-Renée), institutrice publique à Paris.

M. Collet (Jean-Paul), secrétaire d'œuvre au centre national des œuvres en faveur des étudiants à Paris.

M. Collette (Clément-Maurice), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mme Colombani, née Casanova (Julie), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mlle Combes (Marie-Louise), professeur d'école normale au Bourget.

M. Comeau (Henri), professeur d'éducation physique du département de la Seine.

Mlle Conrath (Marguerite-Marie-Marcelle), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.

M. Contencin (Henri), agent du cadre complémentaire au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Cordier, née Levasseur (Marguerite), directrice d'école publique à Paris.

Mme Cornu, née Viala (Nelly), professeur de chant au lycée Camille-Sée à Paris

M. Cornuejols (Henri-Pierre-Jean), directeur d'école publique à Paris.

Mme Coste, née Peneau (Madeleine-Paule-Marie-Louise), directrice d'école publique à Paris.

M. Courcelle (Pierre-Paul-Marie-Georges), maître de conférences à la faculté des lettres de Paris.

M. Courtois (Jean-Emile-Eugène), professeur à la faculté de pharmacie de Paris.

M. Courtot (Louis), directeur d'école publique à Saint-Maur.

M. Coussin (Robert-Hyppolyte), directeur d'école publique à Saint-Maur.

Mlle Coutant (Anna), professeur au centre d'apprentissage de la Garenne-Colombes.

M. Crète (Pierre-Louis-Marie), professeur à la faculté de pharmacie de Paris.

M. Crunelle (Charles-J.-B.), musicien principal à la musique de l'air à Paris.

M. Cruset (Jean), ingénieur à l'institut géographique à Paris.

M. le lieutenant Cuméo (Albert-Félix-Noël), adjoint au major au bataillon de l'air à Paris.

M. Dacher (Georges), professeur au collège d'Arsonval à Saint-Maur.

Mlle Daigny (Andrée-Blanche), professeur de cours complémentaire à Paris.

M. Damiani (Don-Joseph), instituteur de la Corse détaché au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Damien (Marie-Louise), sténo-dactylographie au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Damourette (Andrée), institutrice publique à Paris.

M. Dargaud (Robert), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

Mme Daubigny, née Daubigny (Geneviève), institutrice publique à Malakoff.

Mlle Daubois (Jeanne-Marie), professeur d'école normale à Paris.

M. Daumail (Raymond), artiste tapissier à la manufacture des Gobelins à Paris.

Mme Daunat, née Meyniel (Anne-Marie-Louise), institutrice publique à Paris.

M. Daviau (Pierre), directeur d'école publique à Paris.

M. Declercq (Jean-Marie-Camille), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Defond, née Decout (Marcelle-Camille-Emilie), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mlle Dekelper (Léa-Rosa-Marie), directrice d'école publique à Paris.

M. Delacroix (Robert), professeur d'éducation musicale au collège Arago à Paris.

M. Delesalle (Hubert-Antoine-André-Paul), chef du 1er bureau de la direction des musées de France à Paris.

M. Delhomme (François-Marcel-Elie), ingénieur à l'institut géographique national à Paris.

M. Delort (Auguste), chef du service intérieur au collège de France à Paris.

Mme Delpech, née Delurcq (Augusta), professeur de dessin du département de la Seine.

M. Delsarte (André-Léon), professeur de chant du département de la Seine.

Mme Deltheil, née Flamand (Madeleine), directrice d'école publique à Paris.

M. Denis (Jean-René), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.

M. Denizot (Henri), professeur d'éducation physique du département de la Seine.

M. Dennel (André), directeur d'école publique à Paris.

M. Denoy (Louis-Antoine-Julien), chef surveillant retraité du musée du Luxembourg à Paris.

M. Depredurand (Edouard), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

Mme Derhet, née Delmas (Hélène-Augustine-Germaine-Marthe), directrice d'école publique à Paris.

Mme Derobert (Lucienne-Marie-Jeanne), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Derrien, née L'Honnen (Emilie-Marie), institutrice publique à Paris.

Mme Desban, née Bar (Berthe), professeur de chant du département de la Seine.

Mlle Despierres (Geneviève), professeur de cours complémentaire à Paris.

M. Destaville (François), aide technique au laboratoire de recherches scientifiques des musées nationaux à Paris.

M. Devillers (Charles-Léon-Abel), sous-directeur de laboratoire au Collège de France à Paris.

Mme Devillers, née Devillers (Louise), institutrice publique à Paris.

Mme Dinand, née Legrand (Marie-Louise-Albertine), directrice d'école publique à Issy-les-Moulineaux.

Mme Doazan, née Mounes (Mathilde-Marie), institutrice publique à Paris.

M. Doradoux (René-Gustave), professeur d'éducation physique au collège Chaptal à Paris.

M. Dorne (Pierre-Eugène), professeur au lycée Montaigne à Paris.

Mme Dorel-Claudot (Marthe), professeur au lycée Lamartine à Paris.

Mme Dounze, née Coindet (Estelle-Henriette), directrice d'école publique à Vitry-sur-Seine.

M. Doumerg (Jacques), sous-intendant universitaire au lycée Lakanal à Sceaux.

M. Doyen (Henri-Léon), surveillant retraité de l'école nationale supérieure des arts décoratifs à Paris.

Mme Dreyfus, née Dreyfus (Dina-Fernande), professeur au lycée Fénelon à Paris.

M. Drouilly (André), rédacteur principal au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Dubief (Henri), professeur au lycée Claude-Bernard à Paris.

M. Dubillon (Robert), directeur d'école publique à Paris.

Mme Dubillon, née Decoux (Anne-Marie), directrice d'école publique au Pré-Saint-Gervais.

M. Dubois de Prisque (Jean-Joseph-Antoine), bibliothécaire universitaire à la bibliothèque de la Sorbonne à Paris.

M. Dubourdieu (Henri), professeur au centre national d'enseignement par correspondance à Paris.

M. Ducos (Georges), directeur d'école publique à Bry-sur-Marne.

Mme Dufrenne, née Rossel (Madeleine), professeur au lycée Fénelon à Paris.

M. Dujardin (Marcel), artiste tapissier à la manufacture de Beauvais, à Paris.

M. Dumeix (Auguste), professeur à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris.

M. Dumesnil (Albert-Eugène), professeur au lycée Buffon à Paris.

M. Dupont (André-Jean-François), professeur au lycée Jacques Decour à Paris.

M. Dupont (Clément), maître d'éducation physique et sportive à l'institut national des sports à Paris.

M. Dupuy (Jean-Ange), maître d'éducation physique au lycée Jacques-Decour à Paris.

M. Durand (Henri), professeur de dessin du département de la Seine.

M. Durix (Marcel-Jean-Claudius), professeur au lycée Jacques-Decour à Paris.

Mme Dussan, née Hérisson (Renée), institutrice publique à Paris.

M. Duverger (René-André), maître d'éducation physique au lycée Saint-Louis à Paris.

M. Elie (Jean), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Ellie (Marie), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Asnières.

Mlle Elzière (Hélène), professeur au lycée Jean-de-la-Fontaine à Paris.

Mme Erny, née Tessereau (Jeanne), professeur de dessin du département de la Seine.

Mlle Escourrou (Jeanne-Marie-Léonie-Andrée), professeur au lycée Jules-Ferry à Paris.

M. Espieussas (Jean-Baptiste), professeur d'école normale à Paris.

M. Etienne (André-Jules), sous-directeur de laboratoire au collège de France à Paris.

M. Eucher (André-Louis), directeur d'école publique à Aubervilliers (Seine).

M. Eygout (Guy), économe à l'inspection principale de l'enseignement technique à Paris.

Mlle Eyquem (Marie-Thérèse), inspectrice au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Faivre (Sylvain-Paul-Louis), instituteur détaché à la direction des services d'enseignement de la Seine à Paris.

Mme Faivre, née Istria (Barberine), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris

M. Fargeas (Albert), jardinier au Muséum national d'histoire naturelle à Paris.

M. Fargette (Raymond-André), instituteur détaché à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre à Paris.

Mlle Farin (Renée), directrice d'école publique à Paris.

M. Fasquelle (Robert-Charles), agrégé à la faculté de médecine de Paris.

Mme Faure (Andrée-Yvonne), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Félix (Odette), artiste tapissier à la manufacture des Gobelins à Paris.

Mlle Fellmann (Andrée), professeur attaché au laboratoire du lycée Jean-de-la-Fontaine à Paris.

M. Feraud (Paul), inspecteur des langues vivantes du département de la Seine.

Mlle Ferrand (Réjane), professeur au lycée Racine à Paris.

M. Ferrier (Abel-Louis-Gilbert), professeur de cours complémentaire à Boulogne (Seine).

M. Finet (Raymond-Moïse-Raphaël), directeur d'école publique à Paris.

M. Fleurance (Henri-Eugène), auxiliaire au musée de l'Homme à Paris.

M. Flottes (Jacques), artiste cartographe principal à l'institut géographique national à Paris.

M. Fontaine (Lucien-Raoul-Louis), directeur d'école publique à Paris.

Mme Fontaine, née Dherbécourt (Thérèse), professeur d'éducation physique du département de la Seine.

M. Fontbonne (François-Louis), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Fontugne (Camille-Raymond), directeur d'école publique à Paris.

Mme Forest, née Denis (Jacqueline), directrice d'école publique à Ivry-sur-Seine (Seine).

M. Forestier (Jean-Joseph), directeur d'école publique à Saint-Denis.

Mme Foubert, née Faure (Jeanne-Louise-Marcelle), institutrice publique à Paris.

Mlle Fourcroy (Madeleine-Elise-Marie-Eugénie), chef de travaux à la faculté des sciences de Paris.

Mlle Fourmanoy (Madeleine), professeur au lycée Molière à Paris.

Mlle Fourquet (Madeleine), professeur au lycée Marie-Curie à Sceaux.

Mlle Frandon (Ida-Marie), professeur au lycée Fénelon à Paris.

M. Fritz (René), assistant à la faculté des sciences de Paris.

Mme Gabiroux, née Soulie (Germaine), professeur de dessin du département de la Seine.

M. Galley (Marcel-Louis), surveillant à l'école nationale supérieure des arts décoratifs à Paris.

Mme Galy-Carles (Jeanne), aide-technique à la bibliothèque nationale à Paris.

M. Gambetta (Emmanuel-Léon), sous-chef de travaux à l'école supérieure de physique et chimie à Paris.

M. Garraud (Théophile-Claude), aide-technique au muséum d'histoire naturelle à Paris.

Mme Gaubert, née Cepière (Paule-Adrienne), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

M. Gautheron (Louis), aide-préparateur à l'école nationale supérieure des mines à Paris.

M. Gautheron (Pierre), aide-préparateur à l'école nationale supérieure des mines à Paris.

M. Gellée (Raymond), professeur d'éducation physique de la ville de Paris.

M. Gendronneau (Edouard), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

M. le commandant Genty (Robert-Louis-Jean), secrétariat d'Etat Air, état-major particulier, à Paris.

Mme Georgel, née Regnault (Claude-Berthe-Marie), secrétaire de M. le doyen de la faculté de droit de Paris.

Mme Georgin, née Demond (Georgette-Alphonsine), directrice d'école publique à Paris.

Mlle Gervais (Suzanne-Joséphine), professeur de cours complémentaires à Paris.

M. Gillet (André), ouvrier marbrier, restaurateur des musées nationaux à Paris.

M. Girard (Marcel-Benjamin-Hector), professeur de cours complémentaire à Drancy.

Mlle Godard (Renée-Louise), surveillante au collège technique Emile-Dubois à Paris.

Mme de Gourland (Hélène), chargée de mission au musée des monuments français à Paris.

M. Gournay (Raoul), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

M. Grascœur (Pierre), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Paris.

M. le lieutenant de vaisseau Gravand (Jean-François), à l'école de guerre navale de Paris.

Mme Gravoin, née Thieffry (Eugénie-Augustine), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

Mme Gremmel, née Espie (Yvonne), professeur de dessin du département de la Seine.

Mlle Grillet (Inès-Marie-Laurence), institutrice publique à Vincennes.

M. Gros (Paul-André-Isidore), rédacteur principal au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Guement (Marthe-Marcelle-Thérèse), professeur au lycée Fénelon à Paris.

M. Guérin-Dumartrait (Gabriel-Emile-Charles), chef d'atelier à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.

Mlle Gui (Tylda-Eugénie), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Guiblin, née Morilleau (Maria), professeur de cours complémentaire à Stains.

M. Guidicelli (Jules-Pierre), gardien de bureau au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Guillaume (Louis-Guillaume), directeur d'école publique à Paris.

M. Guillère (Antoine-Jean-Marie-Raymond), professeur à l'école nationale des sciences géographiques à l'institut géographique à Paris.

M. Guilloux (Raymond-Jean), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Guin (Pierre), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

Mme Guinchard (Reine), infirmière du lycée Lakanal, retraitée à Bourg-la-Reine.

M. Guinier (Georges-Ernest), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Mme Hachette (Jeanne-Marie-Charlotte), professeur à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.

M. Hano (André), professeur au lycée Henri-IV à Paris.

M. Harispe (Jean-Vincent-Yves-Louis), chef de travaux à la faculté de pharmacie de Paris.

M. Hascoet (Pierre), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Puteaux.

Mme Hausherr, née Bournichon (Georgette-Madeleine), professeur de cours complémentaire à Issy-les-Moulineaux.

M. Hébrard (Henri), agent de laboratoire au lycée Henri-IV à Paris.

M. Heiny (Paul), professeur technique à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris.

M. Henon (Fernand-Auguste), mécanicien à la faculté des sciences à Paris.

Mlle Henrio (Suzanne), professeur de cours complémentaire à la Garenne-Colombes.

M. Henry (François), professeur au lycée Condorcet à Paris.

M. Henry (Maurice-Léon), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mlle Henry (Suzanne-Yvonne), professeur de cours complémentaire aux Lilas.

Mlle Hériteau (Marie-Madeleine-Emilie-Louise), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mlle Heroguelle (Suzanne), professeur d'éducation physique à l'école Pasteur de Villemomble.

M. Hillairet (Raymond-Raoul), chef adjoint au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la marine à Paris.

Mme Hitier (Marie-Elisabeth), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à Paris.

Mlle Holdermann (Olga-Albertine), directrice d'école publique à Paris.

M. Horlaville (Maurice-Jean), ingénieur en chef à l'institut géographique national à Paris.

M. Hugon (Pierre-Marie-Joseph), professeur au lycée Charlemagne à Paris.

M. Jaccoux (René), directeur d'école publique à Paris.

M. Jacquemond (Victor-Clément), ingénieur à l'institut géographique national à Paris.

Mme Jacquillot, née Onde (Suzanne-Thérèse), directrice d'école publique à Montreuil.

Mme Jambon, née Coudène (Berthe-Victoria), assistante à la faculté des sciences de Paris.

M. Janicot (Etienne-Louis-Roger), ingénieur en chef à l'institut géographique national à Paris.

Mme Janin, née Janody (Marie-Félicie), directrice d'école publique à Clamart.

Mlle Jaupois (Henriette), institutrice publique à Paris.
Mme Jeanne, née Peyrilloux (Emilie), institutrice publique à Paris.
Mlle Jérôme (Henriette), professeur de cours complémentaire à Levallois-Perret.
Mlle Jesum (Lucie-Alice-Jeanne-Blanche), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mme Jodelet, née Farenc (Marcelle-Noémie), institutrice détachée à la direction des services d'enseignement à Paris.
M. Jodon (Michel-Paul), directeur d'école publique à Paris.
M. Joly (André), professeur au collège technique Dorian à Paris.
Mlle Jorand (Olga-Rose-Elisa), assistante à la bibliothèque nationale à Paris.
M. Joubert (André-Charles), directeur d'école publique à Châtenay-Malabry.
M. Jouguet (Marc-Félix-Gustave), maître de conférences à l'école polytechnique à Paris.
M. Jourdan (Fernand), chef huissier au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Kappler (Madeleine-Berthe-Jacqueline), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Kerautret (Louis), professeur à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.
Mme Kieger (Marguerite-Charlotte), secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Knaebel (Armand-Auguste), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine.
Mlle Kramer (Aline-Germaine), directrice d'école publique à Drancy.
M. Krempp (Paul), directeur d'école publique à Nanterre.
Mme de Laberbis, née Varagnat (Henriette), professeur d'éducation sportive et physique au lycée Molière à Paris.
M. Laborie (Bernard), professeur de dessin du département de la Seine.
Mme Labrousse, née Chaussade (Marguerite), directrice d'école publique à Paris.
M. Laclavère (Georges-René), ingénieur en chef à l'institut géographique national de Paris.
Mlle Lacour (Thérèse), adjoint technique principal à l'école nationale du génie rural à Paris.
Mlle Ladauge (Suzanne), agent de bureau à l'académie de Paris.
M. Lamamy (Fernand), instituteur public à Paris.
Mlle Lambert (Marguerite-Léonie), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.
Mlle Lamperiere (Charlotte), directrice d'école publique à Joinville-le-Pont.
M. Langevin (André-Jacques), chef de travaux à l'école supérieure de physique et chimie à Paris.
M. Langlois (Jean), professeur de dessin au lycée Louis-le-Grand à Paris.
Mme Lapierre, née Fournier (Andrée-Amélie), institutrice publique à Saint-Maur.
Mlle Larchevêque (Raymonde), institutrice publique à Paris.
Mme Larvor, née Monier (Marguerite), institutrice publique à Paris.
M. Las Vergnas (Raymond), professeur à la faculté des lettres à Paris.
Mme Lavand (Marcelle), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Gentilly.
Mme Lavault, née Lavault (Suzanne), contractuelle de bureau au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Lavergne (Georges-Henri), chef de laboratoire à la faculté de médecine de Paris.
M. La Volley (Robert-Auguste-Pierre), instituteur public à Paris.
M. Lavoux (Jean), chef du bureau des écoles de la direction des études et fabrication d'armement à Paris.
Mlle Le Baron (Andrée), directrice d'école publique à Paris.
M. Leblois (Pierre-Adolphe-Edmond), professeur à l'école hôtelière de Paris.
M. Leboime (René), attaché au muséum national d'histoire naturelle à Paris.
M. Le Boucher (Robert), instituteur public à Paris.
M. Le Bourhis (Paul-César-Alphonse), surveillant général au lycée Janson-de-Sailly à Paris.
M. Lebrun (René), inspecteur de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Leclair (Jeanne-Pauline), professeur au collège technique Fondary à Paris.
M. Lecointe (Jean-Ernest-Maurice), sous-directeur de l'école nationale supérieure de l'aéronautique à Paris.
Mlle Lecomte (Gilberte), directrice d'école publique à Paris.
M. Ledeuil (René-Henri-Marie), technicien à l'inventaire général de la langue française à Paris.
M. Ledeux (Jean), directeur d'école publique à Plessis-Robinson.
M. Lefèvre (Armand), ouvrier ébéniste retraité du ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Lefrançois (André-Gaston-Henri), professeur au lycée Saint-Louis à Paris.
M. Leger (Lionnel), professeur au collège Turgot à Paris.
Mlle Leger (Geneviève), directrice d'école publique à Drancy.
Mme Legrand, née Demésy (Berthe), professeur technique adjoint de collège technique à Vitry-sur-Seine.
M. Lemaire (Lucien), professeur d'éducation physique au lycée Lakanal à Sceaux.
Mlle Lemaire (Simone), professeur au lycée Racine à Paris.
M. Le Maître (Henri), professeur au lycée Fénelon à Paris.
M. Le Meur (Guy-Henri), inspecteur général au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Le Nouvel, née Loton (Renée-Eugénie), professeur au collège Marcelin-Berthelot à Pantin.
M. Le Pesant (Pierre-Edmond), professeur de chant du département de la Seine.
M. Lepoint (Georges-Arthur), professeur au collège Paul-Lapie à Courbevoie.
M. Leprince (Maurice), ouvrier ébéniste au mobilier national à Paris.
M. Le Roy (Eugène-Marie), chef du service local du commissariat de la marine à Paris.
M. Leroy (Jacques), professeur technique adjoint à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris.
Mme Le Templier, née Le Templier (Hélène-Louise), directrice d'école publique à Sceaux.
Mlle Letouzey (Marthe), professeur d'enseignement ménager du département de la Seine.
M. Levasseur (Léon), directeur d'école publique à Paris.
Mlle Lévy (Marguerite-Aimée), institutrice honoraire au musée pédagogique de l'Etat à Paris.
Mme L'Hardy, née Denonain (Germaine), professeur au collège technique Emile-Dubois à Paris.
Mme L'Hoste, née Renault (Geneviève), professeur de dessin du département de la Seine.
Mme L'Huillier, née Fauvel (Antoinette-Louise-Marie), directrice d'école publique à Fontenay-sous-Bois.
Mlle Lienard (Dina), professeur d'éducation physique au lycée Lamartine à Paris.
M. Limouzin-Lamothe (Roger-Marie-Emile-Honoré), professeur au lycée Louis-le-Grand à Paris.
Mlle Loger (Sylvaine-Raymonde), professeur d'éducation physique aux écoles primaires de Suresnes.
Mlle Lointier (Hélène-Blanche), directrice d'école publique à Gennevilliers.
M. Longuet (Léon), directeur d'école publique à la Varenne.
M. Loslie de Kerhor (Yves-Marie), chef de bureau au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Loubet (Emile), professeur au collège technique Vauban à Courbevoie.
Mlle Loubet (Mireille-Marie), directrice d'école publique à Paris.
Mme Loueilh, née Quentin (Yvonne), institutrice publique à Paris.
Mlle Lucas (Fernande), inspectrice de la jeunesse et des sports au service académique à Paris.
Mme Lucas-Bardy, née Lucas (Madeleine-Louise), professeur de langues vivantes du département de la Seine.
M. Luciani (Pascal-Antoine-Marc), adjoint d'enseignement au lycée Louis-le-Grand à Paris.
Mme Luccioni, née Luccioni (Marie-Rose), directrice d'école publique à Saint-Denis.
Mme Mabille, née Tolfier (Madeleine-Léontine), institutrice publique à Epinay-sur-Seine.
Mme Maggini, née Maggini (Flore), professeur au collège Edgar-Quinet à Paris.
M. Maillard-Salin (Georges-Henri-Marcel), sous-directeur de l'école nationale des sciences géographiques à Paris.
M. Malapert (Georges-Marie), professeur au lycée Voltaire à Paris.
M. Maleplate (Maxime), chef du bureau de liaison et de coordination du ministère de la France d'outre-mer.
M. Malgras (Fernand), agent de bureau au parc zoologique à Vincennes.
M. Malinge (Gaston-Armand), sous-brigadier des gardiens de bureau aux Archives de France à Paris.
M. Malleron (Louis-Maurice), directeur d'école publique à Paris.
Mlle Mançais (Louise-Aline), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Mandin (Marie-Louise), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Mane (Jean), inspecteur de l'éducation physique du département de la Seine.
M. Maney (Jean-Louis), inspecteur de l'apprentissage à la chambre des métiers de Seine-et-Oise à Paris.
M. Mansoux (Stéphane), directeur d'école publique à Paris.
Mme Mansuet, née Gournay (Suzanne-Catherine-Gabrielle), institutrice publique à Paris.
M. Marandon (Auguste), garçon de laboratoire retraité de la faculté des sciences de Paris.
Mme Marandon (Renée), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Clamart.
Mlle Marchetti (Madeleine), professeur de cours complémentaire à Noisy-le-Sec.

M. Marec (Ernest-Toussaint-Eugène), professeur au lycée Condorcet à Paris.
Mme Marie, née Portet (Marguerite), professeur de dessin du département de la Seine.
M. Martin (Louis), professeur attaché au laboratoire du lycée Lakanal à Sceaux.
Mme Martin, née Guillaume (Yvonne), institutrice publique à Paris.
M. Marty (Albert), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.
M. Mary (Raymond-Joseph), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine.
M. Mathivet (Robert-Victorien), professeur à l'institut géographique national à Paris.
M. Maurin (Edmond-Georges), chef de groupe au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Mavon (Anna-Marguerite), professeur d'éducation physique du département de la Seine.
M. Mayer (Roger), professeur au lycée Claude-Bernard à Paris.
Mlle Mayer (Juliette), directrice d'école retraitée à Paris.
M. Mazimann (Marcel), directeur d'école publique à Paris.
Mme Méchin, née Gaudillère (Louise-Marie), directrice d'école publique à Paris.
Mlle Megray (Juliette-Elisabeth), directrice d'école publique à Charenton.
M. Mellet (Paul), professeur d'éducation physique et sportive dans les écoles d'Asnières.
M. Melot (Edmond), artiste tapissier à la manufacture des Gobelins à Paris.
Mlle Mengin (Suzanne-Odette), médecin inspecteur régional d'hygiène scolaire au rectorat de l'académie de Paris.
M. Merchiez (André-Victor-Charles), directeur d'école publique à Paris.
Mme Mercier, née Barbe (Suzanne), directrice d'école publique à Paris.
Mme Merle, née Pillard (Madeleine-Louise-Aimée), directrice d'école publique à Paris.
Mme Metay, née Monin (Marthe), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.
M. Mette (André-Hoï), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine.
M. Meunier (Marcel-Camille-Robert), directeur d'école publique à Châtillon-sous-Bagneux.
M. Meuvret (Jean), professeur au collège Chaptal à Paris.
Mme Meyer, née Mage (Hélène-Marie), directrice d'école publique à Asnières.
Mme Meyerovitch, née Lamacque (Eva), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Michard (Henri), inspecteur de l'éducation surveillée au ministère de la justice à Paris.
M. Michel (Raoul-Joseph), professeur au lycée Carnot à Paris.
M. Mielle (Ludovic-Ange), appariteur à la faculté des sciences de Paris.
Mme Milleret, née Drouet (Germaine), professeur au collège Sophie-Germain à Paris.
M. Minot (Jacques-Jules-Louis), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Moitry (Julia), professeur de cours complémentaire à Paris.
Mlle Mondain-Monval (Marcelle-Renée-Jeanne), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à Paris.
M. Montariol (Paul-Pierre), surveillant général au lycée Carnot à Paris.
Mme Montaz (Louise), mécanographe au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Montel (Eliane), assistante à la faculté des sciences de Paris.
M. le lieutenant Montigny (Emile-Gustave), officier de police judiciaire au bataillon de l'air à Paris.
M. Morandeau (Gaston), directeur d'école publique à Paris.
M. Morazzani (Martin-Antoine-Noël), directeur d'école publique à Saint-Ouen.
M. Morette (André-Marie-Alexandre), maître de conférences à la faculté de pharmacie de Paris.
M. Morin (Georges), instituteur public à Paris.
M. Morlot (Charles-Lucien), directeur d'école publique à Pantin.
M. Motte (Maurice-Fernand), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.
Mme Mouly, née Barreau (Danièle-Hélène), chargée d'enseignement au collège moderne de Saint-Maur-des-Fossés.
Mme Mounic, née Fraissé (Mireille-Gabrielle-Jeanne), professeur de collège technique à Puteaux.
M. Mournaud (Eugène), professeur de dessin du département de la Seine.
Mlle Muink (Andrée-Amélie-Alphonsine-Blanche), institutrice publique à Paris.
Mme Murry, née Jalain (Marcelle-Amélia), directrice d'école publique à Paris,
M. Nazet (Jean), inspecteur de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Nédelec (François-Marie), assistant de laboratoire au lycée Marcelin-Berthelot à Saint-Maur.
M. Nicolas (Robert-Alfred), directeur d'école publique à Drancy.
M. Nigeon (René-Hilaire), directeur d'école publique à Paris.
M. Ochsenbein (Emile-Charles), directeur d'école publique à Paris.
M. Olivier (Pierre-Alphonse-André), professeur attaché au laboratoire du lycée Voltaire à Paris.
Mme Outurquin, née Boulangé (Germaine-Alice-Marie), directrice d'école publique à Paris.
Mme Palatte, née Télu (Claire-Clara-Camille-Constance), directrice d'école publique à Saint-Denis.
M. Palatte (Henri), directeur d'école publique à Stains.
M. Pannetier (René), professeur à l'institut national des sourds-muets à Paris.
M. Parreaux (André), professeur au lycée Buffon à Paris.
M. Parrens (Louis), professeur de dessin du département de la Seine.
M. Pasquet (Pierre-Georges-Roger), directeur d'école publique à Paris.
M. Patisson (François), garçon de bureau à la faculté de droit de Paris.
M. Pataut (Maurice), professeur au collège Colbert à Paris.
M. Paul (Roger), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Paulme (Albert), directeur d'école publique à Paris.
M. Pedron (Georges), instituteur public à Paris.
Mlle Pellegrin (Elisabeth-Jeanne-Marie), ingénieur à l'institut de recherches et d'histoire des textes à Paris.
M. Pellier (Arthur), professeur d'éducation physique du département de la Seine.
M. Pemzec (Georges), professeur au centre d'apprentissage de l'enseignement technique à Clichy.
M. Perleaux (Henri), directeur du centre d'apprentissage de Montreuil.
Mme Perleaux (Thérèse), professeur au centre d'apprentissage de Montreuil.
Mme Perrot, née Estachy (Yvonne), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire à Paris.
Mme Perot, née Troussier (Jeanne), institutrice publique à Puteaux.
Mme Perrigot, née Wimperg (Julie-Joséphine-Charlotte), institutrice publique à Paris.
Mme de Pereiti, née Debel (Francine), institutrice publique à Paris.
M. Pétillot (Marcel-Eugène), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Peylavin, née Gantou (Germaine), directrice d'école publique à Noisy-le-Sec.
M. Piat (René), artiste tapissier à la manufacture des Gobelins à Paris.
M. Pieri (Joseph-Marie), professeur au lycée Voltaire à Paris.
M. Pierre (Henri-Emile), instituteur public à Villemomble.
Mme Pieyre, née Soulié (Jeanne), professeur de langues vivantes du département de la Seine.
M. Pin (Roger), directeur d'école publique à Paris.
Mlle Pinzutti (Francine), directrice d'école publique à Paris.
M. Pirotte (Francis), agent contractuel au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Plin, née Duchaussoy (Lucienne), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.
M. Pluchet (Roger), directeur du centre d'apprentissage de Vitry-sur-Seine.
Mme Pommert, née Dubrulle (Marthe-Hélène), directrice d'école publique à Paris.
Mme Ponpon, née Guibert (Marcelle), institutrice publique à Vincennes.
Mlle Porterie (Thérèse-Mathilde-Louise), secrétaire de direction au lycée Jacques-Decour, à Paris.
Mme Portier (Lydia), artiste tapissier à la manufacture des Gobelins à Paris.
Mme Poujoulat, née Desmarais (Gervaise), directrice d'école publique à Puteaux.
Mme Poupard, née Dubois (Simone-Madeleine), institutrice publique à Paris.
M. Pouzet (André), directeur d'école publique à Fontenay-sous-Bois.
M. Preunget (Lucien), gardien de bureau aux archives nationales à Paris.
M. Prévost (Georges), professeur au lycée Montaigne à Paris.
Mlle Prigent (Jeanne-Louise-Marguerite), dame éducatrice à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis.
Mlle Quiévreux (Elisabeth), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire à Paris.
Mlle Rabbe (Anne-Marie), professeur de couture au lycée Camille-Sée à Paris.
Mme Racois (Odette), professeur du centre d'apprentissage de Puteaux.

Mme Raffin, née Malin (Marcelle), professeur d'enseignement commercial du département de la Seine.

M. Rainoird (Jean-Louis-Albert), chef de la géodésie primordiale à l'institut géographique national à Paris.

M. Ramon (Hubert-Jacques), professeur au collège Colbert à Paris.

M. Ranguis (Noël-Albert), adjoint administratif au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Raoul (Yves-Jean-Louis), professeur à la faculté de pharmacie de Paris.

Mlle Raoult (Hélène), directrice d'école publique à Clamart.

Mme Rasquin, née Fourcade (Marthe), professeur d'éducation physique au lycée Marie-Curie à Sceaux.

Mme Ratoret, née Barre (Marceline), institutrice publique à Paris.

Mlle Raux (Marcelle-Marie), directrice d'école publique à Paris.

Mlle Redounes (Marcelle), professeur au collège Sophie-Germain à Paris.

Mme Regnault, née Soubayrolles (Blanche), professeur au lycée Buffon à Villemomble.

M. Régulier (Gaston-Lucien), professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles à Paris.

M. Renard (Marc), ouvrier aux laboratoires de Bellevue ministère de l'éducation nationale à Bellevue (Seine-et-Oise).

M. René (Eugène), instituteur public à Paris.

M. Rettel (Roger-Charles), professeur de cours complémentaires à Paris.

M. Reverend (Pierre-Charles-Albert), directeur d'école publique à Paris.

Mme Ricommard, née Darde (Yvonne), professeur au lycée Buffon à Paris.

Mlle Risson (Charlotte-Jul'e-Marguerite), professeur de collège à Saint-Maur-les-Fossés.

M. Robe (Philippe), professeur de dessin du département de la Seine.

Mme Roblet, née Millown (Marie-Madeleine), professeur d'enseignement ménager du département de la Seine.

Mme Roblin, née Heym (Marguerite), institutrice publique à Neuilly-sur-Seine.

M. le capitaine Rocland (Eugène-Jean-Baptiste), secrétariat d'Etat, air. Etat-major particulier à Paris.

M. Roger (Marcel-Albert), inspecteur de l'enseignement technique à Paris.

M. Rose (Robert), artiste tapissier à la manufacture de Beauvais à Paris.

Mlle Roser (Madeleine), maîtresse primaire du lycée Charlemagne à Paris.

Mme Roucoules, née Lemoine (Renée), directrice d'école publique à Paris.

M. Roulland (Marcel), contremaître à la faculté des sciences de Paris.

Mlle Rousseau (Marie), directrice du centre d'apprentissage à Paris.

M. Roux (Paul-Etienne dit Paul), aide de laboratoire honoraire au lycée Louis-le-Grand à Paris.

M. Royant (Armand-Yves-Marcel), surveillant général au lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Mlle de Rupé (Justine-Marie-Eva), professeur d'éducation manuelle et technique du département de la Seine.

Mme Sagui, née Hébrard (Marie-Louise), institutrice publique à Paris.

M. Saint-Guilhem (Pierre-Léon-René), maître de conférences à l'école polytechnique à Paris.

M. Salet (Georges-Léon-Roger), professeur à l'école nationale supérieure du génie maritime à Paris.

M. Salles (Pierre-Lucien-Louis), professeur au collège technique Diderot à Paris.

Mme Salmet, née Salmet (Al'ne-Andrée), directrice d'école publique à Paris.

M. le lieutenant de vaisseau Sandoz (James), chef de bureau au ministère de la marine à Paris.

Mme Sarazin, née Valentian (Marguerite-Pauline), institutrice retraitée à Paris.

M. Sarmant (Paul-Charles-Samuel), professeur au lycée Voltaire à Paris.

Mlle Sarocchi (Pauline), institutrice détachée à l'économat de l'école normale à Paris.

M. Savignac (Raymond), maître d'éducation physique et sportive à l'institut national des sports à Paris.

M. Schaller (René-Louis), ancien instituteur au lycée d'Alexandrie, domicilié à Paris.

M. Schiber (Marcel), directeur d'école publique à Paris.

Mlle Schirrer (Georgette), directrice d'école publique à Drancy-Muette.

M. Schless (Georges), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Schneider, née Paymal (Marguerite-Pauline-Adeline), institutrice publique à Clichy.

M. Segaud (Pierre-Emile-Jean), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Segelle, née Simonnet (Germaine-Eugénie), directrice d'école publique à Paris.

M. Sénécot (Gaston), maître d'éducation physique au collège Chaptal à Paris.

M. Sicard (André-Octave-Adrien), agrégé à la faculté de médecine de Paris.

M. Simon (Joseph), secrétaire de la conservation du musée des arts décoratifs à Paris.

Mlle Simon (Germaine), institutrice publique à Malakoff.

M. le lieutenant-colonel Simonin (Jules-Gaston-Paul), officier d'état-major de l'armée de l'air à Paris.

M. Saulairac (André), maître de conférences à la faculté des sciences de Paris.

M. Soulat (Henri-Pierre), secrétaire d'inspection au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. de Soulès (Pierre-Louis-Marie), bibliothécaire en chef de l'Assemblée nationale à Paris.

Mme Stander (Jeanne-Marie-Claudia), secrétaire sténo-dactylographe au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Stanislas, née Pocheron (Thérèse-Reine-Marie), professeur de cours complémentaire à Montreuil.

M. Strumza (Maurice-Vital), assistant à la faculté de médecine de Paris.

M. Sûe (Pierre-Adolphe), sous-directeur de laboratoire au Collège de France à Paris.

M. Tardy (Hubert), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mlle Tarjus (Edmée-Georgette-Paulette), professeur détaché à la direction de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Tarnaud, née Salignac (Marguerite-Anne-Renée), professeur de cours complémentaire de la Seine, retraitée à Maisons-Laffitte.

M. Tessonneau (Rémy), administrateur civil au ministère du commerce et de l'industrie à Paris.

Mme Tétard (Simone), rédactrice principale à la direction de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Theau (Marcel-André), professeur de cours complémentaire à Paris.

Mme Theau, née Billottet (Marie-Louise), directrice d'école publique à Colombes.

M. Thévenot (André), professeur à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris.

M. Thibout (Roger), professeur de collège technique au lycée Paul-Langevin à Suresnes.

M. Thivollet (Henri), chef de la brigade auxiliaire de surveillance au musée national du Louvre à Paris.

Mme Thomas, née Labrouche (Emma-Marie), professeur d'éducation musicale au lycée Molière à Paris

M. Thouvenin (Lucien-Charles), instituteur public à Nanterre.

Mme Tirel, née Mouillaud (Yvonne-Marie), institutrice publique à Paris.

M. Tissot (Pierre), directeur des études à l'institut national agronomique à Paris.

M. Tounissoux (Georges), directeur d'école publique au Plessis-Robinson.

M. Traverse (Geneviève-Rosemonde-Georgette), institutrice détachée au rectorat de l'Académie de Paris.

M. Trépy (François-Léon), préposé au cabinet des dessins du musée national du Louvre à Paris

M. Trouette (René), professeur d'éducation physique du département de la Seine.

M. Truchot (Lucien), directeur d'école publique à Paris.

Mlle Tumbeuf (Alice-Marthe), professeur d'enseignement manuel et technique du département de la Seine.

M. Vallageas (Pierre), directrice d'école publique à Paris.

Mme Vallet, née Frappier (Helyett), directrice d'école publique à Paris.

Mme Valois, née Gambier (Renée-Hélène), directrice d'école publique à Epinay.

Mlle Van Der Elst (Thérèse-Marie), professeur au lycée Jules-Ferry à Paris.

M. Vaudet (Georges-Paul), professeur au lycée Saint-Louis à Paris.

Mlle Veingartner (Germaine-Adrienne), institutrice détachée au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Vergnon (Henri), directeur d'école publique à Paris.

Mme Vernet (Marie-Thérèse-Henriette), ingénieur à l'institut de recherche et d'histoire des textes à Paris.

Mme Verniengeal, née Perrier (Marguerite), professeur de collège à Nogent-sur-Marne.

Mme Verrat, née Collin (Jeanne), directrice d'école publique à Paris.

M. Vilbois (Jean), gardien de bureau au ministère de l'éducation nationale à Paris.

Mme Vilde (Irène-Henriette), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale de Paris.

Mlle Villain (Marie-Henriette-Françoise), agent supérieur à la direction générale de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale à Paris.

M. Villatte (Louis), instituteur public à Clichy (Seine).
Mlle Villatte (Jeanne-Anne), secrétaire d'administration au ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mme Vincent, née Bâcle (Germaine), institutrice publique à Paris.
Mme Vioix, née Wattier (Gabrielle-Madeleine), institutrice publique à Bois-Colombes.
Mlle Voillot (Andrée-Marie-Geneviève), professeur au lycée Hélène-Boucher à Paris.
M. Wagner (Robert), maître de conférences à la faculté des lettres de Paris.
M. Warmé (Roland-Georges), directeur d'école publique à Paris.
M. Wattier (Georges-Marie), administrateur civil au service d'achat et cession des établissements, ministère de l'éducation nationale à Paris.
Mlle Weber (Alice-Marie), professeur au lycée Jules-Ferry à Paris.
Mlle Weil (Paule), professeur de cours complémentaire à Paris.
M. Whermuller (Emile-Auguste), professeur d'éducation manuelle et technique à l'école normale de Paris.
M. Willemot (Marcel), appariteur à la faculté des lettres de Paris.
M. Zeller (Gaston), professeur à la faculté des lettres de Paris.
M. Ziegler (Lucien), professeur à l'institution nationale des sourds-muets à Paris.
Mlle Zimmermann (Jeanne-Elvire), rédactrice principale à l'académie de Paris.

SEINE-ET-MARNE

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Antherieu (Adrienne), professeur de dessin au collège de Provins.
M. Ferrant (Thomas-Jean-Pierre-Marie), professeur de collège à Meaux.
M. Ridart (Emile-Honoré), directeur d'école honoraire à Trilport.
M. Vilon (Emile-Léon-Aimé), professeur de lycée à Melun.

Officiers d'académie.

M. Arico (Paul), professeur de collège à Nemours.
Mme Barbier (France), professeur d'école normale à Melun.
Mlle Bes (Odette), surveillante générale de la Maison des ailes à Valence-en-Brie.
Mme Boulle, née Sales (Micheline), institutrice publique à Soignolles-en-Brie.
M. Brosset (Gaston), instituteur public à Ville-Saint-Jacques par Montereau.
Mme Campin, née Sauger (Henriette), institutrice publique à la Ferté-Gaucher.
M. Cassier (René-Fernand-Maurice), directeur d'école publique à Brou-sur-Chantereine.
Mlle Cavalerie (Yvonne), directrice d'école publique à Chelles.
M. Cayrouse (Hilarion), directeur d'école publique à Saint-Hilliers par Provins.
Mlle Chaisaz (Marguerite), institutrice détachée au collège de Provins.
Mme Champeau (Germaine), chargée d'enseignement au lycée de Melun.
Mme Chivot (Marie-Louise), directrice d'école publique à Meaux.
Mlle Ciracq (Blanche), directrice d'école publique à Coubert.
Mlle Demichel (Marthe), institutrice publique à Neufmoutiers-en-Brie.
Mme Drablier, née Kriner (Suzanne), institutrice publique à Pontault-Combault.
M. Dromini (Eugène-Lucien), jardinier chef retraité de la faculté des sciences de Paris à Avon (Seine-et-Marne).
Mme Ferron, née Bigot (Germaine-Henriette), institutrice publique à Féricy (Seine-et-Marne).
Mme Gay (Jeanne), institutrice publique à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne).
Mme Guillaume (Georgette), institutrice publique à Provins (Seine-et-Marne).
Mlle Helluy (Françoise-Lucie-Adrienne), directrice du centre d'orientation professionnelle à Melun (Seine-et-Marne).
Mlle Lajoinie (Jeanne-Marie-Anne-Huguette), professeur de lycée à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
M. Lambert (Raymond), directeur du centre d'apprentissage de Gurcy-le-Châtel par Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).
M. Levaillant (Marcel), professeur au lycée de Beauvais au sana des étudiants d'Avon par Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Mlle Maupois (Berthe-Marie), directrice d'école publique à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).
Mme Menuret, née Tremeau (Lucie-Andrée), institutrice publique à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
M. Mireux (Daniel-Maurice), professeur d'école normale à Melun (Seine-et-Marne).
M. Morin (Georges-Eugène), instituteur public à Villemaréchal (Seine-et-Marne).
Mme Pichot (Jeanne), institutrice publique à Melun (Seine-et-Marne).
Mme Poncy (Jeanne), institutrice publique à Meaux (Seine-et-Marne).
Mme Rabolin, née Petit (Germaine-Eugénie), directrice d'école publique à Ecuelles par Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).
M. Regner (Alfred-Georges), professeur de dessin au lycée de Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Mme Szobel (Lucienne), professeur de collège classique à Meaux.
M. Villette (Pierre-Maurice), instituteur public à la Celle-sur-Morin.

SEINE-ET-OISE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Boussard, née Brepson (Félicienne), professeur de lycée à Versailles.
M. Carlès (Pierre-François), directeur d'école retraité à Houilles.
Mlle Delaire (Agnès), professeur de lycée à Versailles.
M. Dhallenne (François-Siméon-Hubert), directeur au centre d'observation de Paris, à Savigny-sur-Orge.
M. Jourdain (Raoul-Georges-Gaston), professeur d'école normale à Versailles.
M. Kanter (Georges), professeur technique adjoint à l'école des métiers à Gagny.
M. Le Mouroux (Charles), mécanicien au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine, retraité à Saint-Hilarion, par Gazeran.
M. Lortholary (Albert), professeur de lycée à Versailles.
Mlle Riolacci (Claude), professeur de lycée à Versailles.
Mlle Roudil (Emilienne), professeur au collège Edgar-Quinet à Paris, présentée par la Seine-et-Oise.
M. Sauce (André), professeur de lycée à Versailles.
Mlle Thuillier (Marthe-Anna-Angèle), adjoint d'enseignement au lycée de Saint-Germain-en-Laye.

Officiers d'académie.

M. Amm (Jean-Paul), cuiseur de moufles à la manufacture nationale de Sèvres.
M. Audicq (Jean-Marie), inspecteur principal à l'école des gardes-pêche à Bois-Corbon-en-Saint-Prix, par Saint-Leu-la-Forêt.
Mlle Ball (Henriette-Suzanne), directrice d'école publique à Goussainville.
Mme Banet, née Laleuf (Madeleine), institutrice publique à Rambouillet.
Mlle Barberes (Reine-Marguerite), directrice d'école publique à Neuilly-Plaisance.
Mme Bataille, née Froment (Marcelle), professeur de collège à Versailles.
Mme Beurland, née Hardy (Hélène-Cécile-Geneviève), rédactrice principale à l'académie de Paris, présentée par la Seine-et-Oise.
M. Binet (André-Narcisse-Gabriel), surveillant général de lycée à Saint-Germain-en-Laye.
Mme Bondy, née Faber (Juliette), professeur de cours complémentaire à Saint-Cloud.
M. Bonjean (Georges), professeur au lycée Carnot à Paris, présenté par la Seine-et-Oise.
Mlle Borel (Marguerite-Marie), professeur de collège à Pontoise.
M. Boudon (Georges), brigadier retraité du musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.
M. Boulanger (Maurice), directeur d'école publique à Ville-d'Avray.
Mlle Bourcier (France), professeur de collège à Pontoise.
Mlle Bourdin (Rose), directrice d'école publique au Pecq.
Mlle Brodmann (Andrée), directrice d'école publique à Versailles.
M. Bruneau (Pierre-Alexandre), chef d'école à l'atelier de construction de Rueil.
Mme Caron, née Delourme (Yvonne), directrice d'école publique à Sèvres.
M. Challier (Gaston), directeur d'école publique à Longjumeau.
M. Charlot (Jean), professeur de cours complémentaire à Pontoise.
M. Charpy (René-Louis-Marie), conservateur des eaux et forêts à l'école des gardes-pêche à Bois-Corbon-en-Saint-Prix, par Saint-Leu-la-Forêt.
Mlle Chatel (Marie), professeur de lycée à Versailles.
Mme Chauvière, née Sauvêtre (Marguerite-Marie), directrice d'école publique à Mantes-la-Ville.
Mlle Chazel (Violette), professeur de lycée à Sèvres.
Mme Chenaud, née Denis (Antonia), institutrice publique à Versailles.
Mlle Chesneau (Andrée), directrice d'école publique à Lardy.
M. Clarenson (Lucien-Paul), professeur de lycée à Saint-Germain-en-Laye.
Mme Constant, née Leroux (Simone), directrice d'école publique à Montfort-l'Amaury.
Mme Coron, née Gouazé (Hortorine), institutrice publique à Draveil.
M. Cosson (Charles), mouleur réparateur à la manufacture nationale de Sèvres.
Mlle Cosson (Josette), professeur de lycée à Sèvres.
Mme Coulomb, née Spiral (Geneviève-Célestine), professeur de cours complémentaire à Savigny-sur-Orge.

M. le commandant Colombel (Gontran), chef d'études au centre de perfectionnement des officiers mécaniciens à Versailles.
M. Courval (Henri-Maurice), graveur décorateur à la manufacture nationale de Sèvres.
Mlle Dalanzy (Yvonne), professeur de collège moderne à Versailles.
M. Daniel (Mathurin), mouleur en plâtre à la manufacture nationale de Sèvres
M. Daubremet (André), professeur technique au collège technique Dorian à Paris.
M. Debonnet (Gaston), directeur d'école publique à Goussainville.
Mme Debretagne, née Vernerey (Marguerite-Lucie), directrice d'école publique à Argenteuil.
Mme Deforge, née Lesourd (Madeleine), préparatrice au lycée de Versailles.
M. Denoille (Louis), graveur décorateur à la manufacture nationale de Sèvres.
M. Desbordes (Raymond), directeur d'école publique à Croissy-sur-Seine.
M. Didelet (Maurice), directeur d'école publique à Buchelay.
M. Drevon (Jean), professeur d'éducation physique au lycée de Versailles.
M. Dubray (Maurice), instituteur public au Vésinet.
Mme Dujardin, née Godillon (Jeanne), adjointe d'enseignement au lycée de Versailles.
Mme Dumenil, née Aury (Josette), adjointe d'enseignement au lycée de Saint-Germain-en-Laye.
Mme Durieux, née Durieux (Marie-Louise), directrice d'école publique à Ablon.
M. Durlin (Paul), professeur de lycée à Saint-Germain-en-Laye.
M. Ecochard (Charles), professeur au lycée annexe de Saint-Cloud.
Mme Eulliot, née Dahy (Jeanne-Marie-Victoire), institutrice publique à Saint-Germain-en-Laye.
M. Evrard (Paul-Henri), professeur au lycée Jacques-Decour à Paris.
Mlle Flobert (Cécile-Marie), institutrice publique à Sucy-en-Brie.
M. Frayard (Maurice), professeur de collège technique à Versailles.
M. Frichet (Max-Lucien), professeur de dessin au lycée de Saint-Germain-en-Laye.
M. Giblin (Léon-Auguste), directeur d'école publique à Houilles.
Mme Gicquel, née Jicquel (Jeanne), directrice d'école publique à Argenteuil.
M. Gineste (Louis), directeur d'école publique à Blanc-Mesnil.
M. Godet (André-Henri), directeur d'école publique à Meulan.
M. Gontier (Henri), briquetier-fumiste à la manufacture nationale de Sèvres.
M. Goudin (Georges-Léon), directeur d'école publique à Essonnes.
M. Grimber (André-Alphonse-Eugène), instituteur public à Corbeil.
Mlle Guérin (Marie-Louise), directrice de l'école annexe à l'école normale de Saint-Germain-en-Laye.
M. Guyot (Robert), ingénieur des travaux à l'institut français du pétrole à Bellevue.
M. Haury (Auguste-Victor-Marie-Théodule), professeur de lycée à Saint-Germain-en-Laye
Mme Hébrard, née Cassé (Jeanne), institutrice publique à Yerres.
Mlle Henry (Yvonne), professeur de cours complémentaire à Rueil-Malmaison.
M. Hochet (Gaston), instituteur public à Saint-Gratien.
M. Holvoet (Léon-Eugène), professeur technique adjoint au collège technique d'Argenteuil.
M. Houry (Pierre-Yves), instituteur public à Maisons-Laffitte.
Mme Jacques, née Pradier (Marie-Thérèse), institutrice publique à Versailles.
M. Jalut (Marcel), tourneur d'étuis à la manufacture nationale de Sèvres.
Mlle Jullien (Mary), directrice d'école publique à Villiers-le-Bel.
Mlle Kellerer (Simone), directrice d'école publique à Chaville.
Mme Lacam, née Rossin (Francine), professeur de cours complémentaire à Aulnay-sous-Bois.
M. Langrand (Fernand), professeur de lycée à Versailles.
Mme Lautman (Suzanne-Berthe), professeur au lycée Victor-Hugo à Paris.
M. Le Brun (Ferdinand), professeur de lycée à Versailles.
M. Leconte (André), professeur de dessin au collège moderne de Versailles.
M. Ledebt (Maurice-Georges), directeur d'école publique à Sartrouville.
M. Ledoux (Louis-Florent), directeur d'école publique à la Celle-Saint-Cloud.
M. Lefort (Fernand), instituteur public à Villeneuve-Saint-Georges.
M. Leger (Raymond-François-Giraudel), directeur d'école publique à la Queue-lez-Yvelines.
M. Legrand (Louis), directeur d'école publique à Ablon.
Mme Le Neue, née Pissard (Estelle), institutrice publique à Argenteuil.
M. Letoquart (Raymond), professeur au lycée Lakanal à Sceaux.
M. Levasseur (Albert-Paul), instituteur public à Evry-Petit-Bourg.
M. Machefert (Georges), ingénieur des travaux à l'institut français du pétrole à Bellevue.
Mme Magnac, née Rippe (Madeleine), directrice d'école publique à Juvisy.
Mlle Magnien (Yvonne-Augustine), adjointe d'économat à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Ecouen.
M. Maillard (Auguste-Gaston), tourneur calibreur à la manufacture de Sèvres.
Mme Maincent, née Laplanche (Yvette-Marie), directrice d'école publique à Longjumeau.
M. Malorey (Emile), adjoint d'enseignement au lycée de Versailles.
M. le colonel Marcoz (Paul-Auguste), commandant des réseaux de l'armée de l'air à Versailles.
Mme Maufroy, née Pyck (Marcelle-Aline-Julienne), directrice d'école publique à Chaville.
Mlle Maurin (Laure-Jeanne), directrice d'école publique à Livry-Gargan.
Mlle Mazière (Lydie), institutrice publique à Enghien.
M. Minot (Marcel), professeur technique adjoint au collège technique d'Argenteuil.
M. Mollard (Jean-Pierre), instituteur public à Versailles.
M. Momboisse (Elie), directeur d'école publique à Aulnay-sous-Bois.
M. Morel (Maurice), directeur d'école publique à Deuil.
M. Morin (Alfred), tourneur de creux à la manufacture nationale de Sèvres.
Mlle Mulot (Marcelle), institutrice retraitée à Livry-Gargan.
M. Neuvy (Joseph), instituteur public à Chalo-Saint-Mars.
Mme Neuvy (Raymonde), institutrice publique à Malo-Saint-Mars.
Mme Nouviale, née Lacout (Suzanne), professeur de lycée à Versailles.
M. Ostenc (Emile), professeur au lycée Claude-Bernard à Paris.
M. Pasquet (Adrien-Charles-Auguste), doreur à la manufacture nationale de Sèvres.
M. Pecheux (Maurice), aide d'atelier à la manufacture nationale de Sèvres
M. Penaud (Alphonse), conducteur d'autos à la manufacture nationale de Sèvres.
M. Pfister (Paul), professeur de lycée à Versailles.
Mme Piédeloup (Georgette-Eugénie), institutrice publique à Saint-Germain-en-Laye.
Mme Pilandon, née Osmer (Paule), institutrice publique à Juvisy-sur-Orge.
Mme Piver, née Fauconnier (Andrée-Rose), directrice d'école publique à Essonnes.
M. Plantard (André), décorateur à la manufacture nationale de Sèvres.
Mlle Pointier (Marie-Nelly-Henriette), professeur à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Ecouen.
M. Potel (Marcel), directeur d'école publique à Palaiseau.
M. Prat (Jean), professeur de cours complémentaire à Palaiseau.
Mme Presne, née Sénéchal (Denise), directrice d'école publique à Versailles.
Mlle Prive (Giselle), directrice d'école publique à Savigny-sur-Orge.
Mme Prost, née Moulet (Madeleine-Marie-Jeanne), professeur de cours complémentaire à Argenteuil.
Mlle Proust (Jeanne-Louise), institutrice publique au Raincy.
Mlle Raimbault (Hélène-Clotilde), chargée d'enseignement à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Ecouen.
Mme Ray, née Pottier (Germaine-Louise-Anastasie), institutrice détachée à l'inspection académique de Seine-et-Oise à Versailles.
M. Raynaud de Lage (Guy), professeur de lycée à Saint-Cloud.
Mlle Remy (Suzanne-Marie), dame éducatrice à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Ecouen.
Mlle Riehl (Emma-Dominique), directrice de l'institution publique d'éducation surveillée de Brecourt à Labbeville.
Mlle Rivard (Antoinette-Marie), professeur à la maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Germain-en-Laye.
Mme Robert, née Lemperière (Jeanne), institutrice publique à Versailles.
Mme Romeder (Mireille), professeur de collège à Pontoise.
M. Rostolland (Emile-René), professeur de lycée à Saint-Germain-en-Laye
Mme Rouanet, née Vidal (Lucie), directrice d'école publique à Viroflay.
M. Roumejon (René), directeur d'école publique à Argenteuil.
Mme Royer, née Forgeron (Madeleine-Pauline-Jeanne), directrice d'école publique à Pontoise.
Mlle Segas (Marguerite), directrice d'école publique au Raincy.
M. Seurret (Gaston-Eugène), inspecteur de la jeunesse et des sports au service académique de Paris, à Versailles.
Mme Simandoux, née Jarrige (Yvonne), professeur au collège moderne et technique de Versailles.
M. Siret (Edmond-René), instituteur public à Bondoufle.
Mme Soulat (Alice-Solange), directrice d'école publique à Saint-Cyr-l'Ecole.
Mlle Souletie (Jeanne), professeur de cours complémentaire au Blanc-Mesnil.
M. Tavenaux (Ulysse), professeur technique adjoint au collège technique de Versailles.

Mlle Teissier (Marcelle), institutrice publique à Enghien.
M. Thaler (Armand-Louis), ingénieur en chef à l'institut français du pétrole à Bellevue.
Mme Théodore (Maria), directrice d'école publique à Domont.
Mlle Tiphaine (Hélène), directrice d'école publique à Livry-Gargan.
M. Thouvenot (François), professeur de collège à Dourdan.
Mme Trihoreau (Madeleine), institutrice détachée au lycée de Versailles.
Mme Tronquez, née Martel (Raymonde), institutrice publique à Versailles.
M. Vielle (Robert), professeur technique adjoint au collège technique de Versailles.
Mme Violle (Geneviève-Marcelle), directrice d'école publique à Villepinte.
M. Vivier (Paul-François-Marie-Joseph), conservateur des eaux et forêts à l'école des gardes-pêche à Bois-Corbon-en-Saint-Prix par Saint-Leu-la-Forêt.
M. Wehrle (Félix-Florent), professeur technique adjoint au collège technique de Versailles.

ACADEMIE D'AIX

ALPES-MARITIMES

Officiers de l'instruction publique.

M. Beaumont (Pierre), sous-directeur technique au lycée de Nice.
M. Caravel (Louis), directeur d'école publique à Nice.
Mlle Davéo (Marie-Virginie-Augusta), directrice d'école retraitée à Nice.
M. Delfosse (Léon-Emile-Louis-Joseph), professeur de lycée retraité à Nice.
Mlle Dubois (Marcelle), directrice d'école des Bouches-du-Rhône retraitée à Nice.
Mlle Dujols (Jeanne-Marie-Joséphine), professeur au collège moderne et technique de Cannes.
Mme Guigo, née Giraud (Thérèse), directrice d'école publique à Vence.
M. Limousin (Clément-Eugène-Louis), directeur d'école retraité à Nice.
M. Provencal (Joséphin-Marius), professeur d'éducation physique au lycée de Nice.
Mlle Ricord-Poulot (Blanche), professeur de lycée à Nice.
M. Sumien (Clovis), instituteur honoraire à Nice.

Officiers d'académie.

M. Arnoux (Ismaël), instituteur public à Cannes.
M. Auzet (Marcel-Jean-Antoine), rédacteur au service de la jeunesse et des sports à Nice.
Mme Baixe, née Arnaud (Fanny), institutrice publique à Nice.
M. Boissier (Jacques), directeur d'école publique à Antibes.
Mme Bourguignon, née Papon (Philomène), institutrice publique à Nice.
Mme Brochard, née Marillier (Henriette-Victorine), institutrice publique à Nice.
Mlle Caulat (Marguerite), professeur d'école normale à Nice.
M. Clary (Maurice), professeur de lycée à Nice.
M. Debanne (Georges), directeur d'école publique à Cap-d'Ail.
Mlle Doly (Marthe), directrice de l'école annexe à l'école normale de Nice.
Mme Donati, née Passebosc (Jeanne), professeur adjoint de collège technique à Nice.
Mme Felli, née Sauvaigo (Louise-Jeanne-Honorine), institutrice publique à Nice.
Mme Fleury, née Peyrin (Claire), professeur de lycée à Nice.
Mlle Frappier (Suzanne), professeur de collège moderne à Nice.
M. Fumas (Francis), directeur d'école publique à Vence.
M. Giauffret (Baptistin), instituteur public à Nice.
Mlle Ginésy (Pauline), institutrice publique à Nice.
M. Giudicelli (Sébastien-Antoine), censeur de lycée à Cannes.
Mme Isnard, née Ruaux (Marthe-Joséphine), institutrice publique à Nice.
M. Lengrand (Jules-Henri), professeur à l'école nationale d'art décoratif de Nice.
M. Manini (Alexandre), instituteur public à Saint-Martin-d'Entraunes.
Mlle Maurille (Clémence), directrice d'école publique à Cap-d'Ail.
Mme Mignard, née Mignard (Hélène-Marie), professeur de collège classique à Cannes.
M. Palix (Georges), professeur de collège technique à Nice.
Mlle Paoli (Julie), adjointe d'enseignement au lycée de Nice.
M. Pau (Sébastien), instituteur public à Nice.
M. Philippeau (Pierre), professeur de lycée à Nice.
Mme Poulaud, née Barrel (Marie-Louise), directrice d'école publique à Cannes-La Bocca.
Mme Rambosson, née Parel (Simone), professeur d'école normale à Nice.
Mme Rancurel de Bernardi (Marguerite-Joséphine), institutrice publique à Nice.
Mlle Rougier (Marie), professeur de lycée à Nice.
Mme Seneca, née Genre (Magdeleine-Marie-Thérèse), directrice d'école publique à Cannes.
Mme Thaon, née Ferrier (Rose), directrice d'école publique à la Pointe-de-Contes.
Mme Tombarel, née Angot (Marthe), institutrice publique à Nice.
M. Toucheboeuf (Henri), adjoint d'enseignement au lycée de Nice.
Mlle Vial (Irène), directrice d'école publique à Nice.
Mme Susini, née Paquot (Adeline-Odette), institutrice détachée au lycée de garçons de Nice.

ALPES (BASSES-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Bayetti (Abel-Clément), professeur d'éducation physique au lycée de Digne.
Mme Ginoyer, née Fournier (Sabine-Angeline), directrice d'école honoraire à Entrevaux.

Officiers d'académie.

M. Abbes (Raoul), professeur de collège classique à Manosque.
M. Benezech (Jean), professeur de lycée à Digne.
M. Blanc-Jolicœur (Georges-Henri), technicien à l'observatoire de Haute-Provence à Saint-Michel-l'Observatoire.
M. Bonnefoy (Gaston-Antonin), instituteur public à Reillanne.
M. Chabert (Jean-Edmond-Benoit), instituteur public à Villeneuve.
M. Faure (Gaston-Barthelemy), professeur de collège à Barcelonnette.
Mlle Ferrat (Laure-Paulette-Emilie), institutrice publique à Manosque.
M. Gires (Jean-Gabriel-Marie), secrétaire d'inspection académique à Digne.
M. Jauffred (Léon-Elie), instituteur public à Corbières.
M. Liautaud (André), instituteur public à Barrême.
Mme Mathieu, née Granier (Jeanne-Louise), institutrice publique à Barcelonnette.
Mlle Pellissier (Anna), institutrice publique à Entrevaux.
M. Pin (Jean-Eugène), instituteur public à Sigonce.
M. Pissavin (Jean-Maurice), technicien à l'observatoire de Haute-Provence à Saint-Michel-l'Observatoire.
M. Roche (François-Laurent), instituteur public à Château-Arnoux.
M. Seguin (Marius-Pierre-Roger), inspecteur de l'enseignement primaire à Digne.

BOUCHES-DU-RHONE

Officiers de l'instruction publique.

M. André (Pierre-Georges), professeur de lycée à Marseille.
M. Audibert (Gaston-Paul), instituteur retraité aux Caillols, par Saint-Barnabé.
Mme Blain, née Raust (Marie), professeur de collège technique à Marseille.
M. Bruniquel (Georges-Pierre), professeur d'école normale à Aix-en-Provence.
M. Césari (Toussaint), instituteur des Bouches-du-Rhône, retraité à Bastia (Corse).
M. Coutelle (Adolphe), instituteur des Bouches-du-Rhône, retraité à Cabasson-de-Bornes (Var).
Mme Coutelle, née Bense (Mélanie-Caroline), institutrice retraitée à Marseille.
Mme Feraud, née Fava (Marguerite), institutrice retraitée à Marseille.
Mlle Guibert (Paulette), professeur de collège moderne à Aix-en-Provence.
Mme Jourdan, née Guillotin (Rosalie-Augustine), professeur de dessin au collège moderne Edgar-Quinet à Marseille.
Mme Julliard, née Galland (Hélène), professeur au lycée Saint-Charles de Marseille.
Mme Lagorce, née Destouches, directrice d'école retraitée à Marseille.
Mlle Leleu (Lucienne), professeur au lycée Longchamp de Marseille.
M. Magnan (Auguste), directeur d'école honoraire à Aix-en-Provence.
M. Minjaud (Louis-Gonzague), instituteur retraité à Marseille.
Mlle Negrel (Emilie), directrice d'école retraitée à Gemenos.
Mlle Pellissier (Andrée), surveillante générale au lycée Longchamp de Marseille.
M. Ponchin (Joseph-Octave-Henri), professeur de dessin au lycée Thiers de Marseille.
Mme Pradel, née Dumas (Renée-Marie-Pierrette-Solange), professeur au collège moderne Anatole-France à Marseille.
Mme Raybaud, née Dutrey (Jeanne), professeur de collège technique à Marseille.

Mlle Reboul (Jeanne), institutrice retraitée à Marseille.
M. Salmon (Michel-Marie-Paul-Eugène), professeur à la faculté de médecine de Marseille.
Mlle Salomon (Adrienne), institutrice retraitée à Marseille.
Mlle Vanni (Thérèse), maîtresse primaire au lycée Longchamp de Marseille.

Officiers d'académie.

Mme Alliaud, née Parizzot (Charlotte), directrice d'école publique à Marseille.
Mme Allain-Nicolas (Louise), directrice d'école publique à Marseille.
M. Allaria (Jules), directeur d'école publique à Plan-de-Cuques.
Mlle Amar (Aimée-Juliette), agent à la faculté des sciences de Marseille.
M. Audier (Marius-Paul-Louis), agrégé à la faculté de médecine de Marseille.
M. Baille (Fernand-Maurice), professeur au lycée Thiers à Marseille.
Mlle Barbaroux (Christine), institutrice publique à Marseille.
M. Barthélémy (Joseph), professeur à l'école nationale de musique d'Aix-en-Provence.
M. Besset (Benjamin), directeur d'école publique à Marseille.
Mlle Bianco (Raymonde), professeur au lycée Longchamp de Marseille.
M. Bignard (René-Georges-Léo), professeur au collège moderne et technique d'Aix.
M. Bœuf (Léon), directeur d'école publique à Aix.
M. Bonnard (Frédéric), directeur d'école publique à Charleval.
Mme Bontoux, née Renard (Marie-Louise), professeur au lycée Longchamp de Marseille.
M. Brahic (Jean-Charles-Emile), agrégé à la faculté de médecine de Marseille.
Mlle Bruguier (Rose), professeur de cours complémentaire retraité à Marseille.
M. Brun (Jules-Marcel-Emile), professeur au collège technique d'Arles-sur-Rhône.
Mme Campredon, née Vicens (Victorine), institutrice retraitée à Marseille.
Mme Chaix, née Montpellier, directrice d'école publique à Aubagne.
M. Cheylan (Georges-Alphonse), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
Mme Cheylan, née Petit (Jeanne), directrice d'école publique à Marseille.
M. Chosson (Antoine-Ange-Jean-Marius), agrégé à la faculté de médecine de Marseille.
Mlle Chouquet (Victoria), directrice d'école retraitée à Marseille.
Mme Christol, née Peire (Paule-Philomène-Louise), professeur de dessin au lycée Montgrand de Marseille.
M. Comte (Paul-Alexandre), professeur d'école normale à Aix-en-Provence.
Mme Cotton, née Maucherat (Marguerite-Marthe-Alberte), chef de travaux à la faculté des sciences de Marseille.
Mme Culas, née Roy (Marguerite), institutrice publique à Aix-en-Provence.
M. Delpin (Jules-Charles), professeur au lycée Thiers de Marseille.
M. Desnuelle (Pierre-Antoine-Edouard), professeur à la faculté des sciences de Marseille.
M. Dezarnaud (Georges), directeur d'école publique à Berre.
M. le capitaine Diederich (Arthur-Robert-Raymond), chef de musique de la région aérienne d'Aix-en-Provence.
Mme Dubois, née Carrot (Félicie-Marie-Jeanne), institutrice retraitée à Marseille.
Mlle Dubois (Marie-Madeleine-Emilie), professeur du collège moderne Edgar-Quinet à Marseille.
M. Faure (Georges-Maurice), professeur au lycée Périer à Marseille.
M. Ferrier (Marius-Antoine-Antonin), directeur d'école publique à Marseille.
M. Florent (Henri), directeur d'école publique à Marseille.
M. Flutte (André-Edouard), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
Mlle Fouquet (Louise-Mathilde), institutrice détachée au lycée de Marseille.
M. Garden (Aimé-François-Joseph), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
Mme Garrigues, née Jouven (Paulette-Marie-Jeanne), adjointe d'enseignement au collège d'Arles.
Mme Gely, née Bonéjol (Marguerite), institutrice retraitée à Port-Saint-Louis-du-Rhône.
M. Giraldi (Germain-Sauveur), chargé d'enseignement au lycée Thiers à Marseille.
Mme Giraud, née Blanc (Berthe), directrice d'école publique à Marseille.
Mlle Gleize (Céleste), directrice d'école publique à Mallemort.
Mlle Gouin (Emma), directrice d'école publique à Arles.
Mlle Guis (Marguerite), directrice d'école retraitée à Marseille.
Mlle Hardouin (Marthe), professeur de cours complémentaire à Marseille.
M. Imar (Gabriel), professeur adjoint au collège technique de Marseille.
Mme Jonquet, née Carro (Charlotte), professeur de cours complémentaire à Marseille.
Mme Laporte, née Granet (Paulette), professeur de collège moderne et technique à Aix-en-Provence.
M. Laurent (Georges-Marius), directeur d'école retraité à Marseille.
M. Lavigne (Jean), professeur de lycée à Aix-en-Provence.
Mlle Lavigne (Madeleine), professeur à l'école nationale de musique d'Aix-en-Provence.
Mme Levine, née Mouchet (Jeanne), professeur au lycée Montgrand à Marseille.
M. Lidy (Arthur), chargé d'enseignement au collège moderne Victor-Hugo à Marseille.
M. Liprandi (Claude), professeur de collège à Tarascon.
Mlle Martin (Audreline), directrice d'école publique à Marseille.
M. Martin (Marcel), directeur d'école publique à Mallemort.
Mme Mattei, née Marcelli (Marie-Joséphine), assistante à la faculté des sciences de Marseille.
M. Maurein (Edouard-Emile), professeur à l'école nationale d'ingénieurs Arts et Métiers d'Aix-en-Provence.
M. Mauriat (Henri), directeur d'école retraité à Aix-en-Provence.
Mlle Niel (Marie-Jeanne), directrice d'école publique à Marseille.
M. Oddon (Gabriel), directeur d'école publique à Trets.
M. Olmer (Jean), professeur à la faculté de médecine de Marseille.
M. Paillhes (Raymond), directeur du centre d'observation de Marseille.
M. Palmier (Emilien-François-Joseph), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
M. Parigi (Henri-Etienne), aide technique à la faculté des sciences de Marseille.
M. Paris (Robert-Marcel-Emile-Edmont), professeur au lycée Périer de Marseille.
Mme Pasero, née Bruschet (Jeanne), professeur au collège Anatole-France à Marseille.
M. Passalacqua (Pierre), directeur d'école publique à Marseille.
Mme Pereira da Cruz, née Dupont, directrice d'école retraitée à Marseille.
M. Poucel (Eugène), directeur d'école publique à Marseille.
Mme Quin, née Goliard (Jeanne-Marie-Antoinette), professeur de lycée à Aix-en-Provence.
M. Recordier (Antoine-Maurice-Georges), agrégé à la faculté de médecine de Marseille.
M. Rethore (Robert), secrétaire à la faculté des sciences de Marseille.
Mme Ricou-Leclerc, née Jean (Emilie-Marcelle), directrice d'école publique à Marseille.
Mme Roig, née Randon (Yvonne), professeur au lycée Longchamp de Marseille.
Mlle Roubert (Yvonne), institutrice publique à Saint-Cannat.
M. Roy (Paul-Edmond), professeur au collège technique de Marseille.
M. Saint-Martin (Albert), professeur au lycée Saint-Charles de Marseille.
M. Salen (César-Eugène), directeur d'école publique à Marseille.
Mme Salen, née Verge (Marie-Louise), directrice d'école retraitée à Marseille.
Mlle Santini (Cécile-Catherine), agent à la faculté de médecine et de pharmacie de Marseille.
Mlle Sebille (Mireille-Julienne), assistante à la faculté des sciences de Marseille.
M. Simon (Eugène), instituteur public à Marseille.
Mlle Soubigou (Odette), inspectrice de l'enseignement technique de l'académie d'Aix-en-Provence à Marseille.
M. Soulier, instituteur public à Marseille.
M. Tachoire (Jacques-Henri), professeur au lycée Thiers à Marseille.
Mme Théron-Liron (Marcelle), directrice d'école publique à Marseille.
M. Vaudano (Alexis), assistant à la direction départementale de la jeunesse et des sports à Marseille.
M. Vincent (Emile-César), instituteur détaché à l'inspection principale de l'enseignement technique à Marseille.
M. Viserie (Marcel), directeur d'école publique à Marseille.
M. Watrin (Pierre-Jules-Auguste), professeur à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.

CORSE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Colombani-Leonetti (Angèle-Marie), institutrice retraitée à Muro.
Mlle Lovichi (Sophie), directrice d'école retraitée à Ajaccio.

(Supplément.)

Officiers d'académie.

M. Antonini (André), professeur de lycée à Bastia.
M. Benédetti (Jules-François), instituteur détaché au lycée d'Ajaccio.
M. Benoit (Charles), principal de collège à Corté.
Mme Corti-Pattachini (Laure), directrice d'école publique à Cauro.
M. Crescioni (François), instituteur public à Bastia.
M. Diani (Paul), directeur d'école publique à Bastélica.
Mme Filippi-Codaccioni (Marie-Pauline), institutrice retraitée à Sartène.
M. Frassati (Paul-Antoine), professeur de lycée à Ajaccio.
Mme Géronimi-Luciani (Marie-Jeanne), institutrice publique à Corté.
Mme Graziani-Mattei (Angèle), institutrice publique à Bastia.
M. Marcellesi (Toussaint), instituteur détaché au lycée d'Ajaccio.
Mme Milelli-Luciani (Joséphine), directrice d'école publique à Vezzani.
M. Morazzani (François), instituteur public à Erbalunga.
Mme Nicolai-Viaud (Marguerite), institutrice publique à Ajaccio.
Mme Orsatelli-Mazzola (Marie-Ursule), institutrice publique à Corté.
Mme de Pétriconi-Murat (Marie-Antoinette), institutrice retraitée à Bastia.
M. Pietriccioli (Dominique), professeur de lycée à Bastia.
M. Rossi (Jean-Ange), professeur d'école normale à Ajaccio.
Mme Salini-Taviani (Antoinette), institutrice publique à Porticchio.
M. Silvani (Dominique), surveillant général de lycée à Ajaccio.
M. Simoni (Roch-Léonard), instituteur public à Bastia.
M. Terramorsi (Paul), adjoint d'enseignement au lycée de Bastia.

LA REUNION

Officiers de l'instruction publique.

M. Bourgine (Henri), directeur d'école publique à Saint-Pierre.
Mlle Lacoarret (Valentine), institutrice retraitée à Saint-André.
M. Narrassiguin (Antoine), directeur d'école publique à Bras-Panon.

Officiers d'académie.

M. Baret (Alcide), instituteur public à Rivière (Saint-Louis).
Mlle Clain (Estella), institutrice retraitée à Saint-Leu.
M. Hoarau (André), professeur de lycée à Saint-Denis.
M. Lamenardie (Guy), proviseur de lycée à Saint-Denis.
Mme Le Guidec, née Le Normand (Irène), directrice d'école publique à Bois-de-Nèfles, Saint-Denis.
M. Murat (Narcisse), professeur de lycée à Saint-Denis.
M. Nativel (Eugène), instituteur retraité à Saint-Denis.
Mlle Payet (Lissel), institutrice publique à Entre-Deux.
Mme Rosely, née Maillot (Louise), institutrice publique à Saint-Denis.

VAR

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Besset (Valentine), professeur de collège moderne à Toulon.
Mlle Grenier (Thérèse-Marguerite), professeur de collège classique à Toulon.
M. Laure (Henri-Marius), professeur de collège moderne à la Seyne-sur-Mer.
M. Lebay (Paul), professeur de lycée à Toulon.

Officiers d'académie.

Mme Andréani, née Raynaud (Marthe), directrice d'école publique à Brignoles.
Mlle Audibert (Maria-Henriette), directrice de l'école annexe à l'école normale de Draguignan.
M. Bac (Charles), directeur d'école publique au Luc.
Mlle Borme (Mireille), institutrice retraitée à Villecroz.
M. Bouffie (Paul), instituteur public à Toulon.
Mlle Bourdier (Myriam), surveillante générale de collège classique et moderne à Draguignan.
M. Bouvier (Raphaël), professeur de cours complémentaire à Draguignan.
Mme Coste, née Civallero (Henriette), institutrice publique à Saint-Tropez.
Mlle Détruit (Jeanne), directrice d'école publique à Hyères.
Mme Dumerc, née Canolle (Antoinette), institutrice publique à Sanary.
Mme Fabre (Irma), directrice d'école publique à Seillans.
M. Fortuna Victor), professeur de cours complémentaire à Saint-Jean-du-Var.
Mme Gastinel, née Thomei (Augusta-Baptistine), directrice d'école publique à Toulon.
M. Guérin (Gustave-Louis), maître auxiliaire au collège de Lorgues.
M. Guigonnet (Marius), instituteur public à Saint-Raphaël.
M. Hasser (Georges-Louis), instituteur détaché à l'école des apprentis mécaniciens de la flotte à Toulon.
Mlle Jaujard (Andrée), professeur de collège moderne à Toulon.
Mlle Le Boulh (Aline), directrice d'école publique au Mourillon.
M. Martin (Fernand), professeur de lycée à Toulon.
M. Mouré-Fédacou (Charles-Marius), directeur d'école publique à la Seyne.
Mme Nougue, née Laget (Germaine-Andrée), professeur de collège classique à Toulon.
M. Pieri (Henri), intendant universitaire au collège de Draguignan.
Mme Pourrière, née Pélestor (Marie-Thérèse), professeur de collège à la Seyne.
Mme Pras, née Arbaud (Laure), institutrice honoraire à Toulon.
Mme Puy, née Luquet (Gabrielle), institutrice publique à Toulon.
M. Reboul (Kléber), directeur d'école publique à Toulon.
Mme Rey, née Blanc (Marie-Louise), directrice d'école à Brignoles.
Mme Santoni, née Cresciucci (Marie), institutrice publique à Toulon-les-Moulins.
Mme Thiedot, née Alix (Suzanne), directrice d'école publique à Collobrières.
Mlle Vanco (Berthe-Albertine-Augustine), institutrice détachée au collège classique de Toulon.
Mlle Zebrowsky (Madeleine), professeur au collège technique à Toulon.

VAUCLUSE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Arnaud, née Gransagne, institutrice retraitée à Pertuis.
M. Cartier (Georges), instituteur retraité à Sorgues.
Mme Germain, née Gamet (Marie), institutrice retraitée à Pertuis.
M. Goudard (Gaston), instituteur retraité à Lourmarin.
M. Goyer, professeur de collège à Orange.
Mlle Signoret (Marie), institutrice retraitée à Cavaillon.
Mlle Talbot (Julie), chargée d'enseignement au collège d'Orange.

Officiers d'académie.

Mlle Bernard (Augusta), directrice d'école publique à Cavaillon.
Mlle Billionnet (Paule), professeur de collège à Carpentras.
Mlle Bonnet (Jeanne), directrice d'école publique à Bédarrides.
M. Catany (Paul), instituteur public à Cabrières-lès-Avignon.
M. Chappe (Lucien), instituteur public à Pernes.
Mme Daulou, née Desforges (Valentine), institutrice détachée au lycée de garçons d'Avignon.
M. Dumas (Louis), instituteur public à Caseneuve.
M. Escouffier (Pierre), directeur d'école publique à Châteauneuf-du-Pape.
Mlle Félix (Andrée), institutrice publique à Peypin-d'Aigues.
Mme Fontes, née Aulion (Charlotte), professeur de collège à Avignon.
Mme Martin, née Besson (Marthe), institutrice publique à Avignon.
Mme Peres, née Piallat (Irma), institutrice publique à Avignon.
M. Richard (André), professeur de collège à Carpentras.
Mlle Roche (Marie-Thérèse), intitutrice publique au Pontet.
Mme Seignobos, née Martin (Marguerite), institutrice publique à Avignon.
M. Signoret (Paul), directeur d'école publique à Sorgues.
M. Sive (Louis), professeur de collège à Avignon.
Mme Vallet, née Gourland (Geneviève), professeur de lycée à Avignon.

ACADEMIE D'ALGER

ALGER

Officiers de l'instruction publique.

M. Bistour, directeur d'école d'Algérie, retraité, à Molières (Tarn-et-Garonne).
M. Desquand (Pierre), professeur au lycée Bugeaud à Alger.
Mlle Ganivet (Léone-Marie-Louise), professeur de collège à Alger.
Mme Iba-Zizen, née Boué (Madeleine-Louise-Octavie), directrice de la section féminine d'adaptation d'Alger.
M. Millard (Edmond), professeur technique adjoint au lycée de Maison-Carrée.
M. Neveu (Lucien-Louis-Marie), professeur de collège moderne à Alger.
M. Passeron (René-Eugène), chargé de cours à la faculté de droit d'Alger.
M. Punch (André), inspecteur de l'enseignement primaire à Médéa.
Mme Mezzannati, née Sachet (Renée-Lucile), professeur de collège à Alger.
Mlle Selsis (Andrée-Marcelle), directrice d'école retraitée à Orléansville, Alger.
M. Sorel (Louis-Maurice), directeur d'école publique à Alger.
M. Vintousky (Robert-Claudius), maître d'éducation physique et sportive au lycée Gauthier à Alger.

(*Supplément. — Fin.*).

Officiers d'académie.

M Aïdmezien (Ramdane), directeur d'école publique à Agouni-Bouzar, Alger.
M. Agier (Jean-Joseph-Félix-Lucien), directeur d'école publique à Alger.
Mme Ahmed Bioud, née Malacan (Emma), professeur de collège à Alger.
Mlle Arrivet (Amélie), directrice d'école publique à Rouïba, Alger.
Mme Bado, née Pierre (Alida), institutrice publique à Alger.
M. Bazin (Jean-Alfred-Pierre), radio-mécanicien à l'institut de météorologie et de physique du Globe à Alger.
Mme Belanger, née Behêtre (Madeleine), professeur de lycée à Alger.
M. Belayche (Léon), directeur d'école publique à Alger.
Mme Belayche, née Sabada (Lucie), institutrice publique à Alger.
Mme Béranger, née Tavard (Hélène-Louise-Fabienne), directrice d'école publique à Alger.
M. Boissonnet (Henri-Joseph), directeur d'école détaché au gouvernement général d'Alger.
M. Brager (Jean-Louis-André), commis d'académie au secrétariat d'Alger.
M. Castet (Jean-Julien), assistant à l'institut de météorologie et de physique du Globe à Tamanrasset, Alger.
M. Cerruti (Armand), professeur technique adjoint de collège technique à Alger.
Mme Chauveau (Germaine), dactylographe au secrétariat de l'académie d'Alger.
Mme Chiche, née Chiche (Rose), directrice d'école publique à Miliana, Alger.
M. Cipriano (Louis), appariteur à la faculté de droit d'Alger.
M. Ozarneseki (Jean-Stéphane), professeur de lycée à Alger.
M. Darbelet (Maurice-André), maître d'éducation physique et sportive au collège moderne de Boufarik, Alger.
M. Demeusy (Ernest-François-Jules), chef d'équipe radiologique au service d'hygiène scolaire d'Alger.
Mme Deumier, née Pace (Jane), institutrice publique à Alger.
Mlle Di Luccio (Fernande-Ambroisine-Jeanne), directrice d'école publique à Alger.
M. Djedou (Ahmed), professeur de lycée à Blida, Alger.
Mlle Dubreuil (Jeanne-Marie), institutrice publique à Alger.
Mme Engel, née Gauthier (Louise), institutrice publique à Palestro.
M. Faure (Pierre-Paul), professeur d'éducation physique et sportive à Alger.
M. Febrer (Parfait), instituteur public à Alger.
M. Fernandez (Joseph-Antoine), maître d'éducation physique et sportive à la direction régionale d'éducation physique d'Alger.
Mme Fiorio, née Truel (Marie-Madeleine), institutrice publique à Alger.
M. Gadéa (François), chargé d'enseignement au collège moderne d'Alger.
Mlle Gateau (Germaine-Marguerite), institutrice publique à Alger.
Mme Giuliani, née Naturel (Yvonne), directrice d'école publique à Alger.
Mlle Giustiniani (Paule), directrice d'école publique à Marengo.
M. Godeau (Maurice-Emile), instituteur public à Alger.
M. Helsmoortel (René-Adrien-Victor), professeur de lycée à Alger.
M. Joulin (René-Eloi), professeur de lycée à Alger.
Mme Junqua, née Derois (Henriette-Marguerite), institutrice publique à Birmandreis.
M. Lacrampe (Calixte-Jean), instituteur public à Birkadem.
M. Lafillie (Robert-Léon), professeur à la faculté des sciences d'Alger.
Mme Laforest, née Tournou (Marguerite), directrice d'école publique à Orléansville.
M. Lambert (Adolphe), contremaître au cours professionnel de Blida.
M. Lambert (Jacques-Joseph-Edouard), professeur à la faculté de droit d'Alger.
Mme Lamouche, née Frine (Olga), professeur de collège à Alger.
M. Lecaillon (Léon), contremaître à l'école publique d'Alger.
M. Lecerf (Jean-André-Auguste), chargé d'enseignement à la faculté des lettres d'Alger.
Mme Le Vaillant, née Bruilles (Juliette), professeur de lycée à Alger.
M. Levi-Valensi (André), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger.
M. Liouche (Georges), surveillant général au collège moderne d'Orléansville.
Mme Long, née Long (Suzanne), directrice d'école publique à Alger.
M. Louis (Adrien), directeur d'école publique à Alger.
Mme Louis, née Prieur (Marthe), directrice d'école publique à Alger.
M. Lounis (Mohamed), instituteur public à Agouni-Khelil, par Fort-National.
M. Manceaux (Gabriel-André), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger.
M. Mandoul (Roger-Albert), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger.
M. Martin (Paul), contremaître au cours professionnel de Blida (Alger).
Mlle Meyer (Marie-Antoinette), chargée d'enseignement du dessin au collège moderne de Maison-Carrée (Alger).
M. Miniconi (Pierre-Jean), maître de conférences à la faculté des lettres d'Alger.
M. Monnier (Fernand-Alphonse-Joseph), directeur d'école publique à Timimoun (Alger).
M. Municoy (Jean-François-Pierre), chargé d'enseignement agricole à l'école normale de Bouzaréa (Alger).
Mme Noël, née Rouvet (Mireille), professeur de lycée à Alger.
M. Pastor (Albert-Emile), professeur de collège moderne à Alger.
M. Peretti (Jean), directeur d'école publique à Birmandréis (Alger).
Mme Petitjean, née Micheli (Lucie-Marcelle), institutrice publique à Birmandrèis (Alger).
M. Plas (Henri-Léon-Marie), adjoint d'enseignement au lycée de Blida.
M. de Possel (Lucien-Alexandre-Charles-René), professeur à la faculté des sciences d'Alger.
M. Postel (Louis-Alexis-Paul), directeur d'école normale à Bouzaréa.
M. Raynaud (Robert-Louis-Georges), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger.
M. Reginensi (Albert), maître d'éducation physique et sportive au collège technique d'Alger.
Mlle Rémy (Marguerite-Blanche), sous-intendante au lycée d'Alger.
Mme Robetgel, née Mottet (Eva-Louise), institutrice retraitée à Alger.
M. Ruas (René-Adrien-Paul-Louis), professeur de cours complémentaire détaché à l'école normale de Bouzaréa.
M. Rusça (Vincent-Joseph-Marius), maître d'éducation physique et sportive à la direction régionale de l'éducation physique à Alger.
M. Sali (Saïd), directeur d'école publique à Aït-Ikhelef.
Mme Salomon, née Guedj (Léa), professeur de collège à Alger.
Mme Spadéa, née Clerambault (Marie), institutrice publique à Alger.
M. Stora (Maurice), professeur de cours complémentaire à Alger.
Mme de Taddéo, née Noirot (Suzanne), institutrice détachée au cours complémentaire d'enseignement professionnel d'Alger.
M. Termier (Henri-François-Emile), professeur à la faculté des sciences d'Alger.
Mme Thomas, née Schilder (Colette-Fernande), institutrice détachée à la direction de l'académie d'Alger.
M. Trambel (Henri-Julien), instituteur public à Alger.
Mlle Valentini (Célestine-Augustine), institutrice publique à Alger.
M. Venturini (Fernand-Ange-Louis-Jean-Ernest), médecin départemental de l'hygiène scolaire à Alger.
M. Verbrugghe (Julien), maître d'éducation physique et sportive à l'institut industriel d'Algérie à Maison-Carrée.
Mlle Vincent (Renée), professeur de collège à Blida
M. Zeggane (Méziane), directeur d'école publique à Souama.

CONSTANTINE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Armerigo (Rose-Marie-Angèle), directrice d'école retraitée à Constantine.
Mme Barbe, née Guillaume (Albertine), institutrice retraitée à Constantine.
Mme Colnat, née Meunier (Gabrielle-Marthe), directrice d'école retraitée à Constantine.
Mme Gondal, née Pujoulet (Jeanne-Maria), institutrice publique à Constantine

Officiers d'académie.

M. Amara (Ahmed ben Ali), moniteur à l'école Ammour Abdelkader à Bougie.
Mme Arrighi (Agathe-Marie), institutrice publique à Bône.
Mme Attal, née Tobiana (Berthe), directrice d'école publique à Bône.
Mme Barrère, née Huck (Frédérique), directrice d'école publique à Sidi-Mabrouk.
M. Bedou (Georges-Marius-Gabriel), professeur de lycée à Philippeville.
M. Boesser (Raymond), directeur d'école publique à Constantine.
Mme Brun, née Joncquert (Lucienne), institutrice publique à Constantine.
M. Camboulives (Henri), professeur de lycée à Constantine.
Mme Castagna (Julia), directrice d'école publique à Bône-Saint-Cloud.
M. Chappuis (René), professeur d'éducation physique au collège de Sétif.
Mlle Coppola (Eliane), professeur de collège à Philippeville.

M. Djidjelli (Mohammed), professeur au collège moderne de Constantine.
M. Ferrucci (François), inspecteur départemental des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à Constantine.
M. Fontaine (Louis), adjoint d'enseignemnt au collège de Sétif.
Mlle Foulquie (Frédérique-Jeanne), professeur de lycée à Constantine.
Mlle Fleury (Simone-Suzanne), professeur de lycée à Constantine.
Mme Gage, née Béjot (Jeanne-Charlotte-Louise), chargée d'enseignement au collège de Bône.
Mme Gilbert, née Gilbert (Berthe), institutrice publique à Philippeville.
M. Gouzy (Lucien), instituteur public à Philippeville.
M. Govin (Raymond-Lucien-Théodore), rédacteur principal à l'Inspection académique de Constantine.
M. Guenon (Pierre-Albert), secrétaire d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Constantine.
M. Kahn (René-Néphtali), professeur de lycée classique et moderne à Bône.
M. Kasmi (Nocine), instituteur public à El-Matlen.
M. Labat (Joseph), chargé de cours au cours complémentaire d'enseignement professionnel à Constantine.
Mme Lagriffoul, née Médiamol (Anna), institutrice publique à Bouched.
M. Lassiouani (Mohand-Tayeb), instituteur à El-Flaye.
Mme Léonardi (Andrée), institutrice publique à Bône.
M. Lhuillier (Pierre), directeur d'école publique à Morris.
M. Liccia (Jean), directeur d'école publique à El-Maïn.
M. Mans (Paul), professeur technique adjoint de collège technique à Bône.
M. Marquet (Yves-Léon-Charles-Albert), professeur de lycée à Philippeville.
Mme Martelli, née Martelli (Lucie-Marie-Louise), institutrice détachée à l'inspection académique à Constantine.
M. Maurel (Raymond-Joseph-Elie), inspecteur de l'enseignment primaire à Bougie.
Mme Monnet, née Lugaro (Marie-Marceline), directrice d'école publique à Biskra.
M. Morillon (Maurice), maître d'éducation physique et sportive au collège technique de Bône.
M. Orth (Pierre-Philibert), adjoint d'enseignement au lycée de Constantine.
M. Paccini (Jean), surveillant général de collège moderne et classique à Bougie.
Mme Pacouil, née Pierre (Germaine), institutrice publique à Djidjelli.
Mlle Paris (Suzanne), chargée d'enseignement au collège de Philippeville.
M. Perrod (Gaston), directeur d'école publique à Sétif.
M. Peuvot (Pierre), contre-maître au cours complémentaire d'enseignement professionnel à Bougie.
Mme Pyolle, née Leclerc (Marguerite), institutrice publique à Bougie.
M. Ristori (Jean-Marie), professeur de lycée à Constantine.
M. Saurier (Henri), professeur de collège moderne à Constantine.
Mme Semezies, née Martin (Yvonne), institutrice publique à Dammémont.
Mme Thedrel, née Pancrazi (Marie-Françoise), institutrice retraitée à Saint-Arnaud.
Mme Uny, née Rimondon (Clémentine), institutrice publique à Bône.
M. Bordat (Pierre-Camille), directeur d'école publique à El-Kseur.
M. Marcou (Auguste), instituteur détaché au collège moderne à Bougie.
Mlle Schoeffner (Louise-Marie), secrétaire de la directrice du collège moderne de Constantine.
M. Sadaoui (Arezki), moniteur à l'école publique de Tibane.

ORAN

Officiers de l'instruction publique.

Mme André, née Ballaguy (Edmée-Marie), institutrice retraitée à Tlemcen.
M. Aubertie (Robert), censeur des études au lycée d'Oran.
Mme de Cara, née Prudent (Louise-Henriette-Madeleine), directrice de collège à Sidi-bel-Abbès.
Mlle Champigneul (Marcelle-Irma), maîtresse auxiliaire de chant au collège de Sidi-bel-Abbès.
M. Goutx (Pierre-Honoré), directeur d'école d'Algérie retraité à Toulouse.
Mme Goutx, née Bonniot (Elise-Anna), institutrice d'Algérie retraitée à Toulouse.
M. Vicherat (Armand-Rémy-Joseph), professeur de collège moderne à Oran,

Officiers d'académie.

M. Abadie (François), directeur d'école publique à Oran.
M. Agostini (François), instituteur public à Oran.
Mlle Agostini (Suzanne), institutrice publique à Oran.
M. Alcaydé (Joseph), directeur d'école publique à Oran.
Mlle Asencio (Marcelle), institutrice publique à Oran.
Mlle Asencio (Suzanne-Thérèse), directrice d'école publique à Oran.
M. Bensoussan (René-Isaac), chargé d'enseignement au collège moderne d'Oran.
Mlle Blochet (Aimée), institutrice publique à Sidi-bel-Abbès.
M. Boittiaux (Gustave), directeur d'école publique à Oran.
Mme Bonnet, née Calame (Marguerite), institutrice publique à Mostaganem.
M. Bouklikha Mohamed, contremaître au cours complémentaire d'enseignement professionnel de Mascara.
Mlle Bourquard (Yvonne), professeur de cours complémentaire détachée au collège moderne d'Oran.
M. Brahim Moufok Bouziane, contremaître au cours complémentaire d'enseignement professionnel de Saïda.
M. Breton (Joseph), aide de laboratoire au lycée d'Oran.
M. Brohim Mouffok, contremaître au cours d'enseignement professionnel de Saïda.
M. Bruschini (Emile-Antoine), professeur de collège moderne à Sidi-bel-Abbès.
M. Calmels (Gaston), professeur de lycée à Oran.
M. Cohen (Henri), adjoint d'enseignement au lycée d'Oran.
Mme Crémadès, née Pierre (Paule), institutrice publique à Oran.
Mlle Dautrot (Lucienne), institutrice publique à Sidi-bel-Abbès.
M. Debat (Robert), surveillant général au collège de Tlemcen.
Mlle Delettre (Hélène-Marie-Thérèse), institutrice publique à Oran.
Mme Desbarats, née Pujo (Marguerite-Marie-Adrienne), directrice d'école publique à Mascara.
M. De Sola (Jules-Joseph), professeur de collège moderne à Oran.
Mme Dubois, née Arzul (Gabrielle-Yvonne), directrice d'école publique à Mers-el-Kébir.
Mme Ducros, née Parodi (Marie-Aimée), directrice d'école publique à Tlemcen.
Mme Fabre, née Gury (Marcelle), institutrice publique à Oran.
M. Favier (Raymond), inspecteur de l'enseignement primaire à Tlemcen.
Mlle Ferrara (Marie), directrice d'école publique à Mers-el-Kébir.
M. Forado (Sydney), professeur de collège à Tlemcen.
Mme Garidou, née Ailloud (Emma), institutrice publique à Tlemcen.
M. Garmala (Abdelkader), détaché d'enseignement au collège classique et moderne de Mascara.
M. Jelenc (Féodor-Louis), professeur à la médersa de Tlemcen.
M. Jourdain (Roland-Louis), directeur d'école publique à Oran.
Mme Lachkar, née Payen (Lucienne), professeur de lycée à Mostaganem.
Mme Lagier, née Pellegrin (Marcelle), directrice d'école publique à Mostaganem.
Mme Lasserre, née Lasserre (Alice), institutrice publique à Oran.
Mme Lassus-Pigat, née Allard (Alberte), professeur de collège à Sidi-Bel-Abbès.
M. Lavina (Robert-Vincent), chargé d'enseignement au collège moderne de Sidi-Bel-Abbès.
M. Lavocat (Jean-René), professeur d'école normale à Oran.
M. Lizounat (Jules), instituteur public à Sidi-Bel-Abbès.
M. Marchetti (Louis), directeur d'école publique à Oran.
Mme Marchetti, née Pantalacci (Sylvéria), directrice d'école publique à Oran.
M. Marchi (Jean-André), professeur de lycée à Mostaganem.
Mme Marfin, née Arne (Marguerite), directrice d'école publique à Arzew.
Mme Mariani, née Miliani (Anna), directrice d'école publique à Oran.
M. Masson (Lucien), adjoint d'enseignement au lycée d'Oran.
M. Meisse (Nicolas), chargé d'enseignement au collège moderne d'Oran.
M. Mercier (Marc-Alexandre), directeur d'école publique à Oran.
Mlle Monroy (Jeanne-Marie), directrice d'école publique à Perregaux.
M. Muollo (Albert), surveillant général au lycée de Mostaganem.
M. Née (Auguste-Anatole), professeur de collège à Tlemcen.
M. Pareja (Antoine), inspecteur de l'enseignement primaire à Tiaret.
Mme Pastorel, née Castan (Paulette), directrice d'école publique à Lamoricière.
Mme Patouraux, née Phisalix (Marie), directrice d'école publique à Oran
Mme Pomet, née Sicard (Marie-Thérèse-Joséphine-Léontine), professeur de lycée à Oran.
Mme Pruneyre, née Pruneyre (Henriette), professeur au collège moderne à Tlemcen.
M. Puls (Albert), instituteur retraité à Mostaganem.
M. Radoux (Victor-Jean-François-Léon), intendant universitaire de collège à Tlemcen.

M. Raoux (André), instituteur public à Tlemcen.
M. Rogue (Claude), contremaître au cours complémentaire d'enseignement professionnel d'Oran.
M. Romieu (Emile-Henri-Joseph), professeur de lycée à Mostaganem.
M. Sari-Bey (Ghouti), instituteur public à Tlemcen.
M. Soulès (André-Emile-Louis), professeur de lycée à Sidi-Bel-Abbès.
M. Teillet (Maurice), directeur d'école publique à Oran.
Mme Van de Sande, née Mangin (Jeanne), directrice d'école publique à Béni-Saf.
Mme Verlingue, née Ros (Andrée-Henriette-Félicité), directrice d'école publique à Assi-Ben-Okba.
M. Weintgartner (Jean), contremaître au cours complémentaire d'enseignement professionnel d'Oran.

ACADEMIE DE BESANÇON

DOUBS

Officiers de l'instruction publique.

M. Gomet (Charles-Pierre-Marcel), professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Besançon.
Mme Laithier (Marie-Adèle), institutrice honoraire à Pontarlier.
M. Nardin (Justin-François), instituteur retraité à Besançon.

Officiers d'académie.

M. Ardivilliers (Marcel-Louis-Roger), directeur d'école publique à Arc-sous-Cicon.
Mme Aymonnier, née Pone (Noella-Reine), directrice d'école publique à Nods.
Mme Beaudiquey, née Vuillemin (Odile-Marie-Madeleine), institutrice publique à Villers-Grelot.
M. Bedeville (André), instituteur public à Allenjoie.
M. Berger (Albert-Joseph-Florentin), garçon de laboratoire de la faculté des sciences de Besançon.
M. Berthet (Marcel), professeur technique adjoint à l'école nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon.
Mme Bonnet, née Charles (Lucie-Marie-Marguerite), directrice d'école publique à Seloncourt.
Mlle Bridon (Simone), inspectrice de l'enseignement technique à Besançon.
Mme Chapelain, née Courtial (Madeleine), directrice d'école annexe à l'école normale à Besançon.
M. Chapuis (Marcel), instituteur public à Vandoncourt.
M. Cheviet (Armand-Lucien), directeur d'école publique à Etalans.
Mme Clerc, née Jenné (Georgette), institutrice publique à Montbéliard.
M. David (Pierre-Stéphane), directeur d'école publique à Beure.
Mlle Desarmenien (Andrée), chargée d'enseignement au collège technique de Besançon.
Mlle Dessenne (Geneviève), professeur de lycée à Besançon.
Mme Ferreux, née Lonchampt (Marie-Louise-Clémence), institutrice publique à Pontarlier.
M. Fillon (Emile-Henri), chef de travaux à la faculté des sciences de Besançon.
Mme Flamand, née Louys (Gabrielle), directrice d'école publique à Audincourt.
Mme Gasparini (Jeanne-Lucie), directrice d'école publique à Besançon.
M. Girod (François), professeur de collège moderne à Besançon.
M. Goll (Charles-Frédéric), professeur au centre d'apprentissage de Montbéliard.
Mlle Grossenbucher (Augusta-Berthe), directrice d'école publique à Montrapon.
M. Grillond (Maurice-Laurent-Georges), directeur d'école publique à Villers-le-Lac.
M. Grosjean (Georges-Sylvain), directeur d'école publique à Gonsans.
M. Hafner (René), professeur de dessin au lycée de Besançon.
M. Henriet (Jacques-Emile-Alix), professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Besançon.
Mlle Henriot (Léa-Claire-Odette-Marcelle), institutrice détachée au collège technique de Montbéliard.
Mme Jacquemard-Jacquemard (Cécile-Marie-Gabrielle), institutrice publique à Montbéliard.
M. Jacquet (Pierre), professeur de collège moderne à Besançon.
Mlle Joly, institutrice détachée au collège classique de Montbéliard.
M. Jouanne (Gabriel-André), professeur de collège technique à Besançon.
M. Jouvenot (Robert-Jean-Claude-Edmond), professeur de lycée à Besançon.
M. Lamarche (Henri-Joseph), directeur d'école publique à Roulans.
Mme Lamboley, née Terrasson (Alice), institutrice publique à Besançon
M. Legras (Jean-Emile-Alfred), maître de conférence à la faculté des sciences de Besançon.
Mme Magnenet-Bouveresse (Lucie-Marcelle-Florine), directrice d'école publique à Besançon.
M. Maire (Gaston-Auguste-Sylvain), secrétaire d'inspection principale de l'enseignement technique à Besançon.
Mlle Maire (Elisabeth-Cécile), directrice d'école publique à Besançon.
M. Moyse (Henri-Fernand), directeur d'école publique à Besançon.
M. Nardin (Pierre-Henri), professeur à l'école nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon.
Mlle Nardin (Henriette-Suzanne-Elisabeth), professeur de collège classique à Montbéliard.
M. Petiteau (Jean-Emile-Gaston), assistant à la faculté des sciences de Besançon.
Mme Pouchenol (Berthe-Jeanne-Alphonsine), institutrice publique à Montiebon-Derrière-le-Mont.
Mme Rambaud, née Bataille (Fernande-Marie-Félicité), directrice d'école publique à Besançon.
Mme Renaud, née Blondeau (Germaine-Marie-Justine), institutrice publique aux Pontets.
M. Rigaux (Louis-Jean), surveillant général à l'école nationale professionnelle d'horlogerie de Besançon.
M. Robert (Georges-Paul), directeur d'école publique au Russey.
M. Robert (Guy-Louis-Paul), chargé du service de la chaire de langue et littérature françaises à la faculté des lettres de Besançon.
M. Rodary (Edmond-Henri), instituteur public à Besançon.
Mme Saillard, née Maire (Isabelle-Marthe-Joséphine), institutrice publique à Rochejean.
Mlle Saint-Etienne (Lucie), institutrice retraitée à Besançon.
M. Sauvage (Albert-Jules), professeur technique de collège technique à Montbéliard.
Mlle Tattu (Marie-Louise), directrice d'école publique à Dampierre-les-Bois.
M. Terraillon (Georges), professeur technique de collège technique à Besançon.
Mme Vuillequez, née Bideaux (Odette), institutrice publique à Montbéliard.

JURA

Officiers de l'instruction publique.

Mme Boivin, née Bouillet (Marie-Céline-Aline), institutrice retraitée à Cousance.
Mme Buffard, née Rougier (Jeanne-Marie-Annette), institutrice retraitée à Chigny-le-Vignoble.
M. Chapuis (Maurice-François), instituteur retraité à Lent.
M. Mathon (Léon-Henri), instituteur retraité à Arinthod (Jura).
Mlle Monneret (Marie-Louise-Hortense), institutrice retraitée à Arinthod.
M. Salonnet (André-Auguste-Albert), instituteur retraité à Cousance.
M. Sallonay (Auguste-Paul-Marius), instituteur retraité à Orgelet.

Officiers d'académie.

Mlle Abegg (Andrée), directrice de collège à Dôle.
M. Ardiet (Roger-Fernand-Albert), professeur de collège à Saint-Claude.
Mlle Baude (Jeanne-Marguerite), institutrice publique à Chaumont.
Mme Berrez, née Lançon (Julie-Marie-Thérèse), institutrice publique à Maynal.
M. Bertrand (Robert-Marcel), instituteur public à Tholette.
Mme Bey, née Chanussot (Alice-Célestine-Esther), directrice d'école publique à Poligny.
M. Bidau (Marcel), commis aux archives départementales à Lons-le-Saunier.
Mlle Bon (Suzanne), professeur de lycée à Lons-le-Saunier.
M. Brelot (Jean-Louis-Raoul), professeur de lycée à Lons-le-Saunier.
Mme Brelot, née Bouveyron (Suzanne), professeur d'école normale à Lons-le-Saunier.
M. Cassabois (Alexis-Désiré-Irénée), directeur d'école publique à Saint-Lupicin.
Mme Colin, née Thevenon (Ida-Henriette-Alphonsine), institutrice publique à Tavaux-Cités.
Mlle Crave (Denise), adjoint d'enseignement au lycée de Lons-le-Saunier.
Mme Duteil, née Vélard (Angèle), institutrice honoraire à Lons-le-Saunier.
M. Febvre (René-Jules-Denis), instituteur public à Orchamps.
M. Fumey (Camille-Alexandre), instituteur public à Sirod.
M. Hemard (Marcel-Gaston-Paul), inspecteur de l'enseignement primaire à Lons-le-Saunier.
Mme Jobard, née Sauvonnet (Marie-Rose-Lucie), directrice d'école publique à Foncine-le-Haut.
Mme Joyard, née Benier (Marie-Suzanne-Fernande), institutrice publique à Saint-Claude.
Mlle Louis (Andrée), professeur d'école normale à Lons-le-Saunier.
Mme Maire, née Falquet (Jeanne-Marie), institutrice détachée au lycée de Lons-le-Saunier.

Mme Malblanc, née Curot (Alice-Berthe-Adèle), institutrice publique à Lons-le-Saunier.
M. Marchand (Paul-Eugène-Prosper), directeur d'école publique à Sellières.
Mlle Marie (Raymonde-Noëlle-Louise-Rose), professeur d'éducation physique au centre de rééducation de Dôle.
Mme Meunier, née Wehrlen (Simone-Marie-Isabelle), directrice d'école publique à Saint-Claude.
M. Monnier (Maurice-Constant-Frédéric), instituteur professeur d'éducation physique au service départemental de la jeunesse et des sports à Lons-le-Saunier.
M. Pegeot (André-Léon-Auguste), directeur d'école publique à Lons-le-Saunier.
Mme Pelot, née Martinet (Jeanne), directrice à l'école publique à Cressia.
M. Pillon (Gaston-Henri-Eugène-Jean-Baptiste), directeur d'école publique à Montmorot.
M. Place (Paul-Eugène), surveillant général de l'école nationale professionnelle de Morez.
Mme Poly, née Paccaut (Marie-Ernestine), institutrice publique à Beaufort.
Mme Richard, née Chaput (Gabrielle-Gilberte-Madeleine), directrice d'école publique à Chaussin.
Mme Secretant, née Grappin (Angèle-Alexandrine), institutrice publique à Saint-Claude.
M. Socie (André), chargé d'enseignement au collège moderne de Champagnole.
M. Verguet (Georges-Marius-Alfred), instituteur public aux Planches-en-Montagne.

SAONE (HAUTE-)

Officiers de l'instruction publique.

M. Chaillet (François-Joseph), instituteur honoraire à Etobon.
M. Gavoille (Fernand), instituteur honoraire à Franchevelle.
M. Gousset (Louis-Georges), directeur d'école honoraire à Lure.
M. Grosbety (Claude-Lucien), instituteur honoraire à Héricourt.
M. Jeanney (Félix-Hippolyte), instituteur honoraire à Melisey.
Mme Meuillet, née Girardot (Alice-Irma), directrice d'école publique à Vesoul.

Officiers d'académie.

Mme Berthillon, née Gousset (Yvonne), institutrice publique à Palante.
Mme Beurey, née Ogier (Germaine-Gabrielle-Juliette), institutrice publique à Tresilley.
Mlle Billotte (Jeanne-Georgette), institutrice publique à Bouhans-les-Lure.
Mme Blondet, née Scouflaire (Louise), professeur de dessin au collège de Luxeuil-les-Bains.
M. Borey (André), instituteur public à Héricourt.
M. Bruchon (André-Jules), instituteur public à Magny-Vernois.
M. Chagny (Victor), professeur de lycée à Vesoul.
Mme Chapoy, née Parmantier (Marcelle-Adelaïde-Victoire-Marie), institutrice publique à Molay.
Mme Coppey, née Cadet (Paulette-Louisette-Madeleine), institutrice publique à Beaujeu.
M. Ducarme (Auguste-Henri), directeur d'école publique à Saint-Sauveur.
M. Faivre (Armand-Marie-Gabriel), directeur d'école publique à Ronchamp.
Mlle Faivre (Germaine-Georgette-Berthe), professeur de cours complémentaire à Vesoul.
M. Français (André-Charles), instituteur public à Bucey-les-Gy.
Mme Gaconnet, née Etienne (Suzanne), institutrice publique à Savoyeux.
M. Gentilhomme (Robert-Constant-Célestin), instituteur public à Boult.
Mlle Guibard (Marie-Marguerite), professeur de collège à Gray.
Mme Gustin, née Durpoix (Henriette-Marie), institutrice publique à Corbenay.
Mlle Hasselmann (Yvonne), professeur de lycée à Vesoul.
Mme Husson (Marie-Louise-Gabrielle), directrice d'école publique à Conflans-sur-Lanterne.
M. Jeanpetit (Maurice-Jean-François), instituteur public à Mersuay.
M. Laurent (Emile-Victor), instituteur public à Jussey.
M. Lods (Charles-Jacques-Georges), professeur au centre d'apprentissage de Vesoul.
M. Lods (Georges), instituteur public à Oiselay.
Mme Lods, née Lelourdy (Jeanne-Marie), directrice d'école publique à Echenoz-Pont.
Mme Lombard, née Lancon (Suzanne-Marie), institutrice publique à Vesoul.
Mlle Madiot (Thérèse), professeur de lycée à Vesoul.
Mme Meyer, née Béraud (Renée-Antoinette), directrice d'école publique à Vesoul.
M. Morel (Jean-Emile), professeur de cours complémentaire à Lure.
M. Mourey (Justin), instituteur public à Ancier.
M. Paris (Raymond-Gustave), instituteur public à Aillevillers.
M. Pelletier (Guy), professeur de lycée à Vesoul.
M. Perrin (André-René-Delphin), instituteur public à Combeaufontaine.
Mme Perrin, née Richaud (Victoria-Julia-Emilie), institutrice publique à Vesoul.
M. Renaud (Paul-Henri), instituteur public à Chaux-la-Lotière.
Mme Robert, née Rouillon (Angèle-Marie), institutrice publique à Noroy-les-Jussey.
Mme Robert, née Thiéry (Charlotte-Philomène-Antoinette), institutrice publique à Luxeuil.
Mme Tardy, née Poulnot (Hélène-Françoise-Adrienne), institutrice publique à Gray.
M. Verpillot (Stéphane-Charles-Paul), instituteur public à Baudoncourt.
M. Vincent (René-Léon-Emile), directeur d'école publique à Jussey.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Officier de l'instruction publique.

M. Merlet (Raymond-Joseph), professeur technique adjoint de collège technique à Belfort.

Officiers d'académie.

M. Azzis Paul), instituteur détaché au collège technique de Belfort.
M. Bailly (Louis-Justin-Jules), instituteur public à Belfort.
Mme Boissenin, née Maitret (Yvonne), professeur adjoint de collège classique à Belfort.
M. Contesse (Maurice-Louis), directeur d'école publique à Danjoutin.
M. Herzinger (Léon), agent factotum au lycée de Belfort.
Mme Lalouette, née Beloup (Marie-Eugénie), institutrice publique à Belfort.
M. Lelievre (Robert), professeur de lycée à Belfort.
M. Loew (Alfred), professeur de lycée à Belfort.
Mme Raedersdorff, née Verrier (Germaine-Marie), institutrice détachée au collège classique de Belfort.
Mme Thomas-Berger (Rolande), directrice d'école publique à Belfort.
Mlle Vacelet (Marie-Thérèse-Clara), institutrice publique à Besoncourt.
Mlle Veith (Marie-Eugénie), institutrice détachée au collège moderne de Belfort.

ACADEMIE DE BORDEAUX

DORDOGNE

Officiers de l'instruction publique.

M. Combessie (Edmond), professeur de collège à Sarlat.
Mme Dourthies, née Roux (Marie-Marcelle), chargée d'enseignement au collège moderne de Périgueux.
Mme Tauzin (Madeleine), professeur de lycée à Périgueux.

Officiers d'académie.

M. Allegre (Roger), directeur d'école publique à Saint-Cyprien.
Mme Aupy, née Brachet (Marguerite), directrice d'école publique à Saint-Pardoux-la-Rivière.
M. Bertholeau (Robert), professeur de collège à Sarlat.
Mme Besse, née Tilhat (Odette), directrice d'école publique à Nontron.
Mlle Boclet (Suzette), professeur de lycée à Périgueux.
M. Chapoulie (Henri), instituteur honoraire à Carlux.
Mme Combelas, née Moulinier (Valérie), institutrice publique à Thiviers.
Mlle Dangla (Marthe), directrice d'école publique à Monpazier.
Mme Dauriac, née Toreille (Célia-Marie), institutrice publique à Saint-Laurent-la-Vallée.
M. Delfaud (André), instituteur public à Sourzac.
M. Delrieux (Jean), instituteur public à Léguilhac-de-Cercles.
M. Desprat (Victor), instituteur public à Bergerac.
M. Dignac (Henri), maître auxiliaire au collège technique de Ribérac.
Mme Doumezal, née Pradeau (Marie-Louise), directrice d'école publique à Chamiers par Coulounieix.
M. Dumestre (Paul), professeur de lycée à Périgueux.
Mlle Durrieu (Colette), professeur de lycée à Périgueux.
Mme Duysens, née Roque (Marcelle-Andrée), institutrice publique à Périgueux.
Mme Faure, née Lascaud (Marie-Thérèse), institutrice publique à Creysse.
Mlle Ganon (Armande), institutrice publique à Périgueux.

Mme Godichard, née Martineau (Germaine), institutrice publique à Montignac.
M. Goumet (André), directeur d'école publique à Terrasson.
Mme Helies (Andrée-Berthe-Rose), professeur de collège moderne à Nontron.
Mme Jaubert, née Deljarric (Hermine), institutrice retraitée à Périgueux.
M. Jouanet (Lucien), directeur d'école publique à Mussidan.
M. Labrousse (Edmond), directeur d'école publique à Agonac.
M. Lachaud (François), directeur d'école publique à Lisle.
M. Lafon (Lucien-Jean), instituteur public à Saint-Léon-sur-Vézère.
M. Laguionie (Etienne-Jean), maître auxiliaire au collège moderne et technique de Périgueux.
Mme Lalizou, née Gillou (Françoise), institutrice publique à Saint-Jory-de-Chalais.
M. Laporte (Henri), professeur technique adjoint de collège technique à Sarlat.
Mme Latour, née Raynaud (Irène-Marie), institutrice publique à Montignac.
Mme Lavilotte, née Villeneuve (Rose-Marie), institutrice publique à Périgueux.
Mme Lecointe, née De Deuwarder (Georgette-Albertine), directrice de collège à Excideuil.
Mme Legal - de Kerangal (Jacqueline), professeur de collège à Ribérac.
M. Lucas (Gabriel), instituteur public à Moulin-Neuf.
M. Mage (Marcel), instituteur public à Périgueux.
Mme Marchivie, née Coubran (Jeanne-Renée), professeur de collège moderne à Mussidan.
M. Martin (Jacques-Louis), professeur de collège moderne à Bergerac.
M. Merillou (Henri), directeur d'école publique à Excideuil.
Mlle Montségur (Lucy), maîtresse d'internat au collège moderne de Mussidan.
M. Morellet (François), instituteur retraité à Busserolles.
Mme Mousnier, née Lainé (Jeanne), institutrice publique à Augignac.
M. Niel (Elie), instituteur public à Gardonne.
Mme Pourtout, née Grasseau (Jeanne-Marguerite), institutrice retraitée à Port-Sainte-Foy.
Mme Ribes, née Gay (Aimée), professeur de cours complémentaire à Périgueux-Saint-Martin.
Mlle Roquillas (Anne-Marie), professeur de collège à Bergerac.
Mme Yzac, née Ségalard (Julie-Marguerite-Rachel), institutrice honoraire à Sarlat.

GIRONDE

Officiers de l'instruction publique.

M. Ayrault (Henri-Joseph), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Broustet (Pierre), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Mlle Cahuet (Yvonne), chargée d'enseignement au collège moderne de Bordeaux.
Mlle Claverie (Jeanne), professeur de collège technique à Bordeaux.
M. Coquilleau (Jean-Gustave), directeur d'école publique à Bordeaux.
M. Darget (Noël-Raymond-Ulysse), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie à Bordeaux.
M. Delseries (Paul-Emile-Isidore), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Dervillée (Pierre-Fernand-Eugène-Etienne), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
M. Despons (Jean-Louis), agrégé à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Mme Dubois, née Vinet (Marie-Louise), institutrice publique à Bordeaux.
Mme Dupuy, née Cramer (Madeleine-Léonie), professeur de collège moderne à Bordeaux.
M. Escorne (Albéric-Henri), professeur de Lycée à Bordeaux.
Mme Fabères, née Gestas (Paule-Jeanne), professeur de collège moderne à Talence.
Mme Guthux, née Frémont (Jeanne), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Hersant (Frédéric), professeur de collège technique à Bordeaux.
M. Lacomme (Jean), professeur de collège moderne à Talence.
M. Laulan (Jean-Marie-Etienne), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Le Lay, née Clateau (Jeanne), directrice de collège à Sainte-Foy-la-Grande.
M. Nogues (René), professeur de dessin au collège technique de Bordeaux.
M. Prejet (Marcel-Etienne-Célestin), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Repussard, née Doublet (Madeleine), professeur d'éducation physique au lycée de Bordeaux.
M. Rouquie (Auguste), professeur de Lycée à Bordeaux.

Officiers d'académie.

Mme Abadie, née Marcelly (Andrée), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Alvinerie, née Hourcade-Candelé (Marie-Jeanne-Renée), professeur de cours complémentaire à Libourne.
Mme d'Auzac de Lamartine, née Barbe (Geneviève), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Badet (Girons), instituteur public à Bordeaux.
M. Batailley (Laurent-Robert), directeur d'école publique à Saint-André-de-Cubzac.
Mlle Battu (Anne-Charlotte), directrice d'école publique à Bordeaux.
Mme Berges, née Bassaber (Jeanne), professeur de collège moderne et technique à Talence.
M. Beylacq (Joseph), garçon de bureau au rectorat de l'académie à Bordeaux.
M. Biay (Max), économe d'école normale à Mérignac.
M. Billoux (Maurice-Adrien), instituteur public à Bordeaux.
Mme Biraud, née Bierge (Jeanne-Berthe), institutrice publique à Bordeaux.
Mme Boileau, née Lapeyronnie (Magdeleine), directrice d'école publique à Bordeaux.
M. Boirie (Jean-René), directeur d'école publique à Bordeaux.
Mlle Bonzom (Jeanne), directrice d'école publique à Bordeaux.
M. Brachin (Pierre), maître de conférences à la faculté des lettres de Bordeaux.
Mme Brault, née Bernadin (Fernande), institutrice publique à Bordeaux.
M Brugère (Gaëtan-Jean), instituteur public à Sauveterre-de-Guyenne
M. Calas (Raymond), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.
Mme Chauvin, née Serre (Marie-Valentine), directrice d'école publique à Saint-Julien-Beychevelle.
M. Cluzan (Vital), instituteur public à la Réole.
M. Colmez (Jean), maître de conférences à la faculté des sciences de Bordeaux.
Mme Constantin, née Pépin (Odette-Jeanne), institutrice publique à Bordeaux.
M. Daron (Paul), médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire à Bordeaux
M. David (Roger-Marius-Adolphe), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.
Mme David (Catherine-Madeleine), directrice d'école publique, à Bourg-sur-Gironde.
M. Demarquez (André-Henri-Maurice), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Desmoulins, née Lagache (Marcelle), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Dewasne, née Augène (Valentine-Marguerite-Fernande), institutrice publique à Fargues-Saint-Hilaire.
M. Dubarry (Jean-Jacques), agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux.
Mlle Dubos (Renée), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Dufresnoy (Jacques), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.
Mlle Dupouy (Marcelle-Jeanne-Angèle), directrice d'école publique à Sablons-de-Guitres.
Mlle Dupouy, directrice d'école publique à Bordeaux.
M. Durand (Louis-Jean-Guy), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Ellul (Jacques-César-Emile), professeur à la faculté de droit de Bordeaux.
M. Freyche (Joël-André), professeur de lycée à Bordeaux.
Mme Fromard, née Duphil (Alice), institutrice retraitée à Saint-Jean-d'Illac.
M. Gautherot (Jean-Marcel-Louis), garçon de bibliothèque à l'université de Bordeaux.
M. Goudichaud (Jean), directeur d'école publique à Libourne.
Mlle Gradaive (Marie), directrice d'école publique à Coutras.
Mme Grand, née Mazière (Andrée), institutrice détachée au collège classique de Libourne.
Mlle Guinodeau (Gabrielle), professeur d'éducation musicale au collège moderne de Bordeaux.
Mme Jato-y-Doncel, née Cambon (Germaine-Marie-Louise), institutrice publique à Floirac-Haut.
Mlle Jouhanet-Emery (Marie), maîtresse primaire de lycée à Bordeaux.
M. de Juglart de Lardinie (Marie-Robert-Michel), professeur à la faculté de droit de Bordeaux.
M. Laporte (Armand), directeur d'école publique à Bégadan.
M. Lâroumagne (René), ingénieur régional au service académique de la jeunesse et des sports à Caudéran.
M. Lartigau (Auguste), appariteur à la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
Mme Laval, née Drouillard (Jeanne), directrice d'école publique à Listrac-Médoc.

Mme Letort, née Vernos (Isabelle-Justine), institutrice publique à Caudéran.
M. Lévêque (Pierre), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Libret (Fernand-Antoine), professeur d'éducation physique au lycée de Bordeaux.
M. Loubes (Marcelin), professeur de collège technique à Bordeaux.
Mme Loubet, née Bouchaud (Paulette), professeur de collège technique à Bordeaux.
M. Luciani (Georges-Antoine-Michel), professeur à la faculté des lettres de Bordeaux.
M. Martin (Henri-Ernest), appariteur à la faculté de droit de Bordeaux.
M. Mathieu (Robert), professeur de cours complémentaire à Bordeaux.
Mlle Mesplé (Germaine), directrice d'école publique à Bordeaux.
Mme Monpezat, née Camdessus (Marie-Jeanne-Lucienne), institutrice publique à Saint-Gervais.
Mlle Moreau (Marthe-Germaine), directrice d'école publique à Bordeaux.
Mme Moriau, née Tauzier (Marie-Marcelle), institutrice publique à Saint-Christoly-Médoc.
M. Nadal (Jean-Armand), instituteur public à Artigues.
M. Noël (Roger-Pierre-Daniel-André), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Paty (Marcel), maître de conférences à la faculté des sciences de Bordeaux.
Mlle Pelleau (Anne-Marie), institutrice publique à la Réole.
M. Picoulet (Albert), appariteur à la faculté de droit de Bordeaux.
Mlle Rodes (Antoinette), directrice d'école publique à Bazas.
Mlle Rousseau (Jeanne-Marguerite-Raymonde), institutrice publique à Bordeaux.
Mme Rousset, née Bastardie (Marie-Thérèse-Denise-Renée), professeur de cours complémentaire à Floirac-la-Souys.
M. Sabo (Roger), professeur technique adjoint de collège technique à Bordeaux.
M. Saric (René-Antoine-Jean-Marie), agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux.
M. Tarraube (Jean-Robert), professeur de lycée à Bordeaux.
M. Tayeau (Francis-Emile-Marie-René), professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.
Mlle Tricoche (Yvonne), directrice d'école publique au Bouscat.
Mme Verliac, née Vassard (Jeanne-Marie), directrice d'école publique à Bordeaux.
Mme Wender, née Laffont (Yvonne-Jeanne), inspectrice de l'enseignement technique à Bordeaux.

GUADELOUPE

Officiers de l'instruction publique.

Mme Anselme, née Forestal (Marie-Suzanne), institutrice retraitée aux Trois-Rivières.
M. Chatelard (Joseph-André-Justin), instituteur retraité à Basse-Terre.
M. Chonchonny (Athanase), instituteur public à Pointe-à-Pitre.
M. Duverly (Julien-Mathias-Auguste), instituteur détaché au vice-rectorat de la Guadeloupe à Basse-Terre.
Mme Eusèbe, née Miate (Marie-Thérèse), institutrice retraitée à Basse-Terre.
Mme Justin, née Montbéliard (Mathilde-Sulfride-Alix-Marthe), institutrice retraitée à Pointe-à-Pitre.
Mme Tillet, née Audry (Odette-Evariste-Valentine), institutrice publique au Moule.

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Abelinard (Eunice-Théodose-Louise-Antoinette), institutrice détachée au vice-rectorat de la Guadeloupe à Pointe-à-Pitre.
M. Baptistide (Pierre-Gaston-Paul), instituteur public à Basse-Terre.
Mme Coeffin, née Borifax (Vitaline-Saturnia-Marcelle), institutrice détachée au collège technique de Pointe-à-Pitre.
Mme Espland, née Marie (Carmen), institutrice détachée au collège technique de Pointe-à-Pitre.
Mlle Fresnel (Marie-Eugénie-Gaslonia), institutrice retraitée à Basse-Terre.
M. Frety (Robert), instituetur détaché au collège technique de Pointe-à-Pitre.
Mme Girard, née Julan (Léa-Marie-Agathe-Suzanne), institutrice publique à Gosier.
M. Jasor (Saturnin-Carthélius), instituteur retraité à Gosier.
M. Louis-Sylvestre (Ferdinand-Paul-Didier), instituteur détaché au vice-rectorat de la Guadeloupe à Pointe-à-Pitre.
M. Maximin (Mariani-Antoine), directeur d'école publique à Lamentin.
M. Nomal (Henri-Antoine-Isaac), instituteur retraité à Pointe-à-Pitre.
Mme Pougeol, née Audry (Andrée-Henriette), institutrice retraitée à Pointe-à-Pitre.
M. Toto (Louis), instituteur public à Pointe-à-Pitre.
M. Vanoukia (René), instituteur public à Pointe-à-Pitre.

LANDES

Officiers de l'instruction publique.

Mlle Balade (Marguerite-Madeleine), professeur de collège moderne à Aire-sur-Adour.
Mme Bellocq, née Latappy (Marie-Françoise), institutrice retraitée à Eyres-Moncube.
Mme Decla, née Lamarque (Athénaïs), directrice d'école retraitée à Mugron.
Mlle Duhon (Marie-Thérèse), professeur de collège classique à Dax.
M. Lassallette (Guillaume-Victor), instituteur retraité à Dax.
M. Prat (Maurice-Léon), professeur de lycée à Mont-de-Marsan.

Officiers d'académie.

Mme Bachelier, née Morand (Odette-Angèle-Elise-Marie), professeur au collège classique de Dax.
Mme Betis, née Barsacq (Marie), directrice d'école publique à Rion-des-Landes.
Mlle Catlin (Yvonne), directrice d'école publique à Dax.
Mlle Chambres (Madeleine), directrice d'école publique à Peyrehorade.
M. Chibrac (Pierre), directeur de l'école annexe à l'école normale, à Saint-Médard-Mont-de-Marsan.
M. Combelles (André-Maurice), adjoint d'enseignement au lycée de Mont-de-Marsan.
M. Darricau (Aimé-Robert), directeur d'école publique à Rion-des-Landes.
M. Dublanc (Pierre-Jean-Daniel), directeur d'école publique à Lit-et-Mixe.
M. Dunouau (Gustave), instituteur public à Saint-Geln.
Mlle Garros (Marguerite-Marie), directrice de collège classique à Mont-de-Marsan.
M. Laffitte (Emile), instituteur détaché à l'école normale de Dax.
Mme Laulom, née Dudon (Catherine-Yvonne), institutrice publique à Sabres.
Mlle Lesbazeilles (Jeanne), institutrice publique à Mont-de-Marsan.
M. Lhespitaou (Raymond-Maurice), instituteur public à Soustons.
M. Montaud (Joseph), directeur au centre d'apprentissage de Mont-de-Marsan.
Mme Peres, née Troucelier (Fernande-Marguerite), directrice d'école publique à Saint-Justin.
M. Petiot (André-Jean), professeur technique adjoint de collège moderne et technique à Dax.
M. Piet (Léon), directeur d'école publique à Narrosse.
Mlle Poinset (Andrée-Florence), professeur de collège de garçons à Aire-sur-Adour.
M. Roy (Maurice-Victor-Jean), directeur d'école publique à Saint-Jean-d'Août-Mont-de-Marsan.

LOT-ET-GARONNE

Officier de l'instruction publique.

Mme Jardel, née Delrieu (Marie), directrice d'école retraitée à Prayssac (Lot).

Officiers d'académie.

M. Agache (Louis), chef de travaux au collège technique de Marmande.
Mme Aymes, née Lafouillade (Lucienne-Renée), directrice d'école publique à Fumel.
M. Bagneris (Alphonse), instituteur public à Villeneuve-sur-Lot.
Mme Barbe, née Bentadou (Marthe-Germaine), directrice d'école retraitée à Mas-d'Agenais.
M. Bigaud (Sylvain), professeur de lycée à Agen.
M. Bouchillou (Jean-Aymard), directeur d'école publique au Temple-sur-Lot.
M. Bourret (André), surveillant général de lycée à Agen.
Mme Cassagne (Suzanne), professeur de lycée à Agen.
Mme Cassou, née Margall (Marie-Louise), institutrice publique à Casteljaloux.
Mlle Castillon (Germaine), directrice du centre d'apprentissage d'Agen.
Mme Cottenceau, née Fieuzal (Madeleine), institutrice publique à Agen.
M. Coustillas (André-Charles), instituteur détaché au lycée d'Agen.
M. Doumerc (Régis-Albert), professeur de collège technique à Marmande.

M. Echard (André), professeur de collège à Villeneuve-sur-Lot.
Mme Fournol, née Lacoste (Marie-Louise), institutrice publique à Villeneuve-sur-Lot.
M. Gueynard (Omer), instituteur public à Beyssac, par Marmande.
Mme Labouly, née Coucutsaute (Renée-Marthe), directrice d'école publique à Astaffort.
M. Lafarge (Jean), professeur d'éducation physique au collège technique d'Agen.
Mme Lebeltre (Madeleine), professeur de lycée à Agen.
M. Lebrere (Pierre-Arthur), instituteur public à Saint-Maurice-de-l'Estapel, par Castillonnès.
M. Lescazes (James-Louis), instituteur public à Villeneuve-sur-Lot.
M. Liotard (André), directeur d'école publique à Buzet-sur-Baïse.
Mme Lloret (Gabrielle-Simone), institutrice détachée au collège de Villeneuve-sur-Lot.
Mlle Luby (Rolande), professeur de lycée à Agen.
M. Marannes (Raoul), directeur d'école publique à Tonneins.
Mme Massol, née Bergé (Marie-Germaine), institutrice détachée au collège de Marmande.
Mme Méral, née Martory (Yvonne), directrice d'école publique à Mézin.
M. Millet (René), professeur de collège à Villeneuve-sur-Lot.
M. Mondineu (Pierre-Louis-Voltaire-Charles), instituteur public à Pompogne.
Mme Peltot, née Plateaux (Jeanne-Louise), directrice d'école normale à Agen.
Mlle Peyres (Hélène), maîtresse auxiliaire de dessin au collège moderne de Nérac.
Mme Pouget, née Pendaries (Jeanne), chargée d'enseignement au collège moderne de Nérac.
Mlle Soumet (Thérèse-Marie), professeur d'école normale à Agen.
Mme Trémouilhe, née Tournier (Marie-Louise), directrice d'école publique à Casteljaloux.
M. Vassal (René), professeur de cours complémentaire à Agen.

MARTINIQUE

Officiers de l'instruction publique.

M. Bartel (Pierre), professeur de lycée à Fort-de-France.
Mme Catherine, née Silvandre (Marie-Joséphine-Marcelle), professeur de lycée à Fort-de-France.
M. Cottin (Roland), intendant universitaire de lycée à Fort-de-France.

Officiers d'académie.

Mlle Alexandre (Emilie-Marie-Florence), institutrice détachée à la section technique du lycée de Fort-de-France.
M. Dreyfus (Robert), professeur à l'école d'agriculture de Tivoli, Fort-de-France.
Mme Lodeon, née Vaucoret (Andrée), dame secrétaire au lycée de Fort-de-France.
Mlle Gros-Desormeaux (Délice-Louise-Adélaïde), sous-directrice de lycée à Fort-de-France.
Mme Jean-Charles, née Pierre-Charles (Iris-Marie-Rose), répétitrice de lycée à Fort-de-France.
M. Jean-Philippe (Arnus), surveillant général de lycée à Fort-de-France.
Mme Nardal (Lucy-Rachel-Hortense-Juliette), professeur de lycée à Fort-de-France.
M. Plavonil (René), instituteur détaché au lycée de Fort-de-France.
Mme Reynaud, née Pezet (Jeanne-Marie-Rosalie), professeur de lycée à Fort-de-France.
M. Ravoteur (Pierre), professeur de lycée à Fort-de-France.
Mme Thorne, née Josa (Germaine), institutrice détachée au lycée de Fort-de-France.

PYRENEES (BASSES-)

Officiers de l'instruction publique.

Mme Baleste, née Bouniol (Mathilde), professeur de lycée à Pau.
Mme Cazenave, née Lasbistes (Marie-Louise), chargée d'enseignement au lycée de Biarritz.
Mlle Domengeus (Clotilde), directrice d'école retraitée à Oloron.
M. Faure (Léon-Justin), professeur de collège moderne et technique à Pau.
Mme Irigoyen (Jeanne-Léonie), institutrice retraitée à Alçay.
Mme Lesbats, née Salace (Geneviève-Lodoïse), professeur au collège technique de garçons de Bayonne.
Mme Rival, née Lasbazeilles (Angèle-Alexandrine), professeur au lycée de garçons de Pau.

Officiers d'académie.

M. Angélini (Charles-Louis), principal de collège moderne à Nay.
Mme Baqué, née Bindé (Hélène-Françoise), institutrice publique à Mourenx.
Mme Basse-Brioulé, née Launay (Simone-Louise-Jeanne-Charlotte), directrice d'école publique à Came.
M. Bergeras (Joseph), instituteur public à Ordiarp.
Mlle Berria (Jeanne), directrice d'école public à Cinq-Cantons-Anglet.
Mme Bordeu, née Puyos (Marcelle), institutrice publique à Oloron.
M. Bourdalé (Paul), instituteur public à Sévignacq-Thèze.
M. Bruno (Jean), directeur d'école publique à Biarritz.
Mme Camdousseau, née Roncalez (Marie), institutrice publique à Lys.
Mlle Castaing (Paule-Marie), professeur de collège moderne à Nay.
M. Cazenave (Jean-Baptiste), directeur d'école publique à Biarritz.
M. Chimits (Pierre-Rodolphe-François), inspecteur des eaux et forêts à l'école des gardes-pêches de Bois-Corbon-en-Saint-Prix par Saint-Leu-la-Forêt. Domicilié à Pau.
M. Dambielle-Arribage (Jean-Daniel), directeur d'école publique à Iseste.
M. Daugas (Gaston), directeur d'école publique à Arette.
Mme Delhoumme, née Paulini (Julie), directrice d'école publique à Biarritz.
Mlle Dommain (Simone), professeur d'éducation physique au collège classique de Bayonne.
Mme Elhorga, née Bentaberry (Marie), institutrice publique à Anglet.
Mme Famose, née Louis (Marie-Alice-Elisabeth), professeur d'éducation physique à l'école normale de Pau.
M. Gastellu (Marcel), instituteur public à Saint-Jean-Pied-de-Port.
M. Guicharnaud (Pierre), directeur d'école publique à Pau.
M. Guiter (Jean), professeur de collège moderne et technique à Pau.
Mme Huré, née Dupré (Suzanne), professeur technique adjoint au lycée de Pau.
Mme Jarias, née Gaspalou (Honorine-Edith-Gabrielle), directrice d'école publique à Pau.
Mme Laborde, née Claverie (Françoise), directrice d'école publique à Bielle.
M. Labrouche (Marcel-Bertrand), professeur de lycée à Pau.
M. Ladevèze (Emile), directeur d'école publique à Bidache.
M. Laffitte (René), directeur d'école publique à Bellocq.
Mme Lamnes-Dehore, née Tarascon (Anna), directrice d'école publique à Monein.
Mme Loustalot, née Duguine (Marie), directrice d'école publique à Bayonne.
M. Muscagorry (Jean-Baptiste), instituteur public à Sarrance.
M. Neau (Henri-Emile), surveillant général de lycée à Bayonne.
Mlle Pedeutour (Madeleine), adjointe d'enseignement au collège classique de Bayonne.
Mme Pelanne, née Conquedo (Marie-Antoinette), institutrice publique à Mont-Disse.
Mme Piette, née Arnaux (Fernande), directrice d'école publique à Pau.
M. Sarrailh (Benoît), instituteur public à Biarritz.
Mme Sautier, née Dupont (Germaine), institutrice détachée au lycée de Pau.
Mme Servant, née Bentaberry (Dominique), directrice d'école publique à Ispoure.
Mme Tajan, née Ribeaud (Marguerite), institutrice détachée au collège classique de Bayonne.

(A suivre.)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Rattachement provisoire de l'institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique à une école nationale professionnelle.

Par arrêté en date du 6 juillet 1950, l'institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique, rattaché à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Paris, par arrêté du 12 avril 1948, est rattaché, à titre provisoire, à l'école nationale professionnelle de Saint-Ouen et fonctionnera, à compter du 1er octobre 1950, 233, boulevard Raspail, Paris (14e).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 août 1950 modifiant le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 21 du décret du 22 mars 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le nombre de places pour voyageurs assis et pour voyageurs debout devra figurer en chiffres apparents dans toute voiture offrant simultanément des places de l'une et de l'autre catégorie ».

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 92 du décret du 22 mars 1942 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 2 août 1950, M. Babinet, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées à Compiègne, est affecté, à dater du 16 septembre 1950, à la direction des ports maritimes et des voies navigables du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, en remplacement de M. Cottard.

Par arrêté du 2 août 1950, M. Cottard (Henri), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, nommé directeur du port autonome de Bordeaux par décret du 28 juillet 1950, est chargé, à dater du 16 septembre 1950, en outre des fonctions d'ingénieur en chef de ce port dans les conditions prévues par l'article 15 du décret du 4 mai 1937, du service maritime du département de la Gironde et du service des phares et balises du même département.

Tableau d'avancement de grade pour l'année 1950 des ingénieurs des ponts et chaussées.

Par arrêté du 31 juillet 1950, le tableau d'avancement des ingénieurs des ponts et chaussées pour le grade d'ingénieur en chef a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1950, savoir:

Cadre permanent.

MM. Decelle, Vielliard, Lantenois, Meunier, Cachera, Merlaux, Doumenc, Cayet, Rollet, Buteil, Foin, Lion, Gendreau, Durrieu, Beltremieux (déjà inscrits en 1949), Gillard (déjà inscrit en 1917, 1918, 1949), Jeandel, Olivier-Martin, Agard, Heuze, Olivesi, Estrade, Carrière (déjà inscrits en 1949), Roques, Riquois, Robert, Pellier, Long-Depaquit, Peyronnet, Aubriot, Deutsch, Cot, Mazen, Granjean, Lescanne, de Liste, Davin, Amelin, Hoffmann, Benoist, Jamme, Geais, Girard, Aron, Pfahl, Lamoureux, Barillon, Levy dit Lavaill, Boulinier, Vasselet.

Cadre latéral.

MM. Coyne, Jay, Genestier (déjà inscrits en 1949), Clerembault Thierry, Eynard.

Cadre spécial des bases aériennes.

MM. Collin de L'Hortet, Theveniau.

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1950 des ingénieurs des ponts et chaussées.

Par arrêté du 31 juillet 1950, le tableau d'avancement de classe des ingénieurs des ponts et chaussées a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1950, savoir:

I. — CADRE PERMANENT

A. — *Pour ingénieur en chef hors classe.*

MM. Garnier, Lacoste, Couteaud, Mougenot, Geny, Camus, Bauzil, Martin (Ch.), Larras, Drouhin, Mary, Lizée, de Sèze, Le Gorgeu, Renoux, Walther, Bourcy, Alfano, Donizeau.

B. — *Pour ingénieur en chef de 1re classe.*

MM. Laval, Saigot, Flinois, Bernard, P.-R., Bigot, Nizery, Gautier, Michaud, Lafaix, Crouzet, Poitevin, Levy, Antoine (P.).

C. — *Pour ingénieur ordinaire de 1re classe.*

MM. Genest, Foray, Rendu, Ginocchio, Odier, Alias, Bochet, Vergne, Ansart, Avenas, Brisson, Carabiol, Flajoliet, Dreyfuss (J.), Schaerer, Poullain, Rey, Marme, Colas, Martin (P.), Blanc, Merlin, Cerneau, Chapoulie, Guiochon, Saint-Requier, Leclercq, Albert, Grattesat, Tourasse, Reme, Fuzeau, Halbronn, Chevrier, Wilbois, Viala, Boilot, Nesterenko, Lacroix, Dumard, Prudhomme, Delattre, Lefebvre, Pfaff, Journo, Gerbier, Tieri, Laurent.

D. — *Pour ingénieur ordinaire de 2e classe.*

MM. Chaffardon, Morin, Astier, Terrail, Manson, Bouderdique, Marcou, Lardeur, Marchais, Faisandier, Huvillier, Guitonneau, Salva, Caron, Aris, Benghouzi, Cancelloni, Marty, Kryn, Mante, Bertrand.

II. — CADRE LATÉRAL

A. — *Pour ingénieur en chef hors classe.*

MM. Lambert, Dautezac.

B. — *Pour ingénieur en chef de 1re classe.*

MM. Morel, Baquerre.

C. — *Pour ingénieur ordinaire de 1re classe.*

MM. Raoux, Rougier, Raoul, Roumieu, Capeille.

III. — CADRE SPÉCIAL DES BASES AÉRIENNES

Pour ingénieur ordinaire de 1re classe.

MM. Tenin, Benoit, Peidenis.

PROMOTIONS

Par arrêté du 31 juillet 1950, les avancements suivants ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des ponts et chaussées, savoir:

I. — CADRE PERMANENT

A. — *Ingénieurs en chef de 1re classe promus à la hors classe.*

MM. Garnier, Lacoste, Couteaud, Mougenot, Geny, Camus, Bauzil, Martin (Ch.), Larras, Drouhin-Mary, Lizée, de Sèze, Le Gorgeu, Renoux, Walther, Bourcy, Alfano, Donizeau.

B. — *Ingénieurs en chef de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Laval, Saigot, Flinois, Bernard (P.-R.), Bigot, Nizery, Gautier, Michaud, Lafaix, Crouzet, Poitevin, Lévy, Antoine (P.).

C. — *Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Genest, Foray, Rendu, Ginocchio, Odier, Alias, Bochet, Vergne, Ansart, Avenas, Brisson, Carabiol, Flajoliet, Dreyfuss (J.), Schaerer, Poullain, Rey, Marme, Colas, Martin (P.), Blanc, Merlin, Cerneau, Chapoulie, Guiochon, Saint-Requier, Leclercq, Albert, Grattesat, Tourasse, Reme, Fuzeau, Halbronn, Chevrier, Wilbois, Viala, Boilot, Nesterenko, Lacroix, Dumard, Prudhomme, Delattre, Lefebvre, Pfaff, Journo, Gerbier, Tieri, Laurent.

D. — *Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 2e classe.*

MM. Chaffardon, Morin, Astier, Terrail, Manson, Bouderlique, Marcou, Lardeur, Marchais, Faisandier, Huvillier, Guitonneau, Salva, Caron, Aris, Benghouzi, Cancelloni, Marty, Kryn, Mante, Bertrand.

II. — CADRE LATÉRAL

A. — *Ingénieurs en chef de 1re classe promus à la hors classe.*

MM. Lambert, Dautezac.

B. — *Ingénieurs en chef de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Morel, Baquerre.

C. — *Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.*

MM. Raoux, Rougier, Raoul, Roumieu, Capeille.

III. — CADRE SPÉCIAL DES BASES AÉRIENNES

Ingénieurs ordinaires de 2e classe promus à la 1re classe.

MM. Tenin, Benoit, Peidenis.

Ces dispositions prennent effet au 1er juillet 1950.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1950, page 8081, 1re colonne, 36e ligne, au lieu de: « Pimpaud ..., président de la chambre de métiers de la Seine », lire: « Pimpaud ..., président de la chambre de métiers de la Meuse ».

Nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce d'Elbeuf.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 19 janvier 1920 qui a autorisé la chambre de commerce d'Elbeuf à établir dans cette ville un bureau public de conditionnement des laines, cotons et autres textiles;

Vu la délibération en date du 4 juillet 1950 par laquelle la chambre de commerce d'Elbeuf a sollicité l'homologation de nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées dans cet établissement,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement administré par la chambre de commerce d'Elbeuf sont fixés comme suit:

I. — Opérations principales

A. — Soie naturelle: se conformer aux tarifs et règlements de la condition publique de Lyon.

B. — Textiles autres que la soie naturelle.

1° *Pesage.*

Colis conditionnés: par 100 kg sans fractionnement	20 F.
Colis non conditionnés: par 100 kg sans fractionnement	40

2° *Tares.*

Constatation de la tare d'une balle comprenant manutention et fourniture pour le remballage	140
Constatation de la tare de deux paquets (pour les parties en paquets non emballés)	51
Constatation de la tare d'une caisse	51
Constatation de la tare d'une caisse avec transvasement	51
Constatation de la tare des tubes:	
a) Lorsque le conditionnement est demandé il est fait un nombre d'épreuves de tares de tubes égal à celui des épreuves de conditionnement, sans fractionnement par demi-épreuve) (une épreuve)	11
b) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé (minimum: deux épreuves):	
Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve	116
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé, par épreuve	58

3° *Conditionnement.*

Les prix de l'épreuve et de la demi-épreuve de conditionnement sont respectivement les suivants:

Laines et fibranes filées, fils de rayonne:	
L'épreuve	530
La demi-épreuve	260
Laines et fibranes à tous autres états que les fils:	
L'épreuve	430
La demi-épreuve	215
Coton filé, chanvre, lin, jute et autres textiles végétaux:	
L'épreuve	240
La demi-épreuve	120

Dévidage.

Le dévidage des fils sur tubes est payé:	
Par épreuve	120
Par demi-épreuve	60
Le dévidage du fil en grosses bobines du type dit « Alexandre » est passible d'une double taxe, soit:	
Par épreuve	240
Par demi-épreuve	125

Ce tarif s'applique en comptant autant d'épreuves de dévidage que d'épreuves de conditionnement.

4° *Titrage et numérotage.*

1° Lorsque la partie est en même temps conditionnée fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.

L'épreuve de numérotage	150

2° Lorsque la partie sur laquelle est demandé le titrage ou le numérotage n'est pas conditionnée.

Echantillons isolés: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.	
L'épreuve de numérotage non conditionnée	150
L'épreuve de numérotage conditionnée:	
Pour la première	300
Pour les suivantes	150

5° *Dégraissage et détermination des charges.*

Pour tous les textiles: l'épreuve	460 F.

6° *Essais dynamométriques et de torsion.*

Essais dynamométriques:	
Un essai fil à fil comprenant dix épreuves	150
Le même essai en atmosphère standard selon la norme G 07-003	200
Un essai par écheveau comprenant dix épreuves	220
Le même essai en atmosphère standard	300
Un essai de tissu à la traction (comprenant deux épreuves)	150
Le même essai en atmosphère standard	200
Un essai de tissu à la perforation (comprenant deux épreuves)	150
Le même essai en atmosphère standard	200
Une épreuve de résistance sur tissu selon la norme G 07-001 (cinq casses en chaîne et cinq casses en trame en atmosphère standard)	825
Un essai de torsion (dix épreuves)	230

Pour les essais précédents, il est fait un rabais de 25 p. 100 lorsqu'il est demandé:

Pour les fils: au moins dix essais, soit cent épreuves.

Pour les tissus: au moins vingt épreuves.

7° *Analyse de laboratoire.*

Par dosage	700

8° *Détermination des taux de reprise, par mesure hygrométrique.*

L'épreuve	1.000

9° *Mesurage des tissus.*

Par pièce ou coupe mesurée:	
Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire	30
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition	60

II. — Opérations accessoires et magasinage

A. — Soie naturelle: se conformer aux règles et tarifs de la condition des soies de Lyon.

B. — Autres textiles que la soie naturelle:

Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	200
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	20
b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 grammes, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	260
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	26
c) Caisses contenant des bobines ou canettes d'un poids égal ou inférieur à 20 grammes, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	350
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	35
d) Caisses contenant des bobines « Alexandre », au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	140
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	14
e) Caisses contenant des bottes ou paquets de fils en écheveaux, par botte ou paquet réencaisse	2
Minimum de perception:	
Par caisse normale de filature	40
Par caisse incomplète ou caissette	20

Fermeture des caisses.

Pour refermer une caisse:	
Ordinaire	35
Grande, dite d'exportation	45
Pour poser des équerres, par équerre	40
Dépose et repose de cercles, par caisse	60
Cerclage, par cercle	38

Couture des balles.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées. Pour les autres, elle est payée, par balle	30

Comptage des écheveltes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée par botte de 5 kg	105

Comptage des bobines en caisse.

Il est perçu pour cette opération une taxe égale à celle du réencaissage proprement dit.

Prélèvement, emballage et envoi d'échantillons, remise des épreuves.

Gratuit pour toute référence prise à la condition publique et non emballée.

Pour ballots sous toile:	
Jusqu'à 5 kg	70
Par 5 kg supplémentaires	48
Pour ballots sous papier:	
Jusqu'à 5 kg	38
Par 5 kg supplémentaires	10

Service des expéditions et réceptions des marchandises par embranchement particulier.

a) Expédition comprenant raccordement et tous autres frais d'expédition:
Par 100 kg sans fractionnement..... 25 F.
b) Arrivages:
Par 100 kg sans fractionnement..... 15

Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et du numéro:
Balle de peigné..... 53
Balle de blousse ou laine lavée..... 60
Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure.
Prix du syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing, augmenté de 13 p. 100:
Inscription d'une marque..... 6
Inscription d'un numéro..... 6

Manutentions diverses.

Prix selon temps passé et fournitures, l'heure d'ouvrier est comptée à raison de..... 150
Minimum de perception..... 75

Séjour et assurance.

Le tarif des différentes taxes de séjour et d'assurance est le suivant:

a) Droit fixe d'assurance:
Il est perçu d'office sur toutes marchandises non reprises immédiatement un droit fixe d'assurance: par 100 kg sans fractionnement 32
Le droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement.

b) Taxe de séjour et d'assurance:
Il est perçu par période de dix jours sans fractionnement une taxe de séjour et d'assurance: par 100 kg sans fractionnement 90

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Roubaix.

Le ministre de l'intérieur et du commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 27 octobre 1899 qui a autorisé la chambre de commerce de Roubaix à établir un bureau public de conditionnement et a approuvé les statuts de cet établissement;

Vu le décret du 20 août 1909 qui a autorisé ladite chambre de commerce à administrer le bureau public de conditionnement créé à Roubaix par la municipalité de cette ville en vertu du décret du 31 août 1858, et a modifié les statuts du bureau public de conditionnement établi par la chambre de commerce;

Vu les décrets qui ont modifié lesdits statuts;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Roubaix, en date du 9 mai 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Roubaix sont fixés comme suit:

I. — OPÉRATIONS PRINCIPALES

A. — Soie naturelle: se conformer aux tarifs et règlements de la condition des soies de Lyon.

B. — Textiles autres que la soie naturelle:

1° *Pesage.*

Colis conditionnés: par 100 kg sans fractionnement..... 20 F.
Colis non conditionnés: par 100 kg sans fractionnement 40

2° *Tares.*

Constatation de la tare d'une balle comprenant manutention et fourniture pour le remballage..... 110
Constatation de la tare de deux paquets (pour les parties ou paquets non emballés)..... 51
Constatation de la tare d'une caisse..... 51
Constatation de la tare d'une caisse avec transvasement. 51
Constatation de la tare des tubes:

a) Lorsque le conditionnement est demandé (il est fait un nombre d'épreuves de tares de tubes égal à celui des épreuves de conditionnement, sans fractionnement par demi-épreuve): l'épreuve..... 11 F.

b) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé (minimum 2 épreuves):
Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve..... 116
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé, par épreuve.... 58

3° *Conditionnement.*

Les prix de l'épreuve et de la demi-épreuve de conditionnement sont respectivement les suivants:
Laines et fibrannes filées, fils de rayonne:
L'épreuve 530
La demi-épreuve..... 260
Laines et fibrannes à tous autres états que les fils:
L'épreuve 430
La demi-épreuve..... 215
Coton filé, chanvre, lin, jute et autres textiles végétaux:
L'épreuve 240
La demi-épreuve..... 120

Dévidage.

Le dévidage des fils sur tubes est payé:
Par épreuve..... 120
Par demi-épreuve..... 60
Le dévidage du fil en grosses bobines du type dit « Alexandre » est passible d'une double taxe, soit:
Par épreuve..... 250
Par demi-épreuve..... 125
Ce tarif s'applique en comptant autant d'épreuves de dévidage que d'épreuves de conditionnement.

4° *Titrage et numérotage.*

1° Lorsque la partie est en même temps conditionnée. Fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc., l'épreuve de numérotage..... 150
2° Lorsque la partie sur laquelle est demandé le titrage ou le numérotage n'est pas conditionnée.
Echantillons isolés: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.
L'épreuve de numérotage non conditionnée..... 150
L'épreuve de numérotage conditionnée:
Pour la première..... 300
Pour les suivantes..... 150

5° *Dégraissage et détermination des charges.*

Pour tous les textiles: l'épreuve..... 460

6° *Essais dynamométriques et de torsion.*

Essais dynamométriques:
Un essai fil à fil comprenant dix épreuves..... 110
Le même essai en atmosphère standard selon la norme G07-003 200
Un essai par écheveute comprenant dix épreuves..... 220
Le même essai en atmosphère standard..... 300
Un essai de tissu à la traction (comprenant deux épreuves) 150
Le même essai en atmosphère standard..... 200
Un essai de tissu à la perforation (comprenant deux épreuves) 150
Le même essai en atmosphère standard..... 200
Une épreuve de résistance sur tissu selon la norme G07-001 (cinq casses en chaîne et cinq casses en trame en atmosphère standard)..... 825
Un essai de torsion (dix épreuves)..... 230
Pour les essais précédents, il est fait un rabais de 25 p. 100 lorsqu'il est demandé:
Pour les fils: au moins dix essais, soit cent épreuves.
Pour les tissus: au moins vingt épreuves.

7° *Analyse de laboratoire.*

Par dosage..... 720

8° *Détermination des taux de reprise par mesure hygrométrique.*

L'épreuve 1.000

Mesurage des tissus.

Par pièce ou coupe mesurée:
Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire 30
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition..... 60

II. — OPÉRATIONS ACCESSOIRES ET MAGASINAGE

A. — Soie naturelle: se conformer aux règles et tarifs de la condition des soies de Lyon:

B. — Autres textiles que la soie naturelle;

Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 200 F.
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 20
b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 g.
Au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 260
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 26
c) Caisses contenant des bobines ou canettes d'un poids égal ou inférieur à 20 g, au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 350
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 35
d) Caisses contenant des bobines « Alexandre », au poids brut:
Jusqu'à 100 kg..... 140
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires..... 14
e) Caisses contenant des bottes ou paquets de fils en écheveaux, par botte ou paquet réencaissé..... 2
Minimum de perception:
Par caisse normale de filature..... 40
Par caisse incomplète ou caissette..... 20

Fermeture de caisses.

Pour refermer une caisse:
Ordinaire..... 35
Grande, dite d'exportation..... 45
Pour poser des équerres, par équerre..... 10
Dépose et repose de cercles, par caisse..... 60
Cerclage, par cercle..... 38

Couture des balles.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées. Pour les autres, elle est payée par balle..... 30

Comptage des échevettes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée par botte de 5 kg..... 105

Comptage des bobines en caisse.

Il est perçu pour cette opération une taxe égale à celle du réencaissage proprement dit.

Prélèvement, emballage et envoi d'échantillons, remise des épreuves.

Gratuit pour toute référence prise à la condition publique et non emballée.
Pour ballots sous toile:
Jusqu'à 5 kg..... 70
Par 5 kg supplémentaires..... 18
Pour ballots sous papier:
Jusqu'à 5 kg..... 38
Par 5 kg supplémentaires..... 10

Service des expéditions et réceptions des marchandises par embranchement particulier.

a) Expédition comprenant raccordement et tous autres frais d'expédition:
Par 100 kg sans fractionnement..... 25
b) Arrivages:
Par 100 kg sans fractionnement..... 15
Les industriels de la région qui livrent habituellement leurs marchandises par camions à la condition publique sont exonérés des frais d'arrivage lorsqu'ils livrent par wagon sur embranchement particulier.

Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et du numéro:
Balle de peigné..... 53
Balle de blousse ou laine lavée..... 60
Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure:
Prix du syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing, augmenté de 15 p. 100:
Inscription d'une marque..... 6
Inscription d'un numéro..... 6

Manutentions diverses.

Prix selon temps passé et fournitures, l'heure d'ouvrier est comptée à raison de..... 150
Minimum de perception..... 75

Séjour et assurance.

Le tarif des différentes taxes de séjour et d'assurance est le suivant:
a) Droit fixe d'assurance:
Il est perçu d'office sur toutes marchandises non reprises immédiatement un droit fixe d'assurance: par 100 kg sans fractionnement..... 32
Le droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement.
b) Taxe de séjour et d'assurance:
Il est perçu par période de dix jours sans fractionnement une taxe de séjour et d'assurance: par 100 kg sans fractionnement..... 90 F.
Cette taxe est appliquée dans les conditions suivantes:
1° Lots simplement pesés ou n'ayant subi aucune opération de conditionnement: la taxe est appliquée à partir du sixième jour.
2° Lots conditionnés partiellement: la taxe est appliquée à partir du onzième jour.
3° Lots conditionnés entièrement:
a) Laines peignées et filées et soies: la taxe est appliquée à partir du vingt-et-unième jour;
b) Laines lavées, blousses, déchets, coton filé et toutes autres matières: la taxe est appliquée à partir du onzième jour.
Observations. — Lorsque des marchandises sont déposées dans les magasins de la condition avant l'arrivée des instructions relatives aux opérations à effectuer, lesdites instructions doivent être remises dans les quatre jours qui suivent le dépôt de la marchandise, étant bien entendu que le calcul des frais de séjour et assurance est établi à partir du jour de la présentation de ces marchandises.
Si les instructions ne sont pas remises dans le délai de quatre jours indiqué ci-dessus, les marchandises sont pesées d'office pour leur enregistrement sur les livres de la condition et sont passibles du droit fixe d'assurance de 30 F et, dès le sixième jour, de la taxe de séjour et d'assurance.

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement administré par la chambre de commerce de Tourcoing.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur;

Vu le décret du 11 février 1863 qui a autorisé la ville de Tourcoing à établir un bureau public de conditionnement et a approuvé les statuts de cet établissement;

Vu les décrets qui ont modifié lesdits statuts;

Vu le décret du 26 février 1936 qui a approuvé les nouveaux statuts de cet établissement;

Vu la délibération par laquelle le conseil municipal de Tourcoing a demandé la modification des tarifs de la condition publique de cette ville,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau public de conditionnement de Tourcoing sont fixés comme suit:

I. — OPÉRATIONS PRINCIPALES

A. — Soie naturelle: il sera fait application des tarifs et règlements de la condition des soies de Lyon.

B. — Textiles autres que la soie naturelle:

1° *Pesage.*

Colis conditionnés: par 100 kg, sans fractionnement..... 20 F.
Colis non conditionnés: par 100 kg, sans fractionnement... 40

2° *Tare.*

Constatation de la tare d'une balle (comprenant manutention et fourniture pour le rembaflage)..... 110
Constatation de la tare de deux paquets (pour les parties ou paquets non emballés)..... 51
Constatation de la tare d'une caisse (avec ou sans transvasement)..... 51
Constatation de la tare des tubes:
a) Lorsque le conditionnement est demandé, il est fait un nombre d'épreuves de tares de tubes égal à celui des épreuves de conditionnement, sans fraction par demi-épreuve; l'épreuve..... 11
b) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé (minimum deux épreuves):
Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve..... 116
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé par épreuve..... 58

3° *Conditionnement.*

Les prix de l'épreuve et de la demi-épreuve de conditionnement sont respectivement les suivants:

Laines filées, fils de rayonne:	
L'épreuve	530 F.
La demi-épreuve	260
Laines à tous autres états que les fils:	
L'épreuve	430
La demi-épreuve	215
Coton filé, chanvre, lin, jute et autres textiles:	
L'épreuve	240
La demi-épreuve	120

Dévidage.

Le dévidage des fils sur tubes est payé:	
Par épreuve	120
Par demi-épreuve	60
Le dévidage du fil en grosses bobines du type dit « Alexandre » est passible d'une double taxe, soit:	
Par épreuve	250
Par demi-épreuve	125

Ce tarif s'applique en comptant autant d'épreuves de dévidage que d'épreuves de conditionnement.

4° *Titrage et numérotage.*

1° Lorsque la partie est en même temps conditionnée: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc:	
L'épreuve de numérotage	150
2° Lorsque la partie sur laquelle est demandé le titrage ou le numérotage n'est pas conditionnée:	
Echantillons isolés:	
Fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.:	
L'épreuve de numérotage sans conditionnement	150
L'épreuve de numérotage avec conditionnement:	
Pour la première	300
Pour les suivantes	150

5° *Dégraissage et détermination des charges.*

Pour tous textiles, l'épreuve	160

6° *Essais dynamométriques et de torsion.*

Essais dynamométriques:	
Un essai fil à fil (comprenant dix épreuves)	150
Le même essai en atmosphère standard selon la norme G 07-003	200
Un essai par échevette (comprenant dix épreuves)	220
Le même essai en atmosphère standard	300
Un essai de tissu à la traction (comprenant deux épreuves)	150
Le même essai en atmosphère standard	200
Un essai de tissu à la perforation (comprenant deux épreuves)	150
Le même essai en atmosphère standard	200
Une épreuve de résistance sur tissu selon la norme G 07-001 (5 casses en chaine et 5 casses en trame en atmosphère standard)	825
Un essai de torsion (sur 10 fils)	230

Pour les essais précédents, il est fait un rabais de 25 p. 100 lorsqu'il est demandé:

Pour les fils, au moins dix essais, soit cent épreuves.
Pour les tissus: au moins vingt épreuves.

7° *Analyse des textiles.*

L'essai	720

8° *Détermination des taux de reprises par mesure hygrométrique.*

L'épreuve	1.000

9° *Mesurage des tissus.*

Par pièce ou coupe mesurée:	
Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire	30
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition	60

II. — Opérations accessoires et magasinage

A. — Soie naturelle. — Il sera fait application des règles et tarifs de la condition des soies de Lyon.

B. — Autres textiles que la soie naturelle:

Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	200
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	20
b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 grammes, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	260
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	25
c) Caisses contenant des bobines ou canettes d'un poids égal ou inférieur à 20 grammes, au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	350 F.
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	35
d) Caisses contenant des bobines « Alexandre », au poids brut:	
Jusqu'à 100 kg	140
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	14
e) Caisses contenant des bottes ou paquets de fils en écheveaux, par botte ou paquet réencaissé	2
Minimum de perception:	
Par caisse normale de filature	40
Par caisse incomplète ou caissette	20

Fermeture des caisses.

Pour refermer une caisse:	
Ordinaire	35
Grande, dite d'exportation	45
Pour poser des équerres, par équerre	10
Dépose et repose de cercles, par caisse	60
Cerclage, par cercle	38

Couture des balles.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées. Pour les autres, elle est payée, par balles. 30

Comptage des échevettes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée, par botte de 5 kg 105

Comptage des bobines en caisse.

Il sera perçu pour cette opération une taxe égale à celle de réencaissage proprement dit.

Prélèvement, emballage et envoi d'échantillons.

Gratuit pour toute référence prise à la condition publique et non emballée.

Pour ballots sous toile:	
Jusqu'à 5 kg	70
Par 5 kg supplémentaires	18
Pour ballots sous papier:	
Jusqu'à 5 kg	38
Par 5 kg supplémentaires	10

Service des expéditions et réceptions des marchandises par embranchement particulier.

a) Expédition comprenant raccordement et tous autres frais d'expédition:	
Par 100 kg, sans fractionnement	25
b) Arrivages:	
Par 100 kg, sans fractionnement	15

Les industriels de la région qui livrent habituellement leurs marchandises par camions à la condition sont exonérés des frais d'arrivage lorsqu'ils livrent par wagon sur embranchement particulier.

Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et le numéro:

Balle de peigné	53
Balle de blousse ou laine lavée	60

Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure: prix du syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing, augmenté de 15 p. 100:

Inscription d'une marque	6
Inscription d'un numéro	6

Manutentions diverses.

Prix selon temps passé et fournitures. L'heure d'ouvrier est comptée à raison de	150
Minimum de perception	75

Séjour et assurance.

Le tarif des différentes taxes de séjour et d'assurance est le suivant:

a) Droit fixe d'assurance: il est perçu d'office sur toutes marchandises non reprises immédiatement un droit fixe d'assurance: par 100 kg sans fractionnement 32

Le droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement;

b) Taxe de séjour et d'assurance: il est perçu par période de dix jours sans fractionnement une taxe de séjour et d'assurance: par 100 kg sans fractionnement 90

Cette taxe est appliquée dans les conditions suivantes:

1° Lots simplement pesés ou n'ayant subi aucune opération de conditionnement. La taxe est appliquée à partir du sixième jour;

2° Lots conditionnés partiellement. La taxe est appliquée à partir du onzième jour;

3° Lots conditionnés entièrement:

a) Laines peignées et filées et soies: la taxe est appliquée à partir du vingt et unième jour;

b) Laines lavées, blousses, déchets, coton filé et toutes autres matières. La taxe est appliquée à partir du onzième jour.

Lorsque les marchandises sont déposées dans les magasins de la condition avant l'arrivée des instructions relatives aux opérations à effectuer, lesdites instructions doivent être remises dans les quatre jours qui suivent le dépôt de la marchandise, étant entendu que le calcul des frais de séjour et assurance est établi à partir du jour de la présentation de ces marchandises.

Si les instructions ne sont pas remises dans le délai de quatre jours indiqué ci-dessus, les marchandises sont pesées d'office pour leur enregistrement sur les livres de la condition, et sont passibles du droit fixe d'assurance de 32 F et dès le sixième jour de la taxe de séjour et d'assurance.

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la ville de Tourcoing, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 30 juin 1950, les soixante-quatre normes françaises suivantes:

Métallurgie.

NF A 06-214. — Analyse chimique des ferro et silico-alliages. — Dosage du vanadium.

Tuyauteries.

NF E 29-001. — Tuyauteries: diamètres normaux.
NF E 29-201. — Tuyauteries: dimensions de raccordement des brides rondes, pressions nominales jusqu'à PN n° 100.
NF E 29-202. — Tuyauteries d'usine: dimensions de raccordement des brides ovales, pressions nominales jusqu'à PN n° 25.

Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé.

NF E 29-211. — Pression nominale 16: brides rondes.
NF E 29-212. — Pression nominale 25: brides rondes.
NF E 29-213. — Pression nominale 40: brides rondes.
NF E 29-214. — Pression nominale 64: brides rondes.
NF E 29-215. — Pression nominale 100: brides rondes.
NF E 29-221. — Tuyauteries d'usine: brides à braser, pressions nominales 2,5 et 6, brides rondes.

Tuyauteries d'usine: brides mandrinées.

NF E 29-231. — Pressions nominales 2,5 et 6: brides rondes.
NF E 29-232. — Pression nominale 10: brides rondes.
NF E 29-233. — Pression nominale 16: brides rondes.
NF E 29-234. — Pression nominale 25: brides rondes.

Tuyauteries d'usine: brides vissées.

NF E 29-261. — Pressions nominales 2,5 et 6: brides rondes.
NF E 29-262. — Pression nominale 10: brides rondes.
NF E 29-263. — Pression nominale 16: brides rondes.
NF E 29-271. — Pressions nominales 2,5 et 6: brides ovales.

Tuyauteries d'usine: brides à souder plates.

NF E 29-281. — Pressions nominales 2,5 et 6: brides rondes.
NF E 29-282. — Pression nominale 10: brides rondes.
NF E 29-283. — Pression nominale 16: brides rondes.

Tuyauteries d'usine: brides à souder à collerette.

NF E 29-284. — Pression nominale 16: brides rondes.
NF E 29-285. — Pression nominale 25: brides rondes.
NF E 29-286. — Pression nominale 40: brides rondes.
NF E 29-287. — Pression nominale 64: brides rondes.
NF E 29-290. — Tuyauteries d'usine: brides tournantes, pressions nominales 2,5, 6 et 10, brides rondes.

Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé plat.

NF E 29-292. — Pression nominale 2,5: brides rondes.
NF E 29-293. — Pression nominale 6: brides rondes.
NF E 29-294. — Pression nominale 10: brides rondes.
NF E 29-295. — Pression nominale 16: brides rondes.

Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé à collerette.

NF E 29-296. — Pression nominale 16: brides rondes.
NF E 29-297. — Pression nominale 25: brides rondes.
NF E 29-298. — Pression nominale 40: brides rondes.

Raccords démontables à joint plat ou à joint conique pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre.

NF E 29-532 — Ecrous-raccords: pression nominale 10.

Raccords démontables à joint plat pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre.

NF E 29-533. — Mamelons: pression nominale 10.
NF E 29-534. — Douilles: pression nominale 10.

Raccords démontables à joint conique pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre.

NF E 29-536. — Mamelons: pression nominale 10.
NF E 29-537. — Douilles: pression nominale 10.

Industrie mécanique: outils de tournage et de rabotage.

NF E 66-301. — Caractéristiques d'affûtages et définitions.
NF E 66-305. — Mises en carbure: dimensions.
NF E 66-311. — Outils droits à charioter, à droite et à gauche.
NF E 66-312. — Outils coudés à charioter, à droite et à gauche.
NF E 66-313. — Outils couteaux, à droite et à gauche.
NF E 66-314. — Outils à dresser d'angle, à droite et à gauche.
NF E 66-315. — Outils à dresser les faces, à droite et à gauche.
NF E 66-316. — Outils à retoucher.
NF E 66-317. — Outils pelle.
NF E 66-318. — Outils à saigner, déportés à droite et déportés à gauche.
NF E 66-319. — Outils à tronçonner, déportés à droite et déportés à gauche.
NF E 66-320. — Outils à fileter extérieurement, déportés à droite et déportés à gauche.
NF E 66-321. — Outils à aléser.
NF E 66-322. — Outils à dresser les fonds.
NF E 66-323. — Outils à chambrer.
NF E 66-324. — Outils à fileter intérieurement.

Matériel de transport ferroviaire.

NF F 01-055. — Tendeurs: lanternes et tiges de traction.
NF F 03-011. — Vis à encoches fraisées bombées à 90°, à bout pointu, pour métaux. — Diamètres de 4 à 6 mm.

Combustibles solides.

NF M 03-004. — Détermination des matières volatiles.
NF M 10-001. — Classification d'après la nature des houilles, des anthracites et de leurs mélanges.

Bâtiments: généralités.

NF P 06-001. — Hypothèses de calcul: charges permanentes et surcharges à admettre dans les constructions.

Industries chimiques: essais des eaux.

NF T 90-006. — Mesure colorimétrique du pH.
NF T 90-007. — Dosage de la silice.

Industrie de l'alimentation.

NF V 57-001. — Huile de colza raffinée

Couleurs.

NF X 08-001. — Terminologie de base.
NF X 08-003. — Couleurs de signalisation pour les ateliers.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 30 juin 1950, les cinquante normes françaises suivantes:

NF E 29-001. — Tuyauteries: diamètres nominaux (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-201. — Tuyauteries: brides rondes: dimensions de raccordement, pressions nominales jusqu'à PN n° 100 (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-202. — Tuyauteries d'usine: dimensions de raccordement des brides ovales, pressions nominales jusqu'à PN n° 25 (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-211. — Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé, pression nominale n° 16, brides rondes (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-212. — Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé, pression nominale n° 25, brides rondes (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-213. — Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé, pression nominale n° 40, brides rondes (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-214. — Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé, pression nominale n° 64, brides rondes (homologuée en octobre 1939).
NF E 29-215. — Tuyauteries d'usine: brides de tuyaux en acier moulé, pression nominale n° 100, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-221. — Tuyauteries d'usine: brides à braser, pressions nominales nos 2,5 et 6, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-231. — Tuyauteries d'usine: brides mandrinées, pressions nominales nos 2,5 et 6, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-232. — Tuyauteries d'usine: brides mandrinées, pression nominale no 10, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-233. — Tuyauteries d'usine: brides mandrinées, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-235. — Tuyauteries d'usine: brides mandrinées, pression nominale no 25, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-261. — Tuyauteries d'usine: brides vissées, pressions nominales nos 2,5 et 6, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-262. — Tuyauteries d'usine: brides vissées, pression nominale no 10, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-263. — Tuyauteries d'usine: brides vissées, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-271. — Tuyauteries d'usine: brides ovales vissées, pressions nominales nos 2,5 et 6 (homologuée en mars 1932).

NF E 29-281 — Tuyauteries d'usine: brides à souder plates, pressions nominales nos 2,5 et 6, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-282. — Tuyauteries d'usine: brides à souder plates, pression nominale no 10, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-283. — Tuyauteries d'usine: brides à souder plates, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-284. — Tuyauteries d'usine: brides à souder à collerette, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-285 — Tuyauteries d'usine: brides à souder à collerette, pression nominale no 25, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-286. — Tuyauteries d'usine: brides à souder à collerette, pression nominale no 40, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-287 — Tuyauteries d'usine: brides à souder à collerette, pression nominale no 64, brides rondes (homologuée en juin 1938).

NF E 29-290 — Tuyauteries d'usine: brides tournantes, pressions nominales nos 2,5, 6 et 10, brides rondes (homologuée en mars 1932).

NF E 29-292. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé plat, pression nominale no 2,5, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-293. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé plat, pression nominale no 6, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-294. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé plat, pression nominale no 10, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-295. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé plat, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-296. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé à collerette, pression nominale no 16, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-297. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé à collerette, pression nominale no 25, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-298. — Tuyauteries d'usine: brides libres sur collet soudé à collerette, pression nominale no 40, brides rondes (homologuée en juin 1939).

NF E 29-532. — Raccords démontables à joint plat ou à joint conique pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre, écrous-raccords, pression nominale no 10 (homologuée en février 1943).

NF E 29-533. — Raccords démontables à joint plat pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre, mamelons, pression nominale no 10 (homologuée en février 1943).

NF E 29-534. — Raccords démontables à joint plat pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre, douilles, pression nominale no 10 (homologuée en février 1943).

NF E 29-536. — Raccords démontables à joint conique pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre: mamelons, pression nominale no 10 (homologuée en février 1943).

NF E 29-537. — Raccords démontables à joint conique pour tubes plomb, fer ou éventuellement cuivre: douilles, pression nominale no 10 (homologuée en février 1943).

NF E 66-301. — Outils de tournage et de rabotage: généralités (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4001).

NF E 66-302. — Sections des aciers à outils: ronds, aciers pour outils forgés, octogonaux (homologuée en mars 1931) (ex. CNM 251).

NF E 66-311. — Outils à charioter, à dégrossir: couteaux obliques, droits, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4002).

NF E 66-312. — Outils à charioter à finir: droits, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4003).

NF E 66-313. — Outils à charioter à dresser: coudés, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4004).

NF E 66-314 — Couteaux latéraux: pris dans la barre ou forgés, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4005).

NF E 66-321 — Outils à raccorder et à dresser: planes à arête oblique, forgés, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4006).

NF E 66-322. — Outils à raccorder coudés, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4009).

NF E 66-326. — Outils à planer et à défoncer (symétriques ou déportés, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4007).

NF E 66-331. — Outils à écrouter ou à « retoucher »: droits, avec ou sans mise rapportée (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4008).

NF E 66-336. — Outils à fileter extérieurement (homologuée en juillet 1935) (ex. CNM 4010).

NF M 03-001. — Détermination des matières volatiles (homologuée en avril 1937)

NF M 10-001. — Combustibles solides: classification des houilles et des anthracites d'après leur nature (homologuée en mai 1948).

Fait à Paris, le 2 août 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Abrogation de la décision no 17 du comité d'organisation de la production du sel relative aux zones normales d'action des groupes producteurs.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi no 46-827 en date du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels;

Vu le décret no 46-278 en date du 30 mai 1946 portant dissolution de comités d'organisation et d'offices professionnels, et notamment du comité d'organisation de la production du sel;

Vu l'arrêté interministériel du 6 mars 1947, fixant en ce qui concerne le comité d'organisation de la production du sel, les conditions d'application de la loi du 26 avril 1946,

Arrêtent:

Art. 1er. — La décision no 17 du comité d'organisation de la production du sel relative aux zones d'action des groupes producteurs, maintenue provisoirement en vigueur par l'article 4 de l'arrêté susvisé du 6 mars 1947, est abrogée.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1950.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 8 août 1950:

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 26 juin 1950 portant nomination de M. d'Avout (Jacques), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, en qualité d'administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1950, sont rapportées.

M. d'Avout (Jacques), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 juillet 1950, M. Risbec (Jean), directeur de laboratoire de 1re classe après trois ans des services de l'agriculture aux colonies, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté avec effet du 18 août 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 juillet 1950, la situation administrative de M. Auguste (Alcide), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint de 3e classe pour compter du 5 décembre 1943;
Ingénieur adjoint de 2e classe pour compter du 1er janvier 1945,

avec prélèvement de 11 mois et 4 jours de rappels pour services militaires pour cette promotion.

Reclassé dans le nouveau cadre de l'agriculture aux colonies au grade d'ingénieur adjoint de 1re classe avant 4 ans pour compter du 6 avril 1946.

M. Auguste conservera dans son nouveau grade un rappel de 5 mois et 14 jours de services militaires.

Le présent reclassement ne comporte aucun rappel de traitement sauf en ce qui concerne la promotion à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint pour compter du 6 avril 1946.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 31 juillet 1950, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Fournade (Paul), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies.

M. Tournade devra rembourser à l'administration d'outre-mer les sommes dont il est redevable conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 18 septembre 1945.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 juillet 1950, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Duchesne (Jacques), chef de travaux de laboratoire de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies.

M. Duchesne devra rembourser à l'administration de la France d'outre-mer la totalité des sommes dont il est redevable, conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 15 octobre 1946.

Enseignement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 29 juillet 1950, sont nommés inspecteurs primaires stagiaires et affectés dans les territoires où ils sont actuellement détachés:

MM. Waast (Pierre), instituteur détaché au Cameroun.

Dages (André), instituteur détaché en Afrique occidentale française.

Valet (Paul), instituteur détaché en Afrique occidentale française.

Ces inspecteurs primaires seront classés dans les cadres locaux de l'enseignement des territoires considérés.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Circulaire n° 148 S. S. du 29 juillet 1950 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a, au cours de sa réunion du 27 juillet 1950, pris un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des praticiens.

En premier lieu, ladite commission a approuvé les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions intervenues entre les caisses régionales de sécurité sociale et des syndicats de chirurgiens dentistes. Ces tarifs figurent au tableau I ci-annexé.

D'autre part, la commission nationale a également décidé d'approuver les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions de sages-femmes. Ces tarifs figurent au tableau II ci-annexé.

Par ailleurs, les tarifs prévus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg et le syndicat régional des kinésithérapeutes de Strasbourg ont été approuvés ainsi que les tarifs inclus dans la convention signée entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rennes et le syndicat des infirmiers d'Ille-et-Vilaine. Ces tarifs figurent au tableau III ci-annexé.

Il convient de préciser que le syndicat des infirmiers d'Ille-et-Vilaine n'était pas habilité à signer une convention engageant l'ensemble des auxiliaires médicaux du département, les tarifs inclus dans la convention approuvée par la commission nationale ne valent qu'en ce qui concerne les infirmiers et infirmières, les tarifs fixés par voie d'autorité devant continuer à servir de base pour le calcul des remboursements des actes effectués par les autres auxiliaires médicaux du département (masseurs et kinésithérapeutes).

Je vous serais obligé de vouloir bien porter les décisions dont il s'agit à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription en leur demandant de leur donner toute publicité désirable.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

TABLEAU I

Tarifs conventionnels des chirurgiens dentistes approuvés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	C	V	VD	VN	D	IK	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Allier	230	275	450	650	150	23	3 août.
Cantal	180	230	400	500	145	23	3 août.
Côtes-du-Nord	250	300	525	750	»	25	3 août.
Nord	225	250	450	650	140	23	3 août.

TABLEAU II

Tarifs conventionnels de sages-femmes approuvés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	FORFAITS d'accouchements.		SF	C	Y	VD	VN	IK	DATE D'EFFET
	Simple	Gémellaire.							
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Cantal	5.100	6.300	100	170	210	370	525	25	3 août.
Hautes-Alpes	5.000	5.000	75	»	»	»	»	25	3 août.
Bouches-du-Rhône:									
Marseille	8.100	9.000	140	220	260	455	650	25	
Département	5.400	6.300	100	170	210	370	525	25	3 août.
Hérault	5.400	6.300	100	170	210	370	525	25	3 août.

TABLEAU III

Tarifs conventionnels d'auxiliaires médicaux approuvés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	LETTRE CLÉ AM	INDEMNITÉ FIXE de déplacement dans la localité.	IK	MAJORATION POUR SOINS au domicile du malade.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.		
Syndicat régional de Strasbourg:					
Départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle)...	80	30	15 plaine. 19 montagne.	Dimanche: 55 F..... Nuit: 85 F.....	3 août.
Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Metz.....	80	40	»	Dimanche: 55 F..... Nuit: 85 F.....	3 août.
Ille-et-Vilaine (infirmiers).....	400	30	30	Dimanche: 40 F..... Nuit: 60 F.....	3 août.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Agrément d'une coopérative salicole.

Par arrêté du 31 juillet 1950, est agréée la coopérative salicole de Beauvoir-sur-Mer. Siège social: mairie de Beauvoir-sur-Mer (Vendée).

Régime de l'échange blé-pain, blé-farine ou farine-pain.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1950, page 8019, 4re colonne:

Article 1er, 23e ligne, au lieu de: « 3° Les cotisations ou taxes ou redevances », lire: « 3° Les cotisations, taxes ou redevances ».

Article 2, 11e ligne, au lieu de: « Elles donnent lieu, pour les quantités de blé ou de seigle qu'elles représentent, au versement d'une redevance dont le montant... », lire: « Elles donnent lieu, pour les quantités de blé ou de seigle qu'elles représentent, au versement par le déclarant d'une redevance dont le montant... ».

Article 3, 5e ligne, au lieu de: « Lorsque le montant total desdites taxes atteint 300 F, le payement peut en être effectué par obligations cautionnées, à quatre mois d'échéance, dans les conditions fixées par l'article 672 du décret portant codification de la législation en matière de contributions indirectes », lire: « Lorsque le montant total desdites taxes atteint 25.000 F, le payement peut en être effectué par obligations cautionnées, à quatre mois d'échéance, dans les conditions fixées par l'article 1698 du code général des impôts ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Date et lieu d'ouverture pour l'année 1950, de la session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical dans les institutions privées de jeunes aveugles.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté validé du 25 avril 1942, modifié par les arrêtés des 20 avril 1946 et 15 décembre 1947, instituant l'agrément des établissements privés d'enfants sourds-muets et aveugles et créant un certificat d'aptitude pour l'enseignement des sourds-muets et un certificat d'aptitude pour l'enseignement des aveugles dans ces établissements;

Vu l'arrêté du 23 avril 1946 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement privé des aveugles;

Vu l'arrêté du 22 août 1947, modifié par l'arrêté du 22 novembre 1947, relatif à l'agrément des établissements privés d'enseignement aux aveugles et sourds-muets, et notamment ses articles 1er (§ 5) et 3 (§ 3);

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical des enfants aveugles dans les établissements privés auront lieu, pour l'année 1950, à l'institution nationale des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Art. 2. — Les épreuves commenceront le 23 octobre 1950.

Art. 3. — Les candidatures devront être adressées au ministère de la santé publique et de la population avant le 15 septembre 1950.

Le dossier d'inscription comprendra:

1° Une demande d'inscription sur papier timbré;
2° Un acte de naissance;
3° Un certificat de nationalité;
4° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° La ou les attestations justifiant de deux années au moins de participation effective à l'enseignement, à raison de dix heures par semaine dans un établissement d'aveugles;
7° Le certificat médical de non contagiosité prévu à l'article 9 du décret du 26 novembre 1946.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Date et lieu d'ouverture pour l'année 1950, de la session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude du premier degré à l'enseignement général dans les institutions privées de jeunes aveugles.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté validé du 25 avril 1942, modifié par les arrêtés des 20 avril 1946 et 15 décembre 1947, instituant l'agrément des établissements privés d'enfants sourds-muets et aveugles et créant un certificat d'aptitude pour l'enseignement des sourds-muets et un certificat d'aptitude pour l'enseignement des aveugles dans ces établissements;

Vu l'arrêté du 23 avril 1946 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement privé des aveugles;

Vu l'arrêté du 22 août 1947, modifié par l'arrêté du 22 novembre 1947, relatif à l'agrément des établissements privés d'enseignement aux aveugles et sourds-muets, et notamment les articles 1er (§ 5) et 3 (§ 3);

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude du premier degré à l'enseignement général des enfants aveugles dans les établissements privés auront lieu, pour l'année 1950, à l'institution nationale des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Art. 2. — Les épreuves commenceront le 16 octobre 1950.

Art. 3. — Les candidatures devront être adressées au ministère de la santé publique et de la population avant le 15 septembre 1950.

Le dossier d'inscription comprendra:

1° Une demande d'inscription sur papier timbré;
2° Un acte de naissance;
3° Un certificat de nationalité;
4° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une copie certifiée conforme des diplômes requis à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 1946;
7° La ou les attestations justifiant de deux années au moins de participation effective à l'enseignement, à raison de dix heures par semaine dans un établissement d'aveugles;
8° Le certificat médical de non-contagiosité prévu à l'article 9 du décret du 26 novembre 1946.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Date et lieu d'ouverture pour l'année 1950 de la session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude du premier degré à l'enseignement général dans les institutions privées de sourds-muets.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté validé du 25 avril 1942, modifié par les arrêtés des 20 avril 1946 et 15 décembre 1947, instituant l'agrément des établissements privés d'enfants sourds-muets et aveugles et créant un certificat d'aptitude pour l'enseignement des sourds-muets et un certificat d'aptitude pour l'enseignement des aveugles dans ces établissements;

Vu l'arrêté du 23 avril 1946 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement privé des sourds-muets;

Vu l'arrêté du 22 août 1947, modifié par l'arrêté du 22 novembre 1947, relatif à l'agrément des établissements privés d'enseignement aux aveugles et sourds-muets, et notamment ses articles 1er (§ 5) et 3 (§ 3);

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude du premier degré à l'enseignement général des enfants sourds-muets dans les établissements privés auront lieu, pour l'année 1950, à l'institution nationale des sourds-muets, 254, rue Saint-Jacques, à Paris.

Art. 2. — Les épreuves commenceront le 16 octobre 1950.

Art. 3. — Les candidatures devront être adressées au ministère de la santé publique et de la population avant le 15 septembre 1950.

Le dossier d'inscription comprendra:

1° Une demande d'inscription sur papier timbré;
2° Un acte de naissance;
3° Un certificat de nationalité;
4° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une copie certifiée conforme des diplômes requis à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 1946;

7° La ou les attestations justifiant de deux années au moins de participation effective à l'enseignement, à raison de dix heures par semaine dans un établissement de sourds-muets;

8° Le certificat médical de non-contagiosité prévu par l'article 9 du décret du 26 novembre 1946.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUTINGUENET.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décrets des 18, 22 juillet et 9 août 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date des 18, 22 juillet et 9 août 1950, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date des 4 juillet 1950, 15 et 25 juillet 1950 constatant que les nominations et promotion ci-dessous n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Vaillaud (Marcel-Jacques), directeur à l'administration centrale; 31 annuités de services civils et militaires, officier du 6 juin 1946. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM.

Martin (Jean-Paul), administrateur au ministère des finances et des affaires économiques, directeur du cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones; 18 annuités de services civils et militaires. Titres exceptionnels;

Rivas (Emile-Edgar), receveur de 2e classe à Perregaux (Oran); 55 annuités de services civils et militaires.

Lagardère (Jean-Célestin), inspecteur à Bordeaux; 18 annuités de services civils et militaires.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 17 octobre 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 63 du règlement de l'Assemblée nationale sur les discussions d'urgence; 2° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions réglementaires relatives à la fixation de l'ordre du jour et à la procédure de discussion d'urgence. (Nos 8510, 9977, 10165. — Mme Germaine Peyroles, rapporteur.)

2. — Discussion: I. du projet de loi modifiant la loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture; II. des propositions de loi: 1° de M. Jean-Raymond Guyon et plusieurs de ses collègues tendant à l'organisation des offices agricoles départementaux; 2° de MM. Jacques Bardoux et Dixmier tendant à accroître les ressources et l'action des chambres d'agriculture; III. de la proposition de résolution de M. Jean Masson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à provoquer les élections complémentaires aux chambres d'agriculture par application de la loi du 3 janvier 1924. (Dispositions relatives au régime électoral des chambres d'agriculture.) (Nos 10218, 4212, 7178, 7422, 10850. — M. Lalle, rapporteur.)

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 1er août 1950.*
(*Journal officiel* du 2 août 1950.)

Dans le scrutin (n° 2711) sur l'amendement de M. Emile Hugues au chapitre 5021 du budget de l'intérieur (Taxes sur la publicité et les affiches au profit des communes):

M. Nisse, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 2 août 1950.*
(*Journal officiel* du 3 août 1950.)

Dans le scrutin (n° 2733) sur les amendements de MM. Moisan et Duprat à l'article 75 *ter* du projet relatif au développement des crédits pour 1950 (Suppression de l'article).

M. Nisse, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 3 août 1950.*
(*Journal officiel* du 4 août 1950.)

Dans le scrutin (n° 2739) sur le renvoi à la commission de la proposition relative aux déportés du travail:

M. Courant, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 3 août 1950.*
(*Journal officiel* du 4 août 1950.)

Dans le scrutin (n° 2743) sur l'amendement de M. Charpentier à l'article 1er du projet apportant une aide financière aux victimes des calamités agricoles (Nantissement des titres de l'emprunt-prélèvement):

M. Nisse, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 2745) sur l'amendement de M. Charpentier, repris par M. Paumier, à l'article 3 du projet apportant une aide financière aux victimes des calamités agricoles (Moyens de recouvrement):

M. Nisse, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectifications

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 4 août 1950.*
(*Journal officiel* du 5 août 1950.)

Dans le scrutin (n° 2782) sur l'article unique du budget des anciens combattants (2e lecture):

MM. Hamani-Diori, Hauphouet-Boigny et Félix-Tchicaya, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu « s'abstenir ».

Dans le scrutin (n° 2790) sur l'article 1er de la proposition de loi relative aux boissons non alcooliques (2e lecture):

M. Desson, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 2791) sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux boissons non alcooliques (2e lecture):

M. Desson, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

M. Frédéric-Dupont, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 17 octobre 1950.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I — M. Marcel Plaisant demande à M. le ministre de l'agriculture, après avoir pris connaissance des statistiques émanant du gouvernement espagnol pour l'année 1949 et qui révèlent une exportation hors de ce pays d'une quantité de 49.143 hectolitres d'un breuvage dénommé « cognac », alors que pour la même année l'exportation de cognac de la France s'élève à 61.700 hectolitres; quelles mesures il compte prendre pour inviter le gouvernement

espagnol à respecter l'arrangement international de Madrid du 14 avril 1891, revisé à Londres le 2 juin 1934, concernant la répression des fausses indications de provenance et la protection des appellations d'origine, dont l'Espagne fut et demeure l'un des premiers signataires, et qui stipule à son article 4 que les appellations générales de provenance des produits vinicoles ne prendront jamais un caractère générique. (N° 147.)

II. — M. Jean Doussot expose à M. le ministre de l'agriculture que le décret n° 50-411 du 20 avril 1950 met à la charge de l'agriculture une dépense supplémentaire pour l'augmentation des cotisations d'assurances sociales; constate qu'il s'ensuit une réaction assez vive de la part des organismes agricoles et de nombreux conseils d'administration de caisses départementales de mutualité agricole; et demande que l'application de ce décret soit suspendue jusqu'à l'assemblée générale des caisses centrales de mutualité sociale agricole afin que celles-ci puissent donner leur avis et arriver à un accord entre le Gouvernement et les organismes agricoles. (N° 149.)

III. — M. Georges Maurice expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que la capacité de production de l'électricité étant d'environ 100 millions de kWh par jour couvre largement une consommation qui ne dépasse guère 95 millions; et lui demande comment il se fait qu'un certain nombre de stations du métropolitain restent fermées, alors que quelques-unes de ces dernières sont à près de 400 mètres des stations voisines. (N° 150.)

IV. — M. Charles-Cros invite M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones à s'expliquer sur les retards constatés depuis plusieurs années dans l'acheminement des colis postaux à destination des territoires d'outre-mer et plus spécialement de la côte occidentale d'Afrique et à faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation essentiellement préjudiciable aux intérêts de la métropole et des pays d'outre-mer. (N° 151.)

V. — M. Michel Madelin demande à M. le ministre de la défense nationale:

1° S'il envisage de régulariser les inconvénients d'ordre militaire et moral résultant de l'inégalité de fait de certaines catégories de Français devant l'impôt du sang;

2° Si l'appel des réservistes pour une période militaire au cours de l'année 1950 répond à un plan mûrement conçu ou à des nécessités du moment. (N° 152.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Fléchet, jusques et y compris Mme Girault.

Tribunes. — Depuis M. Gondjout, jusques et y compris M. Lecacheux.

Errata.

1° *Au compte rendu* in extenso *de la séance du 1er août 1950.*

DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES CIVILES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1950 (TRAVAUX NEUFS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN CAPITAL)

Page 2306, 1re colonne, 6e ligne avant la rubrique, Etat A, au lieu de: « l'état annexé à la présente loi », lire: « l'état A annexé à la présente loi ».

Page 2327, 2e colonne, 1er alinéa, rétablir ainsi cet alinéa:

« Je mets aux voix l'ensemble de l'article 2 et de l'état B avec, pour la présidence du conseil, les chiffres de:

« 3.719.000.000 de francs en autorisations de programme et 1.501.000.000 de francs en crédits de payement et avec les chiffres totaux de 155.610.035.000 francs en autorisations de programme et de 31.301.746.000 francs en crédits de payement ».

Page 2329, 2e colonne, 4e et 5e ligne (chap. 100), au lieu de: « 10.273 millions 302.500 francs », lire: « 10.187 millions 628.500 francs ».

Même page, même colonne, 10e ligne (chap. 104), au lieu de: « 1.938.097.500 francs », lire: « 5.023.771.500 francs ».

DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA RADIODIFFUSION FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 1950

Page 2367, 2e colonne, 17e alinéa avant la fin (amendement n° 11), rétablir ainsi cet alinéa:

« Par voie d'amendement (n° 11) M. Gaspard, au nom de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, propose de rétablir le crédit voté par l'Assemblée nationale, à l'exception de deux abattements indicatifs de 1.000 francs chacun et, en conséquence, de porter la dotation de ce chapitre à 39.239.000 francs ».

Même page, même colonne, 15e alinéa avant la fin, au lieu de: « ...celles pour les travaux dangereux. », lire: ...celles pour les travaux dangereux; c'est là l'objet des deux abattements de 1.000 francs chacun demandés par votre commission des finances ».

Page 2368, 1re colonne, 5e alinéa, rétablir ainsi cet alinéa:

« *M. le président.* Monsieur Primet, puisque vous demandez par votre amendement un abattement indicatif, je pense que vous vous ralliez à l'amendement de la commission de la presse ? ».

Même page, même colonne, 8e alinéa avant la fin, rétablir ainsi cet alinéa:

« *M. le président.* Je mets aux voix le chapitre 1070 au nouveau chiffre de 39.239.000 francs, résultant du vote de l'amendement.

(Le chapitre 1070, avec ce chiffre, est adopté.) ».

Page 2371, 1re colonne, 15e alinéa, 4e et 5e ligne, au lieu de: « ...doit être remplacé par celui de 11 millions 941.500 francs », lire: « ...doit être remplacé par celui de 11 millions 950.500 francs ».

Même page, même colonne, 18e alinéa, au lieu de: « Je mets aux voix le chapitre 6100 au chiffre de 11 millions 941.500 francs », lire: « Je mets aux voix le chapitre 6100 au chiffre de 11 millions 950.500 francs ».

2° *Au compte rendu* in extenso *de la séance du 4 août 1950.*

ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE TERRITORIALE DE LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Page 2580, 1re colonne, article 59, 1er alinéa, dernière ligne, au lieu de: « ...concernant le budget total », lire: « ...concernant le budget local ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis concernant les sessions d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable.

I. — La session normale de la première partie de l'examen préliminaire en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable, primitivement fixée aux 21 et 22 septembre 1950, aura lieu les mardi 19 et mercredi 20 septembre 1950.

II. — La session normale de la deuxième partie de l'examen préliminaire en vue de l'obtention du diplôme d'expert comptable, primitivement fixée aux 26 et 27 septembre 1950, est reportée aux jeudi 28 et vendredi 29 septembre 1950.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis n° 467 de l'office des changes relatif au service des titres d'emprunts extérieurs français libellés en livres sterling.

Le présent avis a pour objet de faire connaître que les coupons et les titres d'emprunts extérieurs français libellés en livres sterling, échus ou amortis postérieurement au 31 décembre 1939, appartenant à des personnes résidant dans la zone franc, peuvent désormais être encaissés en Grande-Bretagne, qu'ils soient déposés en France ou à l'étranger.

Les obligations qui incombent aux porteurs ainsi qu'aux intermédiaires à l'occasion de ces encaissements sont les mêmes que pour les valeurs mobilières anglaises, notamment en ce qui concerne la production des certificats de propriété non ennemie.

Les guichets habilités à payer les coupons de ces titres, existant actuellement en France, sont maintenus; les porteurs pourront, s'ils le désirent, faire encaisser leurs valeurs échues à ces guichets suivant les règles actuellement en vigueur.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de bovins à destination de l'Irlande.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 200 tonnes de peaux brutes de bovins (cuirs entiers ou croupons), dont la moitié au moins en bœufs et taureaux lourds et extra-lourds, est ouvert à l'exportation à destination de l'Irlande.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle 02, devront être déposées

A l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (IXe), et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Elles devront être accompagnées de deux exemplaires d'une facture *pro forma* visés par l'importateur ci-après désigné auquel le gouvernement irlandais a attribué la totalité du contingent. « Tannerie Plunder et Pollak (Ireland) Ltd, Carrick-on-Suir. »

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs irlandais et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (VIIIe).

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles, quinze jours au plus tard après l'expiration du délai de validité de leurs licences, des quantités réellement exportées.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de saucisson (type salami) d'origine et en provenance du Danemark.

(Par imputation sur le poste 61 « Divers » de l'accord commercial franco-danois du 31 octobre 1949.)

Les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'un contingent de 250.000 couronnes danoises ouvert, par imputation sur le poste 61 « Divers » de l'accord commercial franco-danois du 31 octobre 1949, pour une nouvelle importation de saucisson type « salami » d'origine et en provenance du Danemark.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 21 août 1950, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles ne pourront concerner que le « salami » pur porc, correspondant aux normes de fabrication exigées par les services vétérinaires français.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les demandes feront l'objet d'un examen simultané.

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Deuxième liste provisoire complémentaire de classement de 1948 des candidats aux emplois réservés.

La présente liste a été établie dans les conditions fixées par la loi du 26 septembre 1946 portant reconduction de la législation sur les emplois réservés et conformément aux prescriptions du règlement d'administration publique n° 1297 du 10 juillet 1947 modifié.

Elle a été dressée sur les propositions de la commission de classement instituée par l'article 4 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée, et compte tenu des prescriptions du décret du 28 avril 1949 portant modification notamment de l'article 6 du décret du 10 juillet 1947 en ce qui concerne les demandes instruites par les délégués principaux des anciens combattants et victimes de guerre antérieurement au 15 août 1948.

Les candidats dont les noms figurent sur la présente liste sont classés au titre des emplois groupés après avoir subi avec succès les épreuves d'aptitudes professionnelles et physiques exigées pour les emplois de 2e catégorie et certains emplois de 3e catégorie.

Les candidats à l'encontre desquels aucune cause de rejet n'a été relevée sont tous classés à la rubrique de chacun des emplois par eux sollicités, c'est-à-dire sans qu'il soit tenu compte pour le classement des prévisions de vacances.

Le classement établi ne confère aux candidats la certitude de nomination à plus ou moins brève échéance, leur désignation pour occuper un emploi ne pouvant intervenir qu'au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

La présente liste sera complétée ultérieurement en ce qui concerne les emplois non mentionnés au tableau ci-après, mais qui figurent à l'annexe II du décret du 10 juillet 1947 visé ci-dessus.

Emplois réservés au titre desquels les candidats sont classés dans la présente liste « d'après la nomenclature fixée par le décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 et les décrets subséquents ».

TABLEAU (1)	CATÉGORIE (2)	MINISTÈRES ET ADMINISTRATION — Emplois. (3)	TRAITEMENT budgétaire annuel. (4)	INDEMNITÉS (1) (5)	EFFECTIF budgétaire (6)	PROPORTIONS réservées. Loi du 30 janvier 1923. (7)	PROPORTIONS réservées. Loi du 18 juillet 1924. (8)	PAGE du *Journal officiel*. (9)
			francs.					
		Administrations centrales.						
		EMPLOIS GROUPÉS						
D	2e	Commis (2)	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
		Services extérieurs.						
		EMPLOIS GROUPÉS						
B	2e	Commis (2)	151 000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Assistante sociale	256.000	Diverses.	»	1/2		
		Ministère des affaires étrangères.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
D	2e	Commis	151.000	Diverses.	»	1/4	1/4	
		Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Chef de secteur d'état civil	185.000	Diverses.	5	5	5	

(1) En principe, les indemnités sont les suivantes: résidence, suppléments divers, salaire unique, allocations pour charges de famille, majorations pour charges de famille.

(2) Emploi mixte.

TABLEAU (1)	CATÉGORIE (2)	MINISTÈRES ET ADMINISTRATION — Emplois. (3)	TRAITEMENT budgétaire annuel. (4)	INDEMNITÉS (1) (5)	EFFECTIF budgétaire (6)	PROPORTIONS réservées. Loi du 30 janvier 1923 (7)	PROPORTIONS réservées. Loi du 18 juillet 1924. (8)	PAGE du *Journal officiel*. (9)
			francs.					
		Ministère des finances.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Chef d'atelier des manufactures (S. E. I. T. A.). — Comptable	212.000	Diverses.	»	1/2	1/4	
B	2e	Chef d'atelier des manufactures (S. E. I. T. A.). — Technique	212.000	Diverses.	»	1/2	1/4	
B	2e	Chef d'atelier des magasins de culture (S. E. I. T. A.)	212.000	Diverses.	»	1/2	1/4	
B	2e	Commis du Trésor	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis des contributions directes	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis des contributions indirectes	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis des douanes	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis des hypothèques	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis de l'enregistrement	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis aux livraisons (Imprimerie nationale)	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Receveur buraliste de 1re classe	157.000	Diverses.	»	3/4	»	
B	2e	Vérificateur de culture (S. E. I. T. A.)	212.000	Diverses.	»	1/2	1/4	
		Ministère de la guerre.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Vérificateur des taxes (service de l'intendance)	221.000	Diverses.	»	3/8	3/8	
		Ministère des postes, télégraphes et téléphones.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Commis masculin du service postal	151.000	Diverses.	»	1/4	1/4	
		Emplois féminins.						
B	2e	Commis féminin du service postal	151.000	Diverses.	»	1/2	»	
B	2e	Commis féminin des chèques postaux, des articles d'argent et de la caisse nationale d'épargne	151.000	Diverses.	»	1/2	»	
		Préfecture de la Seine.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Commis régleur. — Service municipal des pompes funèbres.	176.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
B	2e	Commis crédit municipal	151.000	Diverses.	»	2/6	1/6	
D	4e	Agent de gestion	137.000	Diverses.	»	3/4	»	
D	4e	Surveillant des entrepôts	137.000	Diverses.	»	3/4	»	
D	4e	Cantonnier du nettoiement de la ville de Paris	143.000	Diverses.	»	1/8	1/8	
D	4e	Cantonnier des cimetières	143.000	Diverses.	»	3/4	»	
D	4e	Garçon de cabines des piscines municipales	137.000	Diverses.	»	1/4	1/2	
		Chemin de fer métropolitain.						
		EMPLOIS NON GROUPÉS						
		Emplois masculins.						
B	2e	Commis	19.057 par mois.	Diverses.	»	2/6	1/6	
		Electricité et Gaz de France.						
		Emplois masculins.						
		Employé qualifié	Variable selon région.	Diverses.	»	2/10	2/10	
		Emplois féminins.						
		Employée qualifiée	Variable selon rég.on.	Diverses.	»	2/10	»	

(1) En principe, les indemnités sont les suivantes: résidence, suppléments divers, salaire unique, allocations pour charges de famille, majorations pour charges de famille.

Liste nominative des candidats classés et non encore désignés en vue d'une nomination au titre de l'année 1948.

ADMINISTRATIONS CENTRALES

Emplois groupés.

EMPLOIS MIXTES

Commis.

C) 15. Soumache (Pierre); 16. Gredat (Georges); 17. Midy (François); 18. Hallet (Marcel); 19. Falconnet (Claudius); 20. Paoli (Pierre); 21. Fonpa (Pierre); 22. Verdu (Cyrille); 23. Batlaj (Jankiel); 24. Jaumier (Gaston); 25. Delcourt (Lucien); 26. Ramousse (Henri); 27. Dupont (Marius); 28. Kervella (Jean); 29. Puyhaubert (Georges); 30. Kempf (Georges); 31. Guedj (Armand); 32. Le Carreres (Michel); 33. Tissier (Gabriel); 34. Crouzit (Roger); 35. Caput (Louis); 36. Cohen (Gaston); 37. Henard (Marcel); 38. Meyer (François); 39. Ricquier (Frédéric); 40. Castex (Jacques); 41. Micou (Roger); 42. Marant (Henri); 43. Pogin (Marcel); 44. Labrousse (André); 45. Bentayou (Isidore); 46. Chauviat (Jean); 47. Lys (René); 48. Maurin (Léon); 49. Gallas (René); 50. Daguenet (Alphonse); 51. Boussuge (Fernand); 52. Tisserand (Marcel); 53. Dessens (Albert); 54. Querido (Isidore); 55. Belfort (Daniel); 56. Combettes (Paul); 57. Lefoll (Eugène); 58. Guilleux (René); 59. Rougeau (Maxime); 60. Le Houx (Louis); 61. Max (Roland).

D) 33. Monnier (Emilien); 34. Tapie (Louis); 35. Clanet (René); 36. Vignal (Louis); 37. Foix (Adrien); 38. Meunier (Gaston); 39. Baldacci (Pierre); 40. Janvier (Pierre); 41. Meneu (Pierre); 42. Negrel (Eugène); 43. Dupouy (Raymond); 44. Louchart (Louis); 45. Cauzard (Henri); 46. Baudin (Pierre); 47. Rouyer (Henri); 48. Jousselin (Henri); 49. Winand (Lionnel); 50. Michel (Joseph); 51. Brun Cosme Bruni (Gabriel); 52. Lhardy (René).

E) 15. Barthelemy (Valentine); 16. Micheli (Renée); 17. Roy (Madeleine); 18. Braive (Louise); 19. Delarue (Suzanne); 20. Teillaud (Emilie); 21. Bonhomme (Paule); 22. Bernier (Marie); 23. Janin (Marie).

SERVICES EXTERIEURS

Emplois groupés.

EMPLOIS MIXTES

Commis.

C) 42. Soumache (Pierre); 43. Douarin (Fernand); 44. Plougastel (Yves); 45. Blanc (Raoul); 46. Masson (Pierre); 47. Millet (Maurice); 48. Paoli (Pierre); 49. Durozard (Pierre); 50. Aubault (Marcel); 51. Verdu (Cyrille); 52. Batlaj (Jankiel); 53. Loiseau (Gilbert); 54. Metais (Henri); 55. Jaumier (Gaston); 56. Gautier (Louis); 57. Delcourt (Lucien); 58. Muckensturm (Charles); 59. Michel (Georges); 60. Boucault (Gustave); 61. Demarbre (Guy); 62. Fabre (André); 63. Raymond (Charles); 64. Lemasson (Auguste); 65. Rodi (Ange); 66. Dartigeas (Louis); 67. Even (Jean-Marie); 68. Buzzi (Dominique); 69. Daniel (Charles); 70. Pradier (Robert); 71. Letalleur (Jean); 72. Poudou (Louis); 73. Le Coadou (Christian); 74. Costel (Henri); 75. Kempf (Georges); 76. Fargeau (André); 77. Pons (Albert); 78. Kienlen (Albert); 79. Schaffner (Charles); 80. Le Carrères (Michel); 81. Allasio (Louis); 82. Lorant (Lucien); 83. Robert (Jean); 84. El Moktar (Amet-Mohamed); 85. Tissier (Gabriel); 86. Crouzit (Roger); 87. Lasalle (Octave); 88. Mathey (Raymond); 89. Estellon (Michel); 90. Patilland (Roger); 91. Charion (Maurice); 92. Caput (Louis); 93. Migot (Henri); 94. Ricquier (Frédéric); 95. Legac (Etienne); 96. Marant (Henri); 97. Taverne (Marcel); 98. Baumesser (Charles); 99. Gradaive (Rémy); 100. Lemaire (Charles); 101. Laurent (André); 102. Hertrich (Pierre); 103. Labrousse (André); 104. Barnel (Maurice); 105. Mortier (Georges); 106. Bentayou (Isidore); 107. Maigne (Roger); 108. Chauviat (Jean); 109. Gesell (Ernest); 110. Marion (Jean); 111. Fritz (Charles); 112. Matteuzzi (Pierre); 113. Durand (Maurice); 114. Gallas (René); 115. Denis (Charles); 116. Gloanec (Louis); 117. Braud (Joseph); 118. Dubois (Maxime); 119. Vassor (Bernard); 120. Kohler (Sylvain); 121. Portejelle (Emile); 122. Tisserand (Marcel); 123. Tabournel (Raymond); 124. Sciolli (Jean); 125. Pascual (Joseph); 126. Salle (Roger); 127. Hans (Alfred); 128. Freselli (Paul); 129. Lamolle (Hubert); 130. Ponchaui (Marcel); 131. Lucchini (Vincent); 132. Morice (Francis); 133. Querido (Isidore); 134. Le Foll (Eugène); 135. Melantois (Alfred); 136. Collin (Gaston); 137. Berrard (Germain); 138. Bezard (Alfred); 139. Roye (Jean); 140. Pin (Joseph); 141. Lavergne (Guy); 142. Bourguet (Jean); 143. Durandi (Jean); 144. Klotz (Gert-Wolfgang); 145. Beschamps (René); 146. Carrère (Fernand); 147. Drevet (Gaston); 148. Schwieg (Marcel); 149. Mahe (Eugène); 150. Lehoux (Louis); 151. Corazzini (Etienne); 152. Max (Roland); 153. Marais (René); 154. Pageault (Armand); 155. Garnier (Jean-Louis).

D) 85. Lépine (Emmanuel); 86. Henaff (Sébastien); 87. Sanzey (Charles); 88. Monnier (Emilien); 89. Vignal (Louis); 90. Cuiec (Yves); 91. Laborie (Louis); 92. Ledru (Marcel); 93. Prial (Lucien); 94. Pianezza (Joseph); 95. Delieu (Nestor); 96. Foix (Adrien); 97. Plaviset (Robert); 98. Perron (Jean); 99. Seeleuthner (Jules); 100. Lacan (Jean); 101. Baldacci (Pierre); 102. Save (Pierre); 103. Cleomène (Joseph); 104. Lacroze (Roger); 105. Bouchardy (Marcel); 106. Janvier (Pierre); 107. Roy (Maurice); 108. Fontaine (Camille); 109. Falcucci (Laurent); 110. Guerre (Charles); 111. Arnaud (Marcel); 112. Joignaux (Maurice); 113. Benoit (Henri); 114. Negrel (Eugène); 115. Dupouy (Raymond); 116. Lescou (Adrien); 117. Gay (Georges); 118. Baudin (Pierre); 119. Marcel (Paul); 120. Saint-Amaux (André); 121. Roseau (Edouard); 122. Mohtachem (Lucien); 123. Gadel (Raymond); 124. Rouquet (Jean); 125. Bourgeois (Marcel); 126. Chaussepied (Gervais); 127. Barbet (Félix); 128. Uniz (Robert); 129. Winand (Lionnet); 130. Caillat (Robert); 131. Bog (Laurent); 132. Cozic (Jean); 133. Buisson (Marc); 134. Sarlande (Pierre); 135. Noyer (Georges); 136. Migonney (Georges); 137. Delamour (Almir); 138. Waegele (Alfred); 139. Guyot (André); 140. Minvielle (Jean); 141. Kernaleguen (Pierre); 142. Varlet (Jacques); 143. Ceccaldi (François); 144. Giordanengo (Elie).

E) 26. Coupard (Marie); 27. Malaret (Geneviève); 28. Michel (Renée); 29. Braive (Louise); 30. Mathiot (Bénédicte); 31. Bertrand (Denise); 32. Chalaleau (Marie); 33. Dude (Georgette); 34. Delarue (Suzanne); 35. Teillaud (Emilie); 36. Joyez (Madeleine); 37. Botte (Denise); 38. Seillac (Hélène); 39. Gobeaux (Raymonde); 40. Outekhine (Simone); 41. Pype (Marie-Louise); 42. Allin (Raymonde); 43. Monteil (Eliane); 44. Dupuis (Louise); 45. Reginensi (Marie); 46. Mathieu (Marie); 47. Frappy (Janine); 48. Bonhomme (Paule); 49. Bernier (Marie); 50. Janin (Marie); 51. Uring (Emilie); 52. Hunault (Raymonde).

Assistante sociale.

E) 1. Rey (Anne).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

C) 1. Jaumier (Gaston); 2. Ramousse (Henri); 3. Le Masson (Auguste); 4. Pradel (Roland); 5. Kempf (Georges); 6. Caput (Louis); 7. Ricquier (Frédéric); 8. Taverne (Marcel); 9. Guyon (Henry); 10. Gradaive (Rémy); 11. Bardou (Bernard); 12. Lucchini (Vincent); 13. Belfort (Daniel).

D) 1. Abadie (Adolphe); 2. Cauzard (Henri); 3. Martinier (Henry); 4. Viguie (Justin); 5. Guyot (André); 6. Pegourie (Louis).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Chef de secteur d'état civil.

C) 1. Meitz (Pierre).

MINISTERE DES FINANCES

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Chef d'atelier des manufactures (S. E. I. T. A.).

Comptable.

C) 8. Colas (Georges); 9. Durandi (Jean); 10. Moracchini (Eugène); 11. Jacquot (Roger); 12. Porcher (André).

D) 7. Le Guen (François); 8. Diot (Georges); 9. Dacorne (Emile); 10. Mortelette (Henri); 11. Kerrien (Raymond); 12. Leroux (Louis); 13. Bonna (Antoine); 14. Quittard (Etienne); 15. Bene (Frédéric); 16. Graziani (François); 17. Picard (Yves); 18. Dupouy (Raymond); 19. Beltramo (Louis); 20. Saint-Amaux (André); 21. Roseau (Edouard); 22. Vignon (Jean); 23. Leroy (Pierre); 24. Ravon (Paul); 25. Orloli (Antoine); 26. Limonet (Claude); 27. Aubertin (Albert).

Chef d'atelier des manufactures (S. E. I. T. A.).

Cadre technique.

C) 8. Moracchini (Eugène).

D) 7. Le Guen (François); 8. Diot (Georges); 9. Pasquier (Pierre); 10. Mortelette (Henri); 11. Rougeyron (Charles); 12. Brichard (Emile); 13. Jury (Alexis); 14. Boutron (Roger); 15. Hornut (Pierre); 16. Ramponneau (Roger).

Chef d'atelier des magasins de culture (S. E. I. T. A.).

C) 4. Durandi (Jean).

D) 4. Ninand (Lionnel); 5. Aufauvre (Léon); 6. Ramponneau (Roger).

Commis du Trésor.

C) 9. Lassalle (Octave); 10. Fagnou (Henri); 11. Dengerma (Jean); 12. Tournier (André); 13. Vadez (Jacques); 14. Le Mée (Roger); 15. Brombacher (Othon); 16. Basset (Pierre); 17. Giacobi (Honoré); 18. Daguenet (Alphonse); 19. Primois (Julien); 20. Bouhelier (Marcel); 21 Brignon (René); 22. Anslett (René); 23. Castandet (Roger); 24. Ponchau (Marcel); 25. Pincemaille (Jean); 26. Collin (Gaston); 27. Pommeray (Yves); 28. Angioux (Marcel); 29. Lisberney (Henri); 30. Durandi (Jean); 31. Le Moal (Paul); 32. Moracchini (Eugène); 33. Mahé (Eugène); 34. Corazzini (Etienne); 35. Maximilien (Raymond); 36. Sansonnens (Jean); 37. Pageault (Armand).

D) 31. Finocchi (Pierre); 32. Goetz (Jacques); 33. Dolle (André); 34. Grandjean (Marie); 35. Pasquier (Pierre); 36. Duran (Georges); 37. Delmont (Joseph); 38. Martinot (Hubert); 39. Rocourt (Gabriel); 40. Mortelette (Henri); 41. Eclache (Jean-Marie); 42. Sendre (Pierre); 43. Cuiec (Yves); 44. Rolland (François); 45. Delgenes (Jean); 46. Louvet (Alfred); 47. Gouiran (Roger); 48. Quigna (Arthur); 49. Dambiermont (Jean); 50. Le Briero (Fernand); 51. Campana

(Jean); 52. Colombani (Joseph); 53. Hirardin (Marcel); 54. Taddei (Toussaint); 55. Lacan (Jean); 56. Baldacci (Pierre); 57. Save (Pierre); 58. Maitre (Marcel); 59. Le Guillerm (Baptiste); 60. Lecomte (Raymond); 61. Hanry (René); 62. Simon (René); 63. Belan (Joseph); 64. Salomon (Lucien); 65. Meneu (Pierre); 66. Moiroud (Jean); 67. Guerre (Charles); 68. Arnaud (Marcel); 69. Jacquemin (Charles); 70. Lesciellour (François); 71. Campagne-Haut (Jean); 72. Santarelli (Jean); 73. Melivet (Roger); 74. Marand (Jacques); 75. Calvel (Louis); 76. Robert (Jean-Louis); 77. Grenier (Renaud); 78. Nicolas (Raoul); 79. Bertrand (Roger); 80. Marcel (Paul-Edouard); 81. Le Sauvage (Germain); 82. Martinier (Henry); 83. Saint Amaux (André); 84. Gomez (Paul); 85. Médard (Roger); 86. Carrau (Joseph); 87. Chaussepied (Gervais); 88. Farris (Antoine); 89. Serra (André); 90. Soulabail (André); 91. Buisson (Marc); 92. Carrillac (Marcel); 93. Bocquet (Noël); 94. Grasse (Alphonse); 95. Lhardy (René); 96. Guyot (André); 97. Ramel (Michel); 98. Muzy (Jean); 99 Variet (Jacques); 100. Auburtin (Albert); 101. Pierrot (Guy); 102. Ceccaldi (François).

Commis des contributions directes.

C) 9. Dengerma (Jean); 10. Ichanson (Félix); 11. Basset (Pierre); 12. Giacobi (Honoré); 13. Castandet (Roger); 14. Collin (Gaston); 15. Domec (Henri); 16. Boegler (Marcel); 17. Masson (Georges); 18. Bachon (René); 19. Durandi (Jean); 20. Tanqu reuil (Maurice); 21. Moracchini (Eugène); 22. Lanusse (Georges); 23. Corazzini (Etienne).

D) 14. Lépine (Emmanuel); 15. Orsini (Charles); 16. Duran (Georges); 17. Delmont (Joseph); 18. Mingant (Pierre); 19. Lagarie (André); 20. Rocourt (Gabriel); 21. Bousquet (Théodore); 22. Sendre (Pierre); 23. Cuiec (Yves); 24. Pagnon (Paul); 25. Kerrien (Raymond); 26. Boltrie (Félix); 27. Delgenes (Jean); 28. Mergol (Marius); 29. Louvet (Alfred); 30. Prial (Lucien); 31. Chaze (Fernand); 32. Barrau (Georges); 33. Quigna (Arthur); 34. Dambiermont (Jean); 35. Le Briero (Fernand); 36. Colombani (Joseph); 37. Hirardin (Marcel); 38. Bonnans (Marcel); 39. Taddei (Toussaint); 40. Ouvrard (René); 41. Lacan (Jean); 42. Bruneau (Gustave); 43. Baldacci (Pierre); 44. Cléomène (Joseph); 45. Maitre (Marcel); 46. Le Guillerm (Baptiste); 47. Hanry (René); 48. Parent (Emile); 49. Bellan (Georges); 50. Tournier (Marcel); 51. Belan (Joseph); 52. Salomon (Lucien); 53. Vignau (Jacques); 54. Meneu (Pierre); 55. Guerre (Charles); 56. Souhie (Bertrand); 57. Arnaud (Marcel); 58. Touchebœuf (Raoul); 59. Pompa (Camille); 60. Dumont (Jean-Marie); 61. Lesciellour (François); 62. Lescou (Adrien); 63. Campagne-Haut (Jean); 64. Santarelli (Jean); 65. Georget (Léon); 66. Cornélie (Norbert); 67. Chaix (Henri); 68. Marand (Jacques); 69. Calvel (Louis); 70. Robert (Jean-Louis); 71. Grenier (Renaud); 72 Nicolas (Raoul); 73. Quinquenpois (Eloi); 74. Marcel (Paul-Edouard); 75. Metezeau (Rémy); 76. Portenx (Gaston); 77. Le Sauvage (Germain); 78. Saint-Amaux (André); 79. Gomez (Paul); 80. Montachem (Lucien); 81. Carrau (Joseph); 82. Jousselin (Henri); 83. Farris (Antoine); 84. Hazim (Benamar); 85. Cruciani (François); 86. Soulabail (André); 87. Maggiani (Sauveur); 88. Ravon (Paul); 89. Payret (Joseph); 90. Bocquet (Noël); 91. Balac (Jean); 92. Bruder (Frédéric); 93. Cozic (Jean); 94. Lhardy (René); 95. Thomas (Pierre); 96. Alfred (Jean); 97. Guyot (André); 98. Ramel (Michel); 99. Aubertin (Albert); 100. Lascaux (Paul); 101. Ceccaldi (François); 102. Coq (Henri).

Commis des contributions indirectes.

C) 6. Dengerma (Jean); 7. Ichanson (Félix); 8. Lerenard (Pierre); 9. Basset (Pierre); 10. Giacobi (Honoré); 11. Martin (Louis); 12. Boulelier (Marcel); 13. Manhaudier (Régis); 14. Pietri (Jean-Pierre); 15. Pascual (Joseph); 16. Castandet (Roger); 17. Collin (Gaston); 18. Domec (Joseph); 19. Boegler (Marcel); 20. Masson (Georges); 21. Bourguet (Jean); 22. Buchon (René); 23 Durandi (Jean); 24. Tanquereuil (Maurice); 25. Moracchini (Eugène); 26. Lanusse (Georges); 27. Corazzini (Etienne).

D) 42. Lepine (Emmanuel); 43. Orsini (Charles); 44. Grandjean (Marie); 45. Billiau (Norbert); 46. Duran (Georges); 47. Delmont (Joseph); 48. Mingant (Pierre); 49. Lacaule (Joseph); 50. Lagarde (André); 51. Malves (Antoine); 52. Clanet (René); 53. Vignal (Louis); 54. Bousquet (Théodore); 55. Cuiec (Yves); 56. Pagnon (Paul); 57. Kerrien (Raymond); 58. Boltrie (Félix); 59. Ledru (Marcel); 60. Delgenes (Jean); 61. Mattei (Pierre); 62. Mergoil (Marius); 63. Louvet (Alfred); 64. Leziart (Vincent); 65. Legay (Henri); 66. Honthaas (Eugène); 67. Prial (Lucien); 68. Chartier (Louis); 69. Chaze (Fernand); 70. Barrau (Georges); 71. Gouiran (Roger); 72. Quigna (Arthur); 73. Pianezza (Joseph); 74. Dambiermont (Jean); 75. Le Briero (Fernand); 76. Trousselard (Marcel); 77. Hirardin (Marcel); 78. Bonnans (Marcel); 79. Gauffrier (Henri); 80. Lacan (Jean); 81. Tonneaux (Gaston); 82. Bruneau (Gustave); 83. Baldacci (Pierre); 84. Save (Pierre); 85. Cléomène (Joseph); 86. Maitre (Marcel); 87. Le Tacon (Pierre); 88. Hanry (René); 89. Parent (Emile); 90. Grandpierre (Marcel); 91. Simon (René); 92. Tournier (Marcel); 93. Taillefer (Augustin); 94. Belan (Joseph); 95. Vignau (Jacques); 96. Meneu (Pierre); 97. Deborde (Pierre); 98. Durand (Michel); 99. Guerre (Charles); 100. Souhie (Bertrand); 101. Arnaud (Marcel); 102. Morcello (Henri); 103. Pompa (Camille); 104. Cacheux (Marceau); 105. Chabal (Henri); 106. Dumont (Jean-Marie); 107. Jacquemin (Charles); 108. Lesciellour (François); 109. Lescou (Adrien); 110. Campagne-Haut (Jean); 111. Santarelli (Jean); 112. Schwab (Henri); 113. Chaix (Henri); 114. Marrand (Jacques); 115. Calvel (Louis); 116. Baudin (Pierre); 117. Grenier (Renaud); 118. Dubois (Pierre); 119. Stebenet (André); 120. Rabut (Pierre); 121. Landry (Marius); 122. Bertrand (Roger); 123. Quiquenpois (Eloi); 124. Marcel (Paul); 125. Dervout (Louis); 126. Le Sauvage (Germain); 127. Saint-Amaux (André); 128. Monniot (Henri); 129. Gomez (Paul); 130. Ferrisse (André); 131. Mohtachem (Lucien); 132. Maumus (Pierre); 133. Gadel (Raymond); 134. Carrau (Joseph); 135. Bourgeois (Marcel); 136. Jousselin (Henri); 137. Chaussepied (Gervais); 138. Bert (Roland); 139. Vignon (Jean); 140. Cruciani (Francois); 141. Soulabail (André); 142. Buigou (François); 143. Maggiani (Sauveur); 144. Ravon (Paul); 145. Bocquet (Noël); 146. Bruder (Frédéric); 147. Cozic (Jean); 148. Thomas (Pierre); 149. Marchal (Jean); 150. Brunaux (Ernest); 151. Alfred (Jean); 152. Rousse (Gilbert); 153. Guyot (André); 154. Ramel (Michel); 155. Muzy (Jean); 156. Levoyer (Emile); 157. Auburtin (Albert); 158. Lascaux (Paul); 159. Ceccaldi (François).

Commis des douanes.

C) 6. Verdu (Cyrille); 7. Cazes (Gaston); 8. Minvielle (Jean); 9. Fagnou (Henri); 10. Dengerma (Jean); 11. Pigeonneau (Pierre); 12. Bartoli (Jean-Baptiste); 13. Giacobi (Honoré); 14. Paris (Georges); 15. Verde (Marcel); 16. Primois (Julien); 17. Cruchet (André); 18. Brignon (René); 19. Ponchaut (Marcel); 20. Lucchini (Vincent); 21. Burtin (François); 22. Wulleas (Jean); 23. Lacaze (Henri); 24. Masson (Georges); 25. Colas (Georges); 26. Lisberney (Henri); 27. Durandi (Jean); 28. Moracchini (Eugène), 29. Lanusse (Georges); 30. Mahé (Eugène); 31. Le Corre (Roger).

D) 32. Lépine (Emmanuel); 33. Orsini (Charles); 34. Mingant (Pierre); 35. Salann (Fernand); 36. Helmstetter (Louis); 37 Malves (Antoine); 38. Enal (Claire); 39. Bousquet (Théodore); 40. Guenegant (Emile); 41. Rolland (François); 42. Ledru (Marcel); 43. Schneider (Roger); 44. Barrau (Georges); 45. Bona (Antoine); 46. Gouiran (Roger); 47. Le Briero (Fernand); 48. Trousselard (Marcel); 49. Hirardin (Marcel); 50. Bonnans (Marcel); 51. Taddei (Toussaint); 52. Baldacci (Pierre); 53. Delabre (Jean); 54. Le Tacon (Pierre); 55. Hanry (René); 56. Rieux (André); 57. Bellan (Georges); 58. Simon (René); 59. Brichard (Emile); 60. Belan (Joseph); 61. Salomon (Lucien); 62. Fontaine (Camille); 63. Joignaux (Maurice); 64 Pompa (Camille); 65. Cacheux (Marceau); 66. Lesciellour (François); 67. Lescou (Adrien); 68. Baguet (Joseph); 69 Cornelie (Norbert); 70. Chaix (Henri); 71. Grenier (Renaud); 72. Dubois (Pierre); 73. Beltramo (Louis); 74. Parra (Charles); 75. Santallo (Lucien); 76. Quinquenpois (Eloi); 77. Pagnon (Eugène-André); 78. Le Sauvage (Germain); 79. Carrau (Joseph); 80. Tozzi (Antoine); 81. Bert (Roland); 82. Vuilleminot (René); 83. Maggiani (Sauveur); 84. Balac (Jean); 85. Esnard (Calixte); 86. Feulrier (Marcel); 87. Gagner (Roland); 88. Cabriliac (Marcel); 89. Marchal (Jean); 90. Plent (Hubert); 91. Guidici (Dominique); 92. Waegele (Alfred); 93. Ramel (Michel); 94. Ceccaldi (François).

Commis des hypothèques.

C) 2 Guedj (Armand); 3. Fagnou (Henri); 4. Dengerma (Jean); 5. Ichanson (Félix); 6. Giacobi (Honoré); 7. Collin (Gaston); 8. Pommeray (Yves); 9. Durandi (Jean); 10. Corazzini (Etienne):

D) 5. Grandjean (Marie); 6. Delmont (Joseph); 7. Lacombe (François); 8. Rolland (François); 9. Chartier (Louis); 10. Chaze (Fernand); 11. Hirardin (Marcel); 12. Maitre (Marcel); 13. Grandpierre (Marcel); 14. Guerre (Charles); 15. Robert (Jean-Louis); 16. Marcel (Paul); 17. Cabrialac (Marcel); 18. Ramel (Michel); 19. Ceccaldi (François).

Commis de l'enregistrement.

C) 4. Bonnavent (Jean); 5. Douarin (Fernand); 6. Jude (Henri); 7. Blanc (Raoul); 8. Millet (Maurice); 9. Paoli (Pierre); 10. Aubault (Marcel), 11. Verdu (Cyrille); 12. Baflaj (Jankiel); 13. Metais (Henri); 14. Baumann (Louis); 15. Dupont (Marius); 16. Brunet (Jacques); 17. Castagne (Jen-Pierre); Dartigeas (Louis); 19. Broussy Raymond); 20. Letaileur (Jean); 21. Poudou (Louis); 22. Fargeau (André); 23. Hahn (René); 24. Cazes (Gaston); 25. Pons (Albert); 26 Mathey (Raymond); 27. Patillaud (Roger); 28. Charton (Maurice); 29. Migot (Henri); 30. Le Potier (René); 31. Dubiau (André); 32. Legac (Etienne); 33. Fagnou (Henri); 34. Rhodes (Bertrand); 35. Dengerma (Jean); 36. Ichanson (Félix); 37. Pigeonneau (Pierre); 38. Lebrun (Jean); 39. Darriculort (Jean-Baptiste); 40. Lemaire (Charles); 41. Lemée (Roger); 42. Renucci (Simon); 43. Mortier (Georges); 44. Reymond (Nestor); 45. Guedon (Jean); 46. Giacobi (Honoré); 47. Durand (Maurice); 48. Denis (Charles); 49. Dubois (Maxime); 50. Braud (Joseph); 51. Kohler (Sylvain); 52. Lefebvre (Jules); 53. Castandet (Roger); 54. Lamolle (Hubert); 55. Dessens (Albert); 56. Morice (Francis); 57. Belfort (Daniel); 58. Le Foll (Eugène); 59. Henriot (Albert); 60. Domec (Joseph); 61. Gros (Pierre); 62. Gelot (Albert); 63. Roye (Jean); 64. Lacaze (Henri); 65. Boegler (Marcel); 66. Gurgand (Jean); 67. Buchon (René); 68. Durandi (Jean); 69. Tanquereuil (Maurice); 70. Corazzini (Etienne); 71. Maximilien (Raymond); 72 Sansonnens (Jean).

D) 10. Lépine (Emmanuel); 11. Henaff (Sébastien); 12 Delmont (Joseph); 13 Martinot (Hubert); 14. Lagarde (André); 15. Mortelette (Henri); 16. Enal (Claire); 17. Vignal (Louis); 18. Lacombe (François); 19. Sendre (Pierre); 20 Rolland (François); 21. Kerrien (Raymond); 22. Louvet (Alfred); 23. Chartier (Louis); 24. Chaze (Fernand); 25 Caudart (Lucien); 26. Colombani (Joseph); 27. Guillaume (Maxime); 28. Hirardin (Marcel); 29. Lacan (Jean); 30. Delabre (Jean); 31. Maitre (Marcel); 32. Hanry (René); 33. Grandpierre (Marcel); 34. Bellan (Georges); 35. Belan (Joseph); 36. Guerre (Charles); 37. Dumont (Jean-Marie); 38. Lesciellour (François); 39. Metivet (Roger); 40. Chaix (Henri); 41. Gauzard (Henri); 42. Quinquenpois (Eloi); 43. Marcel (Paul); 44. Dervout (Louis); 45. Le Sauvage (Germain); 46. Saint-Amaux (Ambré); 47. Gomez (Paul); 48. Jousselin (Henri); 49. Maggiani (Sauveur); 50. Bruder (Frédéric); 51. Viguie (Justin); 52. Cozic (Jean); 53. Lhardy (René); 54. Noyer (Georges); 55. Lacroix (Raymond); 56. Rousse (Gilbert); 57. Guyot (André); 58. Ramel (Michel); 59. Muzy (Jean); 60. Auburtin (Albert); 61. Lascoux (Paul); 62. Ceccaldi (François).

Commis aux livraisons (Imprimerie nationale).

C) 1. Caput (Louis); 2. Lisberney (Henri).

D) 1. Ceccaldi (François).

Receveur buraliste 1re classe.

C) 23. Douarin (Fernand); 24. Gelis (Aimé); 25. Ducastel (Louis); 26. Heitzler (Georges); 27. Percheron (Marc); 28. Boucault (Gustave); 29. Baumann (Louis); 30. Wagner (Jean); 31. Fabre (André); 32. Letailleur (Jean); 33. Lecoadou (Christian); 34. Cazes (Gaston); 35. Guern (Jean); 36. Dubiau (André); 37. Legac (Etienne); 38. Grane (Alphonse); 39. Ichanson (Félix); 40. Barbaud (Pierre); 41. Danel (Louis); 42. Richoux (Yves); 43. Jouhaud (Jean-Baptiste); 44. Aballea (Auguste); 45. Berrod-Pache (Marius); 46. Sable (Daniel); 47. Moigne (Roger); 48. Vidal (Emile); 49. Boussel (Henri); 50. Serres (Gérard); 51. Corle (Julien); 52. Bouhelier (Marcel)); 53. Braud (Joseph); 54. Rall (André); 55. Beth (André); 56. Pascual (Joseph); 57. Lamolle (Hubert); 58. Dumenil (Georges); 59. Landry (Raymond); 60. Henriot (Albert); 61. Domec (Joseph); 62. Lecorre (Gustave); 63. Pin (Joseph); 64. Colas (Georges); 65. Durandi (Jean); 66. Carrère (Fernand); 67. Lanvier (Louis); 68. Crux (Désiré); 69. Lallemand (Marius).

D) 19. Orsini (Charles); 20. Delmont (Joseph); 21. Rocourt (Gabriel); 22. Vignal (Louis); 23. Rolland (François); 24. Orseau (Narcisse); 25. Delfieu (Nestor); 26. Lefeuvre (Emile); 27. Trousselard (Marcel); 28. Mignot (Raymond); 29. Hanry (René); 30. Bouchardy (Marcel); 31. Roy (Maurice); 32. Guerre (Charles); 33. Chabal (Henri); 34. Jacquemin (Charles); 35. Landry (Marius); 36. Soulabail (André); 37. Lhardy (René); 38. Vicuie (Justin); 39. Noyer (Georges); 40. Cabanes (Marcel).

Vérificateur de culture S. E. I. T. A.

D) 14. Eclache (Jean-Marie); 15. Delgènes (Jean); 16. Louvet (Alfred); 17. Orseau (Narcisse); 18. Jean (Charles); 19. Durand (Georges); 20. Mourrut (Edouard); 21 Dubreuil (Adrien); 22. Calvel (Louis); 23. Parra (Charles); Portenx (Gaston); 25. Boutaud (Marcel); 26. Marie (Raymond); 27. Ferrisse (André); 28. Becot (Jean); 29. Ramponneau (Roger).

MINISTERE DE LA GUERRE

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Vérificateur des taxes.

C) 1. Fonpa (Pierre); 2. Ballaj (Jankiel); 3. Loiseau (Gilbert); 4. Metais (Henri); 5. Ramousse (Henri); 6. Muckensturm (Charles); 7. Castagnes (Jean); 8. Darlizeas (Louis); 9. Lecoadou (Christian); 10. Mathis (Cyrille); 11. Ricquier (Frédéric); 12. Legac (Etienne); 13. Dengerma (Jean); 14. Taverne (Marcel); 15. Guyon (Henry); 16 Barrieutort (Jean-Baptiste); 17. Berrod-Pache (Marius); 18. Renucci (Simon); 19. Mortier (Georges); 20. Serres (Gérard); 21. Giacobi(Honoré); 22. Llopez (Paul); 23. Verde (Marcel); 24. Maurin (Léon); 25. Denis (Charles); 26. Le Foll (Eugène); 27. Wullens (Jean); 28. Henriot (Albert); 29. Rivière (Jean-Baptiste); 30. Deschamps (René); 31. Max (Roland).

D) 5. Henaff (Sébastien); 6. Mingant (Pierre); 7. Lagarde (André); 8. Vignal (Louis); 9. Laborie Louis); 10. Rolland (François); 11. Hayet (Georges); 12. Colombani (Joseph); 13. Baldacci (Pierre); 14. Rieux (André); 15. Simon (René); 16. Fontaine (Camille); 17. Falcucci (Laurent); 18. Pompa (Camille); 19. Dumont (Jean); 20. Pagnon (Eugène); 21. Tozzi (Antony); 22. Bert (Roland); 23. Gelormini (Jacques); 24. Lhardy (René); 25. Lacroix (Raymond).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Emplois non groupés.

Commis masculin du service postal.

C) 4. Grelle (Claude); 5. Torcheux (Pierre); 6. Gagne (Charles); 7. Meyer (François); 8. Basset (Pierre); 9. Giacobi (Honoré); 10. Breysse (Jean-Pierre); 11. Pommeray (Yves); 12. Domec (Joseph); 13. Barthelet (René); 14. Durandi (Jean); 15. Chauvel (Alexis).

D) 4. Blanc (Germain); 5. Grandjean (Marie); 6. Mingant (Pierre); 7. Tapie (Louis); 8. Abadie (Adolphe); 9. Lagarde (André); 10. Rocourt (Gabriel); 11. Vignal (Louis); 12. Kerrien (Raymond); 13. Louvet (Alfred); 14. Imbert (Georges); 15. Quigna (Arthur); 16. Lhez (Benoit); 17. Lefeuvre (Emile); 18. Mignot (Raymond); 19. Lacan (Jean); 20. Arnal (Ernest); 21. Tournier (Marcel); 22. Schunck (Lucien); 23. Lievin (William); 24. Chaix (Henri); 25. Baudin (Pierre); 26. Nicolas (Raoul); 27. Parra (Charles); 28. Marcantoni (Dominique); 29. Roscau (Edouard); 30. Maumus (Pierre); 31. Médard (Roger); 32 Rouquet (Jean); 33. Jousselin (Henri); 34. Chaussepied (Gervais); 35. Vignon (Jean); 36. Soulabail (André); 37. Belocil (Pierre); 38. Mandez (Georges); 39. Plent (Hubert); 40. Delamour (Almir); 41. Delafosse (Henri). 42. Cladères (Jean); 43. Auburtin (Albert); 44. Lascaux (Paul); 45. Escribes (Raymond).

Commis féminin du service postal.

E) 2. Peypelut (Henriette); 3. Beret (Paulette); 4. Douce (Claire); 5. Grandjean (Germaine); 6. Saumard (Anna); 7. Lagrange (Félicie); 8. Allaire (Raymonde); 9. Helli (Marie); 10. Riffault (Marcelle); 11. Faivre (Germaine); 12. Renucci (Julie),

Commis féminin. — Service des chèques postaux des articles d'argent et caisse d'épargne.

E) 1. Beret (Paulette); 2. Allin (Raymonde); 3. Gruhier (Solange).

PREFECTURE DE LA SEINE

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Commis du crédit municipal.

C) 1. Da-Riva (Robert); 2. Pradel (Roland); 3. Rougeau (Maxime).

D) 1. Le Briero (Fernand).

Commis régleur.

Service municipal des pompes funèbres.

C) 2. Richet (Edouard); 3. Jouanneau (Henri); 4. Desbarax (Jean).

Agent de gestion.

Surveillant au palais de justice.

A) 1. Le Gal (Marcel).

C) 3 *bis*. Meresse (Alfred).

D) 2. Gelin (Fernand); 3. Ghebali (Elie); 4. Le Garrec (Georges).

Garde des cimetières.

C) 11 *bis*. Sussey (Auguste); 12. Requier (Robert); 13. Pierre (Lucien); 14. Bonneau (Albert); 15. Rousset (André); 16. Lioguenot (Marcel).

D) 1. Naudin (Roger).

Garde des promenades.

C) 10. Guilmart (Edgard); 11. Debaere (Henri); 12. Roose (Louis); 13. Andro (Louis); 14. Rispal (René); 15. Meneust (Edmond); 16 Mulet (Marcel);

D) 2. Nane (Marcel); 3. Ponce (Théophile); 4. Godier (Léon).

Surveillant des entrepôts.

C) 3. Rousset (André); 4. Bouvert (Noël); 5. Laurent (Kléber); 6. Marechal (Léon); 7. Cariat (René);

D) 1. Gouron (Jacques).

Cantonnier du nettoiement (ville de Paris).

D) 2. Sohier (Louis).

Cantonnier des cimetières.

C) 2. Tierce (Gabriel).

D) 1. Monnier (Georges).

Garçons de cabines des piscines municipales.

C) 5. Mulot (Aimé); 6. Helle (Marcel); 7. Daul (Auguste); 8. Doulcet (Emile); 9. Duban (Marcel); 10. Bouchet (Robert).

D) 2. Lalande (Gilbert).

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU METROPOLITAIN

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Commis.

C) 1. Verdu (Cyrille); 2. Lys (René); 3. Landry (Raymond).

D) 1. Penhoet (Pierre); 2. Quere (Alexandre).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

Emplois non groupés.

EMPLOIS MASCULINS

Employé qualifié.

C) 1. Bonnavent (Jean); 2. Aubault (Marcel); 3. Boucault (Gustave); 4. Lavergne (Julien); 5. Charlon (Maurice); 6. Moigne (Roger); 7. Le Goff (Jean-Marie); 8. Testu (Charles); 9. Querido (Isidore); 10. Gelot (Albert); 11. Durandi (Jean); 12. Bellande (Alfred).

D) 1. Mingant (Pierre); 2. Abadie (Adolphe); 3. Salaun (Fernand); 4. Penhoet (Pierre); 5. Crux (Désiré); 6. Dambiermont (Jean); 7. Quero (Alexandre); 8. Bonnans (Marcel); 9. Save (Pierre); 10. Lesciellour (François); 11. Baudin (Pierre); 12. Marcantoni (Dominique); 13. Feurier (Marcel); 14. Gagnier (Roland); 15. Buisson (Max); 16. Lacroix (Raymond); 17. Pierrot (Guy).

EMPLOIS FÉMININS

Employée qualifiée.

E) 1. Monteil (Eliane); 2. Pailler (Simone).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 28 FÉVRIER 1950

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	9.078.269.160	Billets émis (1)	19.825.249.636
Effets et avances à court terme	16.372.044.711	Dépôts	5.625.061.535
Avances au service des investissements	Mémoire.		
Comptes d'ordre	4.587.890	Comptes d'ordre	4.587.890
	25.454.902.061		25.454.902.061

Service des investissements.

Disponibilités	15.322.600.091	F. I. D. E. S.	6.116.281.620
Réescompte crédits sur marchés publics	1.123.000.000	Avances du Trésor	21.520.000.000
Réescompte à moyen terme	2.101.105.646	Avances du service de l'émission	Mémoire.
Avances aux entreprises privées	2.776.451.171	Amortissements immobiliers et mobiliers	55.941.373
Avances aux sociétés d'Etat et sociétés d'économie mixte	311.000.000	Comptes d'ordre	765.085.322
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	12.874.581.991	Réserves	400.000.000
Participations	30.539.200	Dotation	3.000.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	286.610.225	Profits et pertes:	
Comptes d'ordre	125.419.988	Report à nouveau	100.000.000
	35.287.311.315		35.287.311.315

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.	7.466.303.905
La Réunion	— —	930.561.830
Saint-Pierre et Miquelon	— —	97.287.530
Guyane	Francs métropolitains.	250.332.855
Martinique	— —	1.267.296.415
Guadeloupe	— —	1.319.311.136

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WEIZEL.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	8 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	9 août 1950. Cours relevés avant Bourse	9 août 1950. Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	8 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	9 août 1950. Cours relevés avant Bourse	9 août 1950. Cours cotés en Bourse
349 90	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 90	8075 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8065 ..
697 25	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	697 25	163 50	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..
1216 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1219 ..					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETÉ IMMOBILIERE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-CHIMIE, D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE ET DES ACIERIES ÉLECTRIQUES D'UGINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS
R. C. : Seine 25017 B.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F. (émission 1945).

Amortissement du 1er septembre 1950 (5e année).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F, la société a utilisé, par rachats en Bourse, pour l'amortissement du 1er septembre 1950, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

Obligations 3 1/2 0/0 1899 et 4 0/0 1910-1912
DE LA
SOCIETE de CREDIT FONCIER de HONGRIE

Les négociations poursuivies par l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières avec le gouvernement hongrois, sous les auspices du représentant de l'office des biens et intérêts privés à Budapest, ont abouti à un accord qui prévoit le versement en huit annuités dégressives, exigibles du 15 octobre 1949 inclus au 15 octobre 1956 inclus, d'un montant forfaitaire destiné à assurer le retrait de toutes les obligations de la Société de crédit foncier de Hongrie libellées en monnaies étrangères et de toutes les actions de cette société en circulation hors de Hongrie.

Ce montant forfaitaire, assorti d'une garantie de change par rapport au cours du franc au 1er mai 1949, s'élève, sur la base du cours du change actuel, à 45.000.000 de francs français environ. Les trois premiers versements, dont le premier est, dès à présent, effectué, représentent 50 p. 100 du montant total fixé par l'accord. Les répartitions versées aux porteurs intéressés sont susceptibles d'augmenter au cas où le dollar s'apprécierait par rapport au franc ou de diminuer, au cas où le franc s'apprécierait par rapport au dollar, dans la mesure où le montant des annuités versées après une modification du cours du change serait lui-même modifié.

Sur la base du cours actuel du change par rapport au dollar, la répartition est de 156 francs français, montant net, pour chaque obligation 3 1/2 0/0 1899 ou 4 0/0 1910-1912.

En vue d'encaisser, à titre de règlement définitif, la répartition ci-dessus mentionnée, les obligataires sont invités à déposer leurs titres, coupons n° 20 (échéance au 1er août 1941) et suivants attachés, auprès des établissements suivants :

Pour les obligations 3 1/2 0/0 et les obligations 4 0/0 : Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ;

Pour les obligations 3 1/2 0/0 : Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris, et dans les succursales et agences de cet établissement.

Les payements s'effectueront dans l'ordre de la remise des titres à l'établissement domiciliataire. Dans le cas où la provision disponible serait insuffisante pour couvrir à une date donnée toutes les demandes de règlement, le remboursement des titres serait ajourné jusqu'au versement de la provision suivante.

Les obligations non estampillées pour adhésion au plan de réorganisation de 1924 seront admises, jusqu'à nouvel ordre, au bénéfice du règlement ci-dessus exposé. Les opérations de remboursement pourront, toutefois, cesser, en ce qui les concerne, après un préavis de trois mois.

SOCIETE ECONOMIQUE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 142.200.000 F
SIÈGE SOCIAL : RUE LAMOTHE, LYON
R. C. : Lyon B 1022.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 5.000 obligations 5 1/4 0/0 1947 de 5.000 F, la Société économique d'alimentation a procédé au rachat en Bourse de 208 obligations correspondant à l'annuité prévue pour l'amortissement du 20 août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont été également effectués par rachat en Bourse.

Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie
(S. O. M. U. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 146, BOULEVARD VICTOR-HUGO, A SAINT-OUEN (SEINE)
R. C. : Seine n° 7011.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 280 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 septembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement du 10 septembre 1949 a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 30 juin 1950.

ACTIF

Immeubles	143.329.237	
Amortissements	32.926.535	
		110.402.702
Crédit foncier. — Compte capital		22.500.000
Portefeuille des effets		170.601.000
Billets échus et non renouvelés		47.756.225
Accrédités		4.591.542
Débiteurs divers		13.233.229
Espèces en caisse, en banques et chèques postaux		5.987.652
Comptes d'ordre		9.071.602.853
		9.446.675.198

PASSIF

Capital social	30.000.000
Prime d'émission	41.162.500
Réserves et provisions	120.452.184
Crédit foncier, billets échus	31.926.500
Créditeurs divers	143.999.999
Solde décimal reporté	228.000
Profits et pertes	7.303.177
Comptes d'ordre	9.071.602.838
	9.446.675.198

L'AIGLE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCAISE DE CAPITALISATION

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 40.000.000 de francs, entièrement libéré.

R. C. : Seine 3165.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures au 31 décembre 1949.

ACTIF	
Placements:	
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de contrats	566.390.064 »
Valeurs remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	29.327.675 »
Valeurs reçues en cautionnement	31.422 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques des réassurances acceptées:	
a) Valeurs	18.968.310 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	150.000 »
Espèces en caisse au siège social	213.990 »
Compte courant au Trésor	6.158.886 90
Banques, chèques postaux	9.409.213 04
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents:	
a) Espèces en caisse dans les agences	11.702.690 12
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	5.678.490 »
d) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	2.375.464 »
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	197.977 »
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires	10.391.992 »
Créances diverses	601.262 10
Créances immédiatement exigibles	9.524.776 70
Intérêts échus et non recouvrés	946.491 50
Intérêts courus et non recouvrés	8.211.472 »
Commissions non amorties de l'exercice 1948	161.000 »
Autres éléments d'actif	1.302.443 »
Total	685.379.352 36

PASSIF	
Capital social	40.000.000 »
Réserves diverses:	
Solde de la prime versée par les actionnaires à l'émission, lors de la constitution de la société en 1920	415.000 »
Solde de la prime d'émission versée lors de l'augmentation de capital effectuée en 1943	1.263.448 »
Provision pour tirages supplémentaires	181.855 »
Provision pour éventualités	330.000 »
Réserve spéciale de réévaluation 1949 (valeurs mobilières)	6.944.197 »
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)	5.822.730 »
Réserve spéciale de réévaluation 1949 (immeubles)	12.529.545 »
Réserve de garantie	4.361.270 »
Engagements de la société envers les bénéficiaires de contrats (réserves mathématiques affaires directes):	
a) Pour contrats en cours	546.996.848 »
b) Pour titres amortis à payer	660.010 »
c) Pour capitaux échus et non payés	1.769.500 »
d) Pour rachats à payer	20.700.055 50
Participations dues à payer aux assurés	2.084.830 »
Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):	
Réserves mathématiques pour risques en cours	21.389.983 »
Réserve de capitalisation	4.826.311 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	824.512 85
b) Dettes immédiatement exigibles	2.500.189 99
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des courtiers et des tiers autres que les cessionnaires:	
Dépôts valeurs	31.422 »
Dépôts espèces	260.926 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	2.862.146 »
Dettes envers les agents et courtiers	247.614 »
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées:	
a) Espèces	3.896.407 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	55.717 »
Loyers et revenus perçus d'avance	237.008 »
Dettes diverses (créditeurs divers)	477.902 »
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:	
Provision pour impôts	330.575 »
Provision pour éventualités de guerre	300.000 »
Provision pour pertes dans les agences résultant de la guerre	181.331 »
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Provision pour créances en litige ou douteuses	1.550.000 »
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	45.490 40
Intérêts aux parts bénéficiaires	695.271 »
Solde à reporter	1.227 71
Total	685.379.352 36

Compte général de profits et pertes de l'exercice 1949.

DEBIT		CREDIT	
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		PREMIÈRE PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Remboursements anticipés sur contrats	6.952.200 »	Primes nettes d'annulations:	
Participation des assurés	663.721 »	*a*) Primes uniques	14.416.042 »
Capitaux échus	5.171.500 »	*b*) Primes périodiques	107.335.804 »
Rachats effectués	58.931.983 »	Part des réassureurs:	
Commissions payées et à payer	31.567.566 70	Dans les remboursements anticipés de contrats	512.100 »
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice	568.986.831 »	Dans les rachats effectués	12.090 »
Réserves mathématiques cédées aux réassureurs pendant l'exercice	3.515.135 »	Réserves mathématiques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	10.994.992 »
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	10.661.533 »	Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	528.473.195 »
Frais généraux	14.936.835 31	Autres éléments de crédit imputables aux catégories	9.785.471 »
Impôts à la charge de la société	453.950 »	Intérêts crédités aux réserves mathématiques	17.881.004 »
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	89.937 28	Revenus des valeurs mobilières	23.257.155 74
Pertes sur réalisations de valeurs mobilières	58.495 »	Revenus des immeubles	82.455 »
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	126.110 »	Revenus des prêts hypothécaires	319.765 »
Amortissement réglementaire des immeubles	238.341 »	Revenus des autres valeurs	607.901 »
Amortissement des commissions à amortir:		Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	15.228.491 10
Exercice 1947	1.189.000 »	Revenus, intérêts et bénéfices divers	114.782 »
Exercice 1948	6.770.000 »	Revenus sur créances pour dépôts de garantie et de valeurs remises aux cédants	565.000 »
Réserve ou provisions au 31 décembre de l'exercice:		Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent :	
Réserve de capitalisation	4.826.311 »	Réserve de capitalisation	4.826.311 »
Réserve de garantie	4.361.270 »	Réserve de garantie	3.752.511 »
Intérêts payés à divers	74.979 »	Reliquat bénéfice de l'exercice antérieur	564 16
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	17.881.004 »		
Solde créditeur	696.498 71		
Total général	738.166.204 »	Total général	738.166.204 »

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	695.271 »
Solde à reporter	1.227 71
Total	696.498 71

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	en milliers de francs			
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations.				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
Total I	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	398.355	398.355	381.168	398.355
b) Autres valeurs admises par l'article 153	162.578	162.578	167.081	162.339
Total *a* + *b*	560.933	560.933	548.249	560.694
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	»	»	»	»
d) Avances sur polices	5.695	5.695	5.695	5.695
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	»	»	»	»
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»	»
Total III A	566.628	566.628	553.944	566.389
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret:				
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	»	»	»	»
b), *c*) Autres valeurs	»	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	29.327	29.327	25.050	29.327
b) Autres valeurs	»	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	34	34	48	34
Total général	595.990	595.990	579.043	595.752

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	en milliers de francs.			
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*).....	590.261	590.261	573.299	590.022
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (II *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V).....	191.905	191.905	192.131	191.667
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues).....	527.695	527.695	510.972	527.695
4. — Total des immeubles.....	51.682	51.682	51.443	51.443
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit.....	10.883	10.883	10.883	10.883
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit.....	5.695	5.695	5.695	5.695
Total (3+4+5+6) égal au total (1 *a*+II *a*+III+V).....	595.956	595.956	578.991	595.717

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil d'Auch a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet, le 29 mai 1945, les biens de Bargète (Yves), domicilié à Auch.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil d'Auch a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet, le 29 mai 1945, les biens de Dabos (Louis), domicilié à Pavie.

Par ordonnance du président du tribunal civil de Valenciennes du 13 juillet 1950, ont été mis sous séquestre les biens de toute nature appartenant dans l'arrondissement de Valenciennes à la firme Deutsche Edelstahlwerke, à Krefeld, et spécialement la créance de 430.549 F sur les Etablissements Venot, à Onnaing. L'administration des domaines représentée par son directeur départemental a été désigné comme administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 24 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 31 mars 1949 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Denis (Louis), ayant demeuré à Paizay-le-Sec (Vienne).

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 13 février 1948 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Haranger (Georges-Germain), domicilié à Paris, 8, rue Germain-Pilon.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 29 juillet 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Méchain (Robert-Henri), domicilié à Paris, 3, rue Darcet et 28, avenue Mareeau.

Par ordonnance en date du 8 juillet 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 29 juillets 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Samyn (Marcel), domicilié à la Guyonnerie, commune de Bures-sur-Yvette (Seine-et-Oise).

Par ordonnance en date du 10 juillet 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 8 avril 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Pehu (Pierre), domicilié à Paris, 14, rue du Goncourt.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à la société d'éditions *Aujourd'hui*, 49, avenue de l'Opéra, à Paris, ayant publié *Aujourd'hui* et *Aspects*, ordonnance de mise sous séquestre du 23 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à la société neuilléenne d'éditions et de publications *Le Nouvelliste de Neuilly*, 38, boulevard Inkermann, à Neuilly-sur-Seine, ordonnance de mise sous séquestre du 23 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens appartenant à l'association du journal *L'Atelier*, 41, avenue Montaigne, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 23 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines, en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à la société N. V. Hollandsche Maatschappij Voor Machinehandel, ayant son siège à la Haye, donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 22 juin 1950, le président du tribunal de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre apposé sur les biens dépendant de la succession de la nommée Grumbacher (Rosa), veuve Ferrenbach, domiciliée de son vivant, 14, rue Rébéval, Paris (19e), ordonnances de mise sous séquestre des 8 juillet 1945 et 28 septembre 1949.

Par ordonnance en date du 30 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du nommé London (Hans), demeurant à Paris, 12, rue Beaujon, ordonnance de mise sous séquestre du 1er juillet 1949.

Par ordonnance en date du 29 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Charles Meizler, 17, rue Marbeau, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 8 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 29 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Jacques Bouly de Lesdain, ayant demeuré à Paris, 14, rue Chalgrin, ordonnances de mise sous séquestre des 28 juin 1945 et 24 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 13 juillet 1950, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à l'Eisenwerk Gronau, Schwanbeck und Sohn, à Gronau i. Hanau (Allemagne), et consistant notamment en une machine à mouler laissée aux établissements Vogésia, à Saverne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 27 juillet 1950, le président du tribunal civil de Nîmes a prononcé la clôture des opérations de séquestre prononcé le 14 décembre 1946 sur les biens, droits et intérêts sis dans l'arrondissement judiciaire de Nîmes à l'encontre de Negre (William), demeurant à Paris, 15, avenue de Messine, et donné quitus sans réserve aux domaines.

Par ordonnance en date du 11 juillet 1950, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 19 avril 1945, sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Biehler (Jean-Baptiste), biens situés à Ensisheim (Haut-Rhin).

Par ordonnance en date du 5 juillet 1950, le président du tribunal de première instance de Colmar a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Wachter (Joseph), ressortis-

sant allemand, ayant résidé à Guebwiller (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 juillet 1950, le président du tribunal de première instance de Colmar a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée veuve Floetemann, ressortissante allemande, ayant résidé à Grussenheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Jacquard (Elisabeth), ressortissante allemande, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Jacquard (Jean-Georges), ressortissant allemand, demeurant à Neuhornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Jung (Frédéric), ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Pierre Klein, ressortissants allemands, ayant demeuré à Stiring-Wendel, rue Maurice, partis à Ensheim (Sarre), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Augusta Orelly, veuve Hans Schmilt, et à François Orelly, ressortissants allemands, demeurant à Kamberg (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Jung (Louise), ressortissante allemande, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kiefler (Chrétien), ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kennel (Chrétien), ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Jung (Louis), née Weber (Marie), ressortissante allemande, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Jung (Henri), ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Grill (Otto), fils de Hugo, ressortissant allemand, demeurant à Schweinfurt (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à l'entreprise allemande Simon-Hebel, avec siège à Sarralbe, partie en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Persch (Jean), ressortissant allemand, demeurant à Mauschbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Neumüller (Jacques), tailleur, ressortissant allemand, demeurant à Neuhornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Scheyer (Mathieu)-Klein (Madeleine), ressortissants allemands, demeurant à Uttwiller (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Grünewald (Philippe), verrier, ressortissant allemand, demeurant à Neuhornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Homberg (Louis)-Fischer (Madeleine), ressortissants allemands, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Hugel (Philippe)-Conrad (Elisabeth), ressortissants allemands, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Grünewald (Chrétien), brasseur, ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Grünewald (Chrétien), menuisier, ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Lotscher (Henri), maçon, ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Marburger (Henri), cultivateur, ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mauss (Louis), fils de Georges-Philippe, ressortissant allemand, demeurant à Neuhornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Moschel (Gustave), ressortissant allemand, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 juillet 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Huther (Auguste)-Michel (Catherine), ressortissants allemands, demeurant à Hornbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Christian Dumbraveanu, né à Bucarest (Roumanie), le 21 décembre 1905, Français par option à sa majorité, domicilié 11, rue des Gate-Ceps, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), sollicite du garde des sceaux, pour lui-même et pour ses enfants mineures, Arlette et Annie, nées respectivement les 9 avril 1938 et 14 juin 1944, l'autorisation de changer son nom en celui de Dombrevane, sous lequel il est connu depuis trente ans.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 14 septembre 1950, à quinze heures, il sera procédé à Paris, salle des commissions du ministère du travail et de la sécurité sociale, 4e étage, place de Fontenoy, à l'adjudication restreinte, sur commissions fermées, des travaux de ferronnerie. — Evaluation: 3.707.525 F, à exécuter pour le prolongement de l'aile Estrées, au ministère du travail et de la sécurité sociale, place de Fontenoy, avenue de Lowendal et rue d'Estrées, à Paris (7e).

Les demandes d'admission à soumissionner doivent parvenir au ministère du travail et de la sécurité sociale, bureau du matériel des services centraux et des services extérieurs, 60, avenue Victor-Hugo, à Paris (16e), le 28 août 1950 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française, ou, s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs, s'il y a lieu;

Deuxième pièce justifiant que le soumissionnaire est patenté pour l'année courante et pour la spécialité, objet du marché;

Troisième pièce: la liste des références accompagnée de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande. Les dossiers d'adjudication seront déposés à dater du 21 août 1950, aux lieux suivants, où les entrepreneurs pourront les consulter:

1° Bureau du matériel des services centraux et des services extérieurs du ministère du travail et de la sécurité sociale, 60, avenue Victor-Hugo, Paris (16e);

2° Bureau de l'architecte en chef: M. Aublet, 7, villa Spontini, Paris (16e).

Tous renseignements complémentaires seront fournis à cette dernière adresse.

Paris, le 4 août 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
P. Bacon.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de l'Aude.

AVIS

Demande de Permis d'Exploitation de Mines

Par une pétition sur timbre en date du 30 juin 1950, M. Jean Dessèvre, de nationalité française, domicilié à Paris, 15 *bis*, boulevard Jules-Sandeau (16e), agissant en qualité de directeur général de la Société languedocienne de recherches et d'exploitations minières, société anonyme au capital de 200.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 10, avenue George-V (8e), sollicite un permis d'exploitation de mines de vingt-cinq ans pour soufre, schistes bitumeux et minéraux connexes sur les communes de Moussan, Cuxac-d'Aude, Narbonne et Montredon (arrondissement de Narbonne).

Ce permis d'exploitation serait valable dans un périmètre défini ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une ligne droite AB joignant le point A (flèche de l'église de Moussan), au point B (flèche de l'église de Cuxac-d'Aude);

A l'Est, par une ligne droite BC joignant le point B, ci-dessus défini, au point C, angle Nord-Ouest du château de Grand-Boutes (commune de Narbonne) appartenant à M. Riois, de Narbonne, et situé sur la parcelle n° 170 de la section R du plan cadastral;

Au Sud, par la ligne droite CD joignant le point C, ci-dessus défini, au point D, flèche du clocher de Montredon;

A l'Ouest, par une ligne droite DA joignant les points D et A ci-dessus définis.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 2.028 hectares.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et à l'échelle de 10 mm pour 100 mètres, du permis d'exploitation sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 18 septembre 1950 au 17 octobre 1950 (durée: un mois).

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposés à la préfecture (3e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du département de l'Aude, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 28 juin 1927 relative à l'institution des permis d'exploitation de mines;

Vu le règlement d'administration publique du 29 avril 1928, pris par application de ladite loi,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 18 août au 17 octobre 1950, dans les communes de Carcassonne, Narbonne, Moussan, Cuxac-d'Aude et Montredon.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à la mairie du 8e arrondissement où est situé le siège social de la société demanderesse.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Carcassonne, le 19 juillet 1950.

Le préfet,
M. Picard.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

30 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des commerçants et industriels de Saint-Maur-des-Fossés change de titre et devient: **Union interprofessionnelle du commerce, de l'industrie, de l'entreprise, de l'artisanat et des professions libérales de Saint-Maur-des-Fossés.** Modifications au bureau ainsi qu'aux statuts. Siège social: pavillon de l'Horloge, 1, place de la Gare-du-Parc, Saint-Maur-des-Fossés.

10 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale laïque, mixte parents et amis, des cercles publiques d'Artres.** But: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: école des garçons, Artres.

10 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Ring olympique combourgeois.** But: pratique de la boxe. Siège social: restaurant Joucan, Combourg.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Tennis et sports d'hiver langonais.** But: pratique du tennis et de tous sports d'hiver. Siège social: mairie de Langogne.

11 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association sportive du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et du bâtiment.** But: par la pratique des exercices physiques, et notamment du football association, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: M. R. U., jardin du Faouédic, Lorient.

11 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **La Boule du Morillon.** But: pratique et développement du sport bouliste. Siège social: chez M. Chatelard, président, Saint-Marcel-de-Félines.

12 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **La Belle Artemis.** But: repeuplement du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie du Puley.

13 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Barriac-Tourniac-Sports.** But: pratique des sports. Siège social: domicile du secrétaire, à Loudief, commune de Barriac-les-Bosquets.

13 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Les Amis de la nationale 106.** But: étude, réalisation de tous les aménagements pouvant améliorer la route nationale 106. Siège social: chambre de commerce, Alès.

18 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Club sportif anduzien des mines de Pallières.** But: société omni-sports. Siège social: chez M. Combaluzier (André), à Anduze.

18 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association locale et intercommunale du mouvement national d'épargne de Larceveau.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Larceveau.

20 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Judo-Club de Colombes.** But: faciliter l'étude et la pratique du judo. Siège social: mairie de Colombes.

20 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle de judo du Tennis-Club de Levallois.** But: faciliter l'étude et la pratique du judo. Siège social: 81, rue Carnot, Levallois-Perret.

22 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Loiret. **Association locale du mouvement national d'épargne de Châteauneuf-sur-Loire.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Châteauneuf-sur-Loire.

24 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes du Canon.** But: organiser des réjouissances publiques, développer les liens de solidarité entre ses membres, secourir les nécessiteux. Siège social: café Laviolle, le Canon, commune de la Teste.

24 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Charme et harmonie.** But: gymnastique harmonique et rythmique, culture physique. Siège social: 22 *bis*, avenue Joseph-Froment, la Garenne-Colombes.

24 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association locale du mouvement national d'épargne de Locminé.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Locminé.

26 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association du centre familial.** But: création d'œuvres d'éducation populaire, religieuse et récréative à Saint-Quentin, patronage, colonies de vacances, organisations sportives, œuvres postscolaires, salles de théâtre et de cinéma. Siège social: 73, rue Emile-Zola, Saint-Quentin.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association d'éducation Saint-Julien.** But: création, entretien, développement d'écoles et d'établissements d'enseignement libre. Siège social: au presbytère, Poulgoazec en Plouhinec.

27 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Foyer rural de Saint-Alvère.** But: éducation civique et rurale, organiser des conférences de caractère intellectuel, moral, artistique et pratique, étudier en commun les problèmes intéressant la vie rurale, contribuer à l'activité économique de la région, faciliter l'éducation physique et sportive des jeunes, offrir aux habitants des séances récréatives. Siège social: école publique de Saint-Alvère.

27 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Cercle athlétique de Viry-Chatillon.** But: développer l'emploi rationnel des sports et créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café-tabac Mouly, rue Henri-Barbusse, Viry-Chatillon.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Société de chasse de Saint-Dye-sur-Loire.** But: protection des propriétés, vignes et terrains ensemencés contre les dégâts causés par la chasse. Siège social: mairie de Saint-Dye-sur-Loire.

28 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Moto-Club de Brive.** But: encourager le sport à moto. Siège social: café du Progrès, 32, avenue Jean-Jaurès, Brive.

28 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Les Sauveteurs volontaires du Salève.** But: porter aide et secours aux excursionnistes blessés en montagne. Siège social: mairie de Collonges-sous-Salève.

29 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **La Saint-Hubert-du-Croc.** But: exploitation du droit de chasse, repeuplement et protection du gibier. Siège social: mairie de Verel-Pragondran.

29 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **La Flèche neuvillaise.** But: amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: mairie de Neuville-les-Dieppe.

29 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les Amis de Lourdes.** But: organisation de pèlerinages à Lourdes. Siège social: cercle Saint-Louis, Grenay.

31 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Logis de la Haute-Garonne.** But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques de la Haute-Garonne. Siège social: 2, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

31 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Sécurité sociale-Sports de Meaux.** But: pratique des exercices physiques, notamment du football; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 3, quai Thiers, à Meaux.

31 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Lous Biarnes Cauyous.** But: faire connaître et aimer les traditions et coutumes du terroir, ses chants et ses danses; donner des séances récréatives. Siège social: école publique, Sauveterre-de-Béarn.

31 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Air-Club du Forez.** But: organisation et développement des sports aériens sous toutes leurs formes. Siège social: 21, avenue Jean-Jaurès, à Feurs.

31 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale de Carnot.** But: organiser des sorties de loisirs et de pêche. Siège social: 81, avenue Garibaldi, Limoges.

1er août 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens apprentis Berliet.** But: maintenir le contact entre ses membres; favoriser l'acquisition ou l'amélioration de leurs connaissances générales ou professionnelles. Siège social: café Biolley, 209, avenue Berthelot, Lyon.

1er août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Aide aux nourrissons de Genté.** But: protection infantile selon les méthodes adoptées par la direction de la santé et sous le contrôle d'un médecin attitré. Siège social: mairie de Genté.

1er août 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **La Pétanque gujanaise.** But: développer et propager le jeu de pétanque. Siège social: café de la Marine, Gujan-Mestras.

1er août 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Breilly.** But: mettre en commun le droit de chasse sur les biens qu'apporte chacun de ses membres, qu'il soit propriétaire de terre ou locataire de droit de chasse; répression du braconnage. Siège social: mairie de Breilly.

2 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **L'Authumoise.** But: organisation de la chasse, destruction des nuisibles, protection des récoltes. Siège social: mairie d'Authume.

3 août 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Société des chasseurs de la commune de Logron.** But: amélioration de la chasse, protection et remplacement du gibier, exercice de la chasse, destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes, répression du braconnage. Siège social: mairie de Logron.

4 août 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association coopérative Les Ailes niçoises (A. C. A. N.)** But: développer la pratique de l'aviation sous toutes ses formes en permettant à ses membres de voler à prix coûtant. Siège social: 27, avenue Notre-Dame, Nice.

5 août 1950. Déclaration à la préfecture de Blois. **Société de chasse de Boisseau.** But: défense des intérêts des chasseurs et destruction des bêtes nuisibles. Siège social: mairie de Boisseau.

5 août 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Club des bricoleurs d'Oissel.** But: mise en commun de connaissances pratiques et intellectuelles. Siège social: café Aubé, rue Maurice-Leverger, Oissel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 août 1950: page 8308, 2e colonne, 1re insertion, au lieu de: « Centre de recherches et d'études géographiques », lire: « Centre de recherches et d'études océanographiques ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.